

	Conseil d'Administration ordinaire du 15 mars 2023 Procès-verbal	Référence	PV CA/DIR 2023-03-15
		Révision	
		Date d'application	6 juillet 2023
		Version	1

	Rédigé	Validé
Date	Mars 2023	6 juillet 2023
	Codexa	Conseil d'Administration

Au titre des représentants de l'État :

Représentant le Secrétariat Général des ministères chargés des Affaires Sociales : Mme Isabelle REYNIER est présente,
Représentant la Direction de la Sécurité Sociale : Mme Claire SANTARELLI est présente,
Représentant la Direction Générale de l'Enseignement Supérieur et de l'Insertion Professionnelle : Mme Pascale DUCHE est absente,
Représentant la Direction générale de la Recherche et de l'Innovation : Mme Martine BONNAURE-MALLET est présente.

Au titre des représentants des organisations syndicales les plus représentatives d'employeurs et de salariés, des établissements publics de santé, des associations d'anciens élèves :

Représentant le Mouvement des Entreprises de France (MEDEF) : M. Bernard MESURÉ est présent,
Représentant la Fédération Hospitalière de France (FHF) : M. Vincent ROQUES et Mme Laurence JAY-PASSOT sont présents,
Représentant le Syndicat des Managers Publics de Santé (SMPS) : M. Nicolas SALVI est présent,
Représentant la Confédération Démocratique du Travail (CFDT) : M. Noël VANDERSTOCK est présent,
Représentant la Confédération générale du travail (CGT) : M. Nicolas TASSOT est absent,
Représentant le syndicat Force Ouvrière (FO) : M. Thierry LUGBULL est présent,
Représentant l'Association des Directeurs d'Hôpital (ADH) : M. Patrick LAMBERT est présent,
Représentant le Syndicat National des Inspecteurs de l'Action Sanitaire et Sociale (SNIASS) : M. Julien KOUNOWSKI est absent,
Représentant le Syndicat des Médecins Inspecteurs de Santé Publique (SMISP) et le Syndicat des Pharmaciens Inspecteurs de Santé Publique (SPHISP) : M. Thierry FOUÉRE est présent.

Au titre des personnalités qualifiées dans les domaines d'activités de l'École :

Mme Pascale JOLLIET est absente,
M. Alain LAFORÉT est présent,
M. Philippe SUDREAU est présent,
Mme Simone MATHOULIN-PELLISSIER est absente.

Présidence de l'Université de Rennes, dont l'École est établissement composante :

M. David ALIS est présent

Au titre des représentants des enseignants-chercheurs ayant rang de professeur d'université :

Mme Sophie LANGOUET-PRIGENT est présente,
M. Michel SAMSON est présent

Au titre des représentants des autres personnels d'enseignement et de recherche :

M. Jean-Marie ANDRE est présent,
Mme Marie-France THOMAS est présente,
M. Jean-Pierre LE BOURHIS est présent.

Au titre des représentants des personnels ingénieurs, administratifs, techniques, ouvriers, sociaux et de santé :

M. Cédric AMIOT est présent.
Mme Isabelle HOUZE est présente,
M. Christophe LE RAT est présent,
Mme Manuella POUTÉ, est présente.

Au titre des représentants des élèves fonctionnaires :

Mme Lucie ALBAGNAC-RICARD est présente,
M. Paul VULCAIN est présent.

Au titre des représentants des étudiants préparant un doctorat :

Mme Lucia ARAUJO CHAVERON est présente.

Au titre des représentants des étudiants :

Mme Bleuenn LAOT est présente.

Procurations :

Mme Pascale JOLLIET donne pouvoir à M. Philippe SUDREAU,
Mme Simone MATHOULIN-PELLISSIER donne pouvoir à M. Philippe SUDREAU,
Mme Christine SCHIBLER donne pouvoir à M. Bernard MESURÉ,
Mme Catherine RIBAUTL donne pouvoir à M. Thierry FOUÉRE,
Mme Pascale DUCHÉ donne pouvoir à Mme Martine BONNAURE-MALLET.

Contrôleur financier :

M. Kévin MARCHAND, représentant du contrôleur budgétaire en Région Bretagne

Autres personnes présentes (EHESP) :

Mme Isabelle RICHARD, Directrice de l'EHESP
Mme Emmanuelle DOUSSOT-ECUER, Agent comptable
M. Manuel COAT, Directeur de cabinet
Mme Sylvie OLLITRAULT, Directrice de recherche
Mme Marie RENAULT, Directrice des Ressources Humaines
Mme Marion GANIVET, Adjointe à la Directrice des ressources humaines
M. William SABIRON, Directeur des Affaires Financières
Mme Charlotte ROCHER, Directrice de la communication
M. Pierre LEGUÉRINEL, Directeur de la scolarité et de la vie étudiante
Mme Nathalie SOURDAINE, Conseillère de prévention EHESP
M. Vincent BESSONNEAU, Directeur du département DEESSE
M. Olivier GEROLIMON, Enseignant-expert (Institut du Management)
M. Jean-Philippe NABOULET, Enseignant- expert (Département METIS)
Mme Christelle BOUGUENNEC, coordinatrice du CFA (DDFC)
Mme Séverine THIEFFRY, Assistante de direction

Autre invitée :

Mme Chloé GIBLAIN, PwC, Commissaire aux comptes

SOMMAIRE

1.	Approbation du procès-verbal de la séance du 15 décembre 2022.....	4
2.	Actualités	5
3.	Compte financier 2022.....	15
3.1	Présentation du rapport de l'ordonnateur.....	15
3.2	Présentation du rapport de l'Agent comptable	21
3.3	Présentation du rapport de la certification des Commissaires aux comptes 27	
3.4	Approbation de l'affectation du résultat 2022	34
4.	Université de Rennes (EPE) : Projet de centre interdisciplinaire de santé mondiale (CISM) 36	
5.	Préparation du projet de Contrat d'objectifs et de performance 2024-2027.....	41
6.	Ressources humaines et prévention au travail.....	46
6.1	Impact du rééchelonnement indiciaire des IGR sur la prime des IGR contractuels.....	46
6.2	RIFSEEP : actualisation du protocole	47
6.3	Présentation du rapport annuel de prévention	51
7.	Offre de formation continue et tarification de l'apprentissage :	56
7.1	Transformation du certificat « Les 100 heures de l'achat en santé » en diplôme d'établissement.....	56
7.2	Création du diplôme d'établissement francophone « Inspecteur en santé » 60	
7.3	Évolution des tarifs de l'apprentissage.....	63
8.	Scolarité et vie étudiante.....	65
8.1	Calendrier universitaire 2023-2024 (et informations sur les périodes de candidature)	65
8.2	Bilan d'utilisation de la Contribution à la vie étudiante et de campus (CVEC) pour 2022 et perspectives 2023	66
9.	Questions diverses	69
9.1	Bilan des délégations accordées par le CA au directeur et à la directrice pour l'année 2022.....	69

(La séance est ouverte à 10 heures 00 sous la présidence de Pascale JOLLIET.)

(Le quorum est atteint par le jeu des présents et des représentés.)

M. SUDREAU : Bonjour, nous allons ouvrir cette séance. C'est évidemment beaucoup moins agréable et peut-être aussi plus difficile d'animer les débats en distanciel, mais la décision s'est malheureusement imposée faute de train. Nous avons pris la décision de tenir ce conseil d'administration en distanciel. Bienvenue et merci à toutes et tous de votre participation. Nous allons ouvrir la séance.

M. LUGBULL : J'aurais une déclaration liminaire, si c'est possible.

M. SUDREAU : Oui, bien sûr. Je voulais juste avant, si vous en êtes d'accord, transmettre les pensées et l'amitié de Pascale JOLLIET qui n'a pas pu être avec nous aujourd'hui. Elle m'a chargé de vous transmettre ses pensées et de souhaiter un excellent conseil d'administration à tous ses membres.

Maintenant que le conseil d'administration est officiellement ouvert, je voulais également saluer la présence, pour la première fois, de Monsieur David ALIS, Président de l'Université de Rennes. Cela montre effectivement, comme vous le disiez, Monsieur le Président, que la dynamique est en marche et votre présence à elle seule est un marqueur de cette dynamique. Nous reparlerons de tout cela dans le point des actualités.

M. LUGBULL : Ma déclaration liminaire est simplement par rapport à ce qu'avait dit mon collègue Nicolas TASSO qui avait demandé, pour cause de grève nationale, le report du Conseil d'administration. Même si les cadres hospitaliers FO que je représente sont solidaires de la grève contre la réforme des retraites, j'ai tenu à être présent pour ne pas pénaliser le Conseil d'administration de l'École par mon absence. C'est donc avec plaisir que je suis avec vous aujourd'hui.

M. SUDREAU : Merci, Thierry. Comme tu l'as souligné, et tu as vu la réponse d'hier, il y a effectivement une obligation réglementaire et un calendrier à respecter sur le plan budgétaire. Par conséquent, merci beaucoup de votre présence à tous.

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 15 DECEMBRE 2022

M. SUDREAU : Je vous propose de commencer par le premier point de l'ordre du jour qui concerne le procès-verbal de la séance du 15 décembre, qui est soumis à délibération. Nous allons peut-être, avant de procéder au vote, procéder au rappel des procurations.

M. COAT : Oui, je vous communique l'état des pouvoirs attribués pour cette séance :

Pascale JOLLIET et Simone MATHOULIN-PELISSIER donnent procuration à Philippe SUDREAU. Christine SCHIBLER donne procuration à Bernard MESURÉ. Catherine RIBAUT donne procuration à Thierry FOUÉRE. Pascale DUCHÉ, qui est la nouvelle représentante de la DGESIP, donne procuration à Martine BONNAURE-MALLET.

M. SUDREAU : Ces procurations étant clairement rappelées, je vous propose de passer à une discussion éventuelle sur ce procès-verbal. Quelqu'un souhaite-t-il s'exprimer sur ce procès-verbal ? Personne ? Très bien.

Je vous propose de passer au vote. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Le procès-verbal de la séance du 15 décembre 2022 est adopté. Merci beaucoup.

Le CA approuve à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 15 décembre 2022

2. ACTUALITES

M. SUDREAU : Nous passons au point d'actualités, Madame la Directrice.

Mme RICHARD : Merci beaucoup.

Composition du Conseil d'administration

Parmi les points d'actualité, il y a d'abord des éléments sur la composition du Conseil d'administration. Je dis un grand « bienvenue » à David ALIS. Nous sommes très heureux d'accueillir le Président de l'Université de Rennes au Conseil d'administration de l'EHESP. Nous en reparlerons tout à l'heure, mais c'est une évolution qui est tout à fait importante pour le Conseil d'administration et pour l'École.

Il y a d'autres modifications des représentations. Nous avons eu l'occasion de saluer pour son dernier Conseil d'administration, François COURAUD, la dernière fois. A donc été désignée Pascale DUCHÉ, qui est également conseillère scientifique et pédagogique auprès de la DGESIP et qui est une collègue STAPS de l'Université de Toulon que nous connaissons bien puisqu'elle présidait le comité d'évaluation HCERES de l'École. Elle connaît bien les questions notamment de santé-activité physique et les questions de santé publique. Sa suppléante sera Madame Katia SIRI.

Concernant la DGRI, nous sommes bien sûr très heureux de garder Martine BONNAURE-MALLET comme représentante titulaire. Son suppléant sera dorénavant Benoît LAVALLART.

En ce qui concerne la composante professionnelle, Bernard MESURÉ, représentant le MEDEF, a une nouvelle suppléante qui est Madame Sophie BEAUPERE.

En ce qui concerne la représentation des fonctionnaires stagiaires, je remercie beaucoup pour leur travail à ces conseils d'administration —ce sera leur dernière séance d'administration — Paul VULCAIN et Lucie ALBAGNAC-RICARD. Vous savez que les représentants des fonctionnaires stagiaires sont désignés pour une année. Les élections ont eu lieu et leurs successeurs siégeront donc au Conseil d'administration du 6 juillet.

En ce qui concerne les représentants des personnels, nous avons un siège vacant dans le collège des professeurs d'université. Il y a là aussi un scrutin partiel en cours d'organisation et ce siège sera pourvu lors de la prochaine séance. Nous aurons donc un Conseil d'administration au complet.

Voilà pour les éléments concernant la composition du Conseil d'administration. Y a-t-il des questions ?

M. SUDREAU : Isabelle, je crois qu'il n'y a pas de remarque sur ce premier point. Nous pouvons donc continuer.

Mobilités et recrutements

Mme RICHARD : Concernant les mobilités et les recrutements à l'École, il y a une situation à l'institut du management. François LANGEVIN a fait valoir ses droits à la retraite, ce que nous regrettons compte tenu du rôle qu'assurait François LANGEVIN dans l'École, mais ce sont malgré tout des choses qui finissent par arriver. Par contre, nous sommes très heureux d'avoir pu recruter Alexandre JABORSKA, qui est ingénieur biomédical au CHU d'Amiens.

Nous sommes heureux, d'une part, parce que nous pensons que c'est un très bon recrutement, mais d'autre part, parce que nous étions conscients que c'était un recrutement difficile à faire. C'est un domaine dans lequel les compétences sont rares et les recrutements extrêmement tendus, ce qui fait que nous avons dû accepter une petite négociation avec le CHU d'Amiens. Ce collègue nous a rejoints au 1^{er} mars de façon progressive et pour une quotité de 100 % seulement à compter du 1^{er} juillet de façon à laisser à son établissement d'origine le temps de se retourner.

Université de Rennes (établissement public expérimental)

Pour le troisième élément, je vais passer la parole à David ALIS. Il s'agit de la création de l'EPE de l'Université de Rennes, puisque c'est le premier Conseil d'administration de cette École comme établissement-composante de l'Université de Rennes, créée au 1^{er} janvier dernier.

M. ALIS : Monsieur le Vice-Président, Madame la Directrice, mesdames et messieurs les administrateurs, je tiens à témoigner de mon plaisir et de mon honneur d'être présent pour ce premier conseil d'administration. J'évoquerai l'actualité de la mise en œuvre de l'Université de Rennes et ensuite la dynamique de projets labellisés.

L'actualité, c'est d'abord l'installation des instances. Nous nous réunissons déjà avec les chefs d'établissement. Nous étions d'ailleurs encore ce matin, et tous les mercredis matin, avec les chefs d'établissement. L'enjeu maintenant est de préparer les instances définitives de notre nouvelle université avec des élections en conseils centraux : conseils d'administration et le conseil académique+ (commission recherche et commission formation et vie étudiante). Ces élections se dérouleront du 11 au 13 avril avec l'élection du président et de toute l'équipe courant mai. Ce sera donc l'installation de toutes les instances.

Ensuite, nous finalisons le contrat 2022-2027 de l'Université de Rennes avec l'État, donc la DGESIP et la DGRI, avec les objectifs, jalons et indicateurs. C'est le cas des établissements vague B. Ce projet a fait l'objet d'un travail collectif avec tous les établissements. Je voudrais aussi saluer la contribution de l'EHESP. C'est notamment la création du centre interdisciplinaire de santé mondiale qui sera évoquée tout à l'heure. Je voudrais également citer les politiques publiques, avec le concours de Sciences Po ou de l'École normale supérieure, et tout ce qui a trait au numérique et à l'environnement.

Nous devrions également bénéficier d'un soutien de l'État, du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, pour accompagner cette dynamique. Nous attendons des nouvelles au niveau des contrats d'objectifs, de moyens et de performance (COMP). Ce sont donc des COMP et non des COP. Le terme de « moyens » est ajouté.

Enfin, je voulais aussi saluer la collaboration avec les établissements associés. Nous avons aussi signé en Conseil d'administration la convention d'association avec l'Université Rennes 2 pour mettre en valeur les sciences humaines et sociales, qui jouent aussi un rôle clé sur ces questions de santé, d'environnement et de numérique.

Cela a été la première grande action que nous avons prise, la Présidente de l'Université Rennes 2, Christine RIVALAN-GUEGO, et moi-même. Je remercie les administrateurs, puisque vous savez que dans le cadre de ce mandat, en attendant le vote définitif des instances, l'EHESP siège déjà au Conseil d'administration et a donc pu voter cette convention qui était importante pour nous puisque les élections au sein de l'Université Rennes 2 auront lieu début avril.

Nous préparons également deux conventions, avec l'Institut Agro d'une part et l'Ensaï d'autre part pour évoquer de grands défis. Je sais aussi la dynamique sur le One Health avec l'Institut Agro. Nous souhaitons aussi conforter la dynamique sur l'intelligence artificielle avec l'Ensaï.

J'en profite pour saluer l'engagement de tous les DGS des établissements, et donc la Secrétaire générale de l'EHESP, pour une feuille de route administrative et la préparation du futur règlement intérieur de l'Université de Rennes.

Nous sommes également mobilisés dans le cadre de la loi de programmation pour la recherche et de France 2030, avec également le soutien des organismes nationaux de recherche.

D'abord, avec le CNRS, nous avons signé une convention de mixité pour la période 2022-2024, avec le PDG Antoine PETIT, le 20 janvier. L'EHESP y était représentée. Le PDG a tenu à saluer notre dynamique. Je voulais donner une information qui était encore sous embargo jusqu'au 3 mars concernant les médailles d'argent du CNRS, puisque nous aurons trois femmes professeurs et directrices de recherche, dans les unités d'informatique, de chimie et de physique, auxquelles elles seront remises en novembre 2023. Trois médailles d'argent du CNRS la même année, c'est une fierté, c'est une responsabilité. Les médailles de bronze sont encore sous embargo.

Ensuite, dans le cadre de la loi de programmation pour la recherche, notre nouvelle Université de Rennes bénéficie au total de cinq chaires de professeur junior, hors chaires des organismes. Je voulais saluer les chaires de professeur junior, à la fois sur le périmètre de l'ex-Université de Rennes 1, parce qu'elles avaient été demandées à ce titre, ainsi qu'une chaire à l'INSA et une chaire à l'École normale supérieure.

Dans ces chaires de professeur juniors, je voulais aussi saluer la dynamique sur des thèmes assez disruptifs sur l'interdisciplinaire, puisque nous aurons la philosophie et nous devrions aussi avoir les sciences humaines et sociales avec l'UMR Arènes. Cela me permet aussi de saluer la chaire que nous avons obtenue avec l'Inserm et l'EHESP l'an dernier autour de l'exposome, au sein l'IRSET.

Enfin, dans le cadre de France 2030, nous avons accueilli Monsieur Bruno BONNELL sur notre campus de Beaulieu le 13 janvier pour évoquer nos contributions, notamment sur le numérique (cyber, intelligence artificielle, numérique responsable). Toujours dans le cadre de France 2030, nous lançons avec l'ANR le projet ExcellencES IRIS-E sur les transitions écologiques environnementales, un projet de plus de 21 millions d'euros.

Je tenais aussi à remercier le PDG de l'Inserm, Michel SAMSON, parce qu'il avait bénéficié d'une lettre de mission justement pour faire ce lien environnement et santé. Je voulais aussi saluer Sylvie OLLITRAULT pour son engagement sur ce projet.

Toujours dans le cadre de France 2030, mais là en attente des résultats avec confiance, nous attendons le retour du CMA en santé et numérique avec notre consortium.

Je voulais aussi saluer François COURAUD, qui avait fait part aussi de l'importance que notre site porte des projets ambitieux et fédérateurs ensemble. Nous avons aussi deux autres projets dont nous attendons les résultats. Je pense à l'appel sur la diversification des ressources de France 2030, ASD/ESR, et notamment un projet ambitieux sur le développement de la formation continue et de l'alternance avec un rôle pilote de l'EHESP sur toutes les questions de santé. Je pense également à l'appel sur les pôles universitaires d'innovation, où nous regroupons aussi toutes les forces académiques, c'est-à-dire non pas simplement d'enseignement de recherche, mais aussi les technopôles, la SATT Ouest Valorisation.

Je tenais à cet égard à saluer le CHU qui nous accompagne avec l'EHESP dans le cadre de l'Université de Rennes sur ces consortia santé et numérique, pôles universitaires d'innovation (PUI), et sur de nombreux projets.

L'objectif de l'Université de Rennes, ensemble, avec vous, est de poursuivre cette dynamique de succès, favoriser cette structuration réussie et rayonner au niveau national et européen en mettant en avant ces grandes transitions, notamment sur la santé en lien avec l'environnement, le numérique et la santé publique.

Je vous remercie.

M. SUDREAU : Merci beaucoup, Monsieur le Président. Merci encore une fois de votre présence et des mots que vous avez prononcés. Nous voyons que la multiplicité des projets déjà engagés est en soi un marqueur très puissant de la force que cet attelage est en train de prendre et nous ne pouvons que nous en réjouir. Merci infiniment. Cela donne envie, cela fait plaisir et cela permet d'être confiant pour l'avenir sur un sujet aux enjeux absolument majeurs pour notre chère EHESP. Merci encore une fois, Monsieur le Président.

Mme RICHARD : Merci beaucoup, David, d'avoir rappelé l'ensemble de ces projets et de ces réussites. Je vais peut-être apporter quelques éléments en complément. D'une part, je voudrais remercier Christophe LE RAT et Jean-Marie ANDRE qui sont nos représentants au Conseil d'administration de l'Université de Rennes.

D'autre part, je voudrais repréciser, si ce n'était pas présent à l'esprit de certains d'entre vous, qu'en ce qui concerne la représentation de l'EHESP au Conseil d'administration, c'est une représentation directe pour les étudiants, et il va y avoir des élections. Pour les établissements-composantes, c'est une représentation indirecte. En effet, vous avez déjà désigné nos représentants à la fois pour la phase provisoire et pour la phase définitive en ce qui concerne le Conseil d'administration. Merci beaucoup à ces deux collègues qui assurent la présence de l'EHESP dans ces instances.

Comme vient de l'exposer David, le principal intérêt de cet EPE pour l'EHESP est que cela nous permet d'être présents sur des sujets où il ne serait pas envisageable que nous ne le soyons pas, par exemple santé et numérique, et nous n'avons pas la force pour y être tout seuls.

Cela nous permet donc vraiment d'accéder à de l'activité dans des domaines qui sont cruciaux pour l'EHESP et pas uniquement pour sa composante académique, mais aussi pour sa composante professionnelle. Nous ne pourrions pas maintenir la qualité des formations de fonctionnaires que nous avons aujourd'hui si nous n'avons pas à un moment des ressources, des connaissances, de la formation continue et de la recherche dans les domaines santé et numérique ou dans les domaines santé et cybersécurité. Au sein de l'EPE et avec les forces de l'Université de Rennes, nous pouvons le faire. Tout seuls, nous ne pourrions pas le faire. C'est un exemple très concret, mais qui, je pense, illustre bien le process.

Après, tout montage institutionnel a évidemment ses complexités. Je reprendrai l'angle spécifiquement là-dessus avec le MESR. Il faudra que nous soyons quand même très vigilants sur le fait qu'il reste bien un engagement, dans le cadre de notre COP, de nos deux ministères de tutelle. C'est quelque chose qui est extrêmement important pour l'École bien qu'il y ait une discussion directe du MESR avec l'EPE.

À titre d'information, les établissements de l'EPE ont été invités au ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche vendredi prochain pour le lancement d'une mécanique de contractualisation. L'EHESP n'est pas invitée, ce qui est logique puisque le MESR n'est pas notre seul ministère de tutelle et ce n'est pas une stratégie interministérielle.

Néanmoins, il va falloir une vigilance, que j'exercerai bien évidemment, dans la discussion avec nos deux ministères de tutelle pour qu'il n'y ait pas de trou dans cette complexité administrative et que le financement des activités académiques en santé publique, dont tout le monde est convaincu de l'importance, s'y retrouve. Je ne suis pas inquiète, c'est juste un nouvel environnement institutionnel à apprivoiser.

M. SUDREAU : Merci beaucoup, Isabelle. Tu as parfaitement raison de souligner que ce projet d'Université de Rennes dans lequel s'inscrit l'École est une preuve de dynamique et de capacité à jouer collectif. Ces points d'ajustement que tu évoques ne sont non seulement pas inquiétants, mais sont plutôt des signes de vitalité et de capacité à se parler les uns et les autres.

Si je reprends mon ancienne casquette et l'expérience qui a été menée sur Nantes, je peux témoigner du fait que cette agilité est absolument indispensable. Elle est inévitable et au contraire, c'est un marqueur plutôt positif de la capacité des uns et des autres à s'ajuster.

Isabelle, souhaites-tu que nous ouvrons un point de discussion là-dessus ? Ce serait intéressant d'aménager un temps d'échange avec les membres du Conseil d'administration si ceux-ci le souhaitent. En termes de méthode de régulation des prises de parole, ce n'est pas simple puisque nous sommes nombreux. Je vous propose comme règle du jeu que les mains se lèvent et nous essaierons de prendre les paroles dans l'ordre. Ce mode de régulation vous convient-il ? Il y a déjà deux mains qui se sont levées. Je crois que le plus rapide était Michel SAMSON. Il y aura ensuite Monsieur LE RAT, qui souhaitait intervenir.

M. SAMSON : Merci beaucoup de donner ce temps de parole aux membres de ce Conseil d'administration. Comme tout un chacun, puisque nous avons participé à la trajectoire de l'EPE, nous ne pouvons que nous réjouir du moment présent. C'est à mon tour de remercier et de saluer la présence du Président de l'Université de Rennes à nos côtés en tant que membre de ce Conseil d'administration.

Ma question va être assez concrète parce que c'est vrai qu'il y a des trajectoires et il y a la vie au quotidien. En ce moment, l'Université de Rennes est en train de réfléchir et de nous faire réfléchir, en tant que Directeur d'unité de l'IRSET associé à d'autres directeurs d'unité d'autres UMR, à la faculté de santé. C'est vrai que l'École est avant tout une grande école, comme son nom l'indique, dont la formation associe toutes ses forces vives et beaucoup de ses ressources.

Je voudrais savoir comment l'Université de Rennes et l'EHESP dialoguent et coconstruisent cette future faculté de santé. On part de facultés de médecine, de pharmacie, d'odontologie, donc déjà il y a une construction à réaliser pour en faire une faculté de santé. Comment la santé publique est-elle interrogée, interpellée, en dialogue ?

Jusqu'à maintenant, je n'ai pas eu les éléments en ma possession pour me faire une idée claire. Je remercie le Président de l'Université de Rennes et Isabelle RICHARD pour leur réponse.

M. SUDREAU : Merci beaucoup, Michel. Je vous propose d'enchaîner avec les questions et il y aura une séquence de réponses globales. Monsieur LE RAT ?

M. LE RAT : Merci, Monsieur le Président. Je vous salue. Je ne me suis pas débaptisé, je ne m'appelle pas « en grève », mais c'était juste pour souligner le fait que je soutenais le mouvement actuel.

J'ai juste une question pour poursuivre ce que nous a annoncé notre Directrice, Isabelle RICHARD, à savoir cette réunion avec les ministères à laquelle l'EHESP n'est pas conviée. J'ai une petite marotte dans ma tête. Comme à chaque conseil d'administration on rappelle que l'EHESP est actuellement dans une faille spatiotemporelle, c'est-à-dire n'est pas opérateur de l'État, je profite de la présence de nos deux ministères de tutelle pour m'avancer en ce qui concerne ce sujet.

Enfin, pour conclure, je salue le Président de l'Université de Rennes, David ALIS.

M. SUDREAU : Merci beaucoup. Merci, Monsieur LE RAT. Y a-t-il d'autres membres du Conseil d'administration qui souhaitent poser des questions ? A priori, non. Nous passons à la première séquence de réponses. Isabelle, Monsieur le Président, nous vous passons la parole à tous les deux.

Mme RICHARD : Je vais être très brève. Sur la première question, celle de Michel, c'est pour nous un élément extrêmement positif. Les discussions entre l'Université et l'EHESP sont hebdomadaires, donc c'est relativement fréquent. Les discussions plus spécifiques avec les composantes santé de l'université existent aussi. Je rencontre très régulièrement notamment Éric BELLISSANT.

Pour moi, il sera beaucoup plus simple de discuter avec les composantes en charge de la formation des professionnels de santé et de la recherche dans des domaines de santé qui ne sont pas des domaines de santé publique si elles sont groupées dans une composante santé unique, que de discuter avec plusieurs interlocuteurs. Je laisserai David dire comment il voit cela du point de vue de l'Université, mais pour moi, c'est vraiment une évolution qui, du point de vue de l'EHESP, ne pourrait que faciliter, fluidifier et simplifier nos discussions avec les collègues qui s'occupent d'autres aspects de la santé que nous.

Si une des questions en arrière-pensée était de savoir si l'EHESP entre dans cette composante santé de l'Université de Rennes, la réponse est non. Aujourd'hui, l'EPE est constitué d'établissements qui gardent leur personnalité morale et cet élément n'est pas remis en question.

Sur la question de Christophe, cela va me permettre de vous donner une information positive. Ce n'est pas toujours une « faille spatiotemporelle ». Nous arrivons quand même à trouver quelques points de croisement et de discussion avec nos ministères de tutelle. C'est vrai que le dispositif qui a été négocié pour le rebaselement du financement de l'École est un dispositif qui est essentiellement sur du financement ONDAM, et c'est cet élément qui explique que nous ne soyons pas opérateur de l'État.

Il y a des éléments pour lesquels c'est un inconvénient, notamment le fait que nous ne puissions pas émarger au CPER. La bonne nouvelle, c'est qu'il y a aussi des financements de l'État pour lesquels ce n'est pas un obstacle et nous avons eu hier une information. Nous savions que nous étions éligibles, mais nous sommes même lauréats en ce qui concerne le plan de résilience. Nous avons donc obtenu, dans ce cadre-là, 320 000 euros pour nos travaux de mise en conformité et de raccordement au chauffage urbain, etc. Nous nous débrouillons donc dans cette situation institutionnelle qui est un peu particulière.

Nous en avons rediscuté récemment avec les collègues du MESR, peut-être que les choses évolueront, mais ce n'est pas une certitude et cela ne dépend pas que d'eux.

M. SUDREAU : Merci beaucoup, Isabelle, et merci au passage de partager cette bonne nouvelle. Vous nous aviez informés du fait que l'EHESP avait candidaté dans le cadre de cet appel d'offres, et c'est une excellente nouvelle de voir que nous faisons partie des lauréats. Merci beaucoup.

Monsieur le Président, en complément ?

M. ALIS : Le projet de faculté de santé est un projet qui vient de loin. À l'époque, d'ailleurs, Philippe MABO, qui est le collègue que j'avais mandaté, était aussi allé à Angers pour regarder ce qui se faisait. Je pense qu'il a aussi pris des contacts à Nantes.

Nous sommes maintenant sur une phase de finalisation. Le projet de faculté de santé vise à intégrer les trois facultés historiques, à savoir de médecine, de pharmacie et d'odontologie, avec également des départements. Nous pensons aux métiers de la rééducation avec la kinésithérapie, et donc l'apport de l'IFPEK, la maïeutique en lien avec le CHU, et les soins infirmiers avec une expérimentation qui est suivie au niveau national avec dix IFSI et FPS pour l'ensemble de la Bretagne.

Pour nous, c'est un projet ambitieux. C'est un projet complexe qui ne se résume pas simplement à rapprocher trois facultés, mais qui consiste au contraire à porter ce projet. Par rapport à la dynamique que nous avons avec l'EHESP, pour nous il est important que l'EHESP soit au courant et puisse bénéficier de cette dynamique.

Je pense à l'expérimentation pour tout ce qui est soins infirmiers au niveau master. Vous savez que c'est toute une réflexion que nous menons avec Patricia AMÉ. De la même façon, j'étais aussi avec la collègue d'odontologie et nous parlions de DES de santé publique. Je crois que c'est une dynamique fédératrice et le fait que nous puissions mettre en avant ensemble la santé au plus haut niveau, avec l'EHESP, conforte ce projet qui est suivi par Philippe MABO, Éric BELLISSANT ainsi que les doyens Laurent VERNHET et Sylvie JEANNE.

Nous sommes en train de finaliser la gouvernance et les statuts, ce qui n'est pas chose facile puisque vous savez qu'il y a la question des places. C'est encore plus complexe que l'EPE, puisque nous sommes bien là sur une faculté et pas un pôle, par rapport à l'expérience de Nantes à laquelle je pense. Là, nous travaillons à une grande UFR de santé. Nous sommes sur un projet ambitieux et fédérateur qui est plus que la somme des parties. Je crois que la santé publique constituera, avec les éléments de santé numérique et d'innovation, un élément fondamental.

Pour terminer, je crois que c'est l'occasion de continuer à braquer le phare sur la santé et de conforter cette dynamique au niveau national en sachant que nous avons aussi des points forts qui sont en complémentarité avec d'autres sites. Je pense à santé numérique et technologie pour la santé, à santé publique avec l'EHESP. J'allais évoquer aussi la cancérologie sur différents thèmes, et nous avons eu aussi un RHU. C'est donc l'occasion, avec l'ensemble des acteurs, de poursuivre cette dynamique.

Il y avait une belle étape que je tenais aussi à saluer, à savoir la convention d'association avec le CHU de Rennes où nous avons déjà mis l'EHESP en membre associé. L'idée est que nous ayons un consortium qui soit reconnu au niveau de la santé à l'ouest de la France. Je crois que c'est important au moment où nous connaissons les forces en France, à Paris, à l'Est. Je pense à Strasbourg, la Lorraine, Lyon, Grenoble. Je crois qu'il est très important que Rennes et Nantes, avec Bordeaux, puissent aussi peser au niveau national. De ce point de vue, pour moi, cette grande université de santé vise aussi à conforter la dynamique que nous entretenons avec l'EHESP pour peser ensemble au meilleur niveau, en cohérence et complémentarité dans le cadre des stratégies nationales.

M. SUDREAU : Merci beaucoup, Monsieur le Président, à la fois pour ces éléments de réponse précis sur ce qu'il se passe sur la place rennaise, mais aussi sur la remise en perspective nationale que vous venez de faire.

Nous voyons que le paysage national bouge beaucoup avec des alliances fortes et il est important que celle qui est en train de se tisser sur la place rennaise tienne tout son rang, parce que les autres bougent aussi et il n'est pas question de se laisser lâcher dans cette dynamique nationale. Vous avez parfaitement raison de le souligner.

Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? Comme l'a dit un des deux intervenants, il est important de prendre le temps de discuter au sein du Conseil d'administration sur ce sujet aux enjeux essentiels. Laurence JAY-PASSOT ?

Mme JAY-PASSOT : Bonjour. En phase de conception, notamment l'année dernière au Conseil d'administration, il y avait eu beaucoup de questionnements sur la constitution de cette EPE, autour des enjeux qu'ils recouvraient, mais aussi des risques ou des points de vigilance qu'il faudrait avoir. Je crois que les interventions de ce matin éclairent de manière très concrète ces débats qui étaient peut-être un peu théoriques en amont, sur ces enjeux qui portaient sur l'inscription dans une dynamique collective, sur l'opportunité que nous avons à potentialiser les forces, de trouver des synergies et de jouer des complémentarités qui pouvaient exister parmi les différents membres pour se hisser au niveau d'excellence qui est attendu et qui vient d'être rappelé par Philippe SUDREAU.

Je trouve que les exemples qui viennent d'être donnés sont plutôt éclairants et rassurants sur le fait que nous sommes bien en train de rencontrer ces différents enjeux.

Sur la dimension qui est celle de la vigilance par rapport à la nécessité de conserver cette identification et cette autonomie de l'EHESP, c'est aussi un point de vigilance qui est maintenu et qui vient d'être rappelé par notre Directrice, Isabelle RICHARD, et je pense que nous aurons l'occasion d'en rediscuter au moment où nous aborderons la préparation du contrat d'objectifs et de moyens. Cela doit manifestement rester un point d'attention pour les discussions à venir.

Nous sommes donc bien dans l'incarnation et en phase avec les discussions que nous avons eues les mois précédents. C'est important et cela mérite d'être souligné. Merci.

M. SUDREAU : Merci beaucoup, Laurence, pour ton intervention. Je vous propose d'enchaîner, Isabelle, avec le reste des points d'actualité.

Journée portes-ouvertes du 4 février 2023

Mme RICHARD : Oui. Il y a eu un très joli succès pour notre journée portes ouvertes. C'était la première fois que nous l'organisons en présentiel. C'était le même jour que tous les établissements de la place rennaise. Il y a eu plus de 500 personnes en présentiel et plus de 200 personnes supplémentaires connectées à distance, des gens qui savaient tous pourquoi ils étaient là. C'étaient vraiment des visiteurs pertinents, à la fois des étudiants intéressés par les filières de formations que nous proposons, mais aussi beaucoup de personnes à la recherche d'une reconversion professionnelle. Ce n'était pas principalement des soignants, mais principalement des personnes venant d'autres secteurs.

C'était une excellente organisation par nos direction de la communication et direction des études et un très bon moment pour toutes les personnes qui étaient présentes ce jour-là et que je remercie.

Mission sur le site parisien et le Master of public health (MPH)

Je vais vous apporter des informations concernant notre site parisien. Vous n'y êtes pas aujourd'hui puisque ce n'était pas possible de le rejoindre. Par ailleurs, comme nous avons déjà eu l'occasion de le dire dans ce Conseil d'administration, notre bail dans ces locaux expire à l'été 2024. J'ai eu l'occasion de rencontrer le Président de l'Université Sorbonne Paris-Nord qui m'a tout à fait confirmé qu'il avait l'intention de récupérer ces locaux à l'été 2024. Il y aura peut-être une petite marge de négociation possible pour finir l'année 2024, mais à coup sûr pas plus. Nous sommes donc dans une réflexion sur la réorganisation des activités qui se tiennent aujourd'hui sur notre site parisien.

Aujourd'hui, nous avons d'une part deux formations, le master of public health (MPH) qui est une formation internationale organisée en anglais, et l'un de nos deux parcours de master AMOS. Nous avons un ensemble de collègues, à la fois enseignants-chercheurs et personnels administratifs, qui sont affectés à ce site et nous avons des organisations de formations continues organisées en Île-de-France même si, à vrai dire, souvent elles ne sont pas organisées sur ce site qui n'est pas parfaitement adapté à nos besoins et elles nous conduisent à louer des locaux ailleurs en Île-de-France.

Nous avons donc mis en place deux groupes de travail, le premier piloté par Michel LOUAZEL et Judith MUELLER, qui est l'une des collègues du site parisien, épidémiologiste, et l'autre piloté par Marion AGENEAU et Liliane MILLOT avec l'objectif de traiter l'ensemble des questions que cette évolution entraîne.

J'ai rédigé deux lettres de mission pour les deux animateurs de groupe. L'objectif est d'organiser le master of public health à Rennes pour plusieurs raisons, principalement trois. La première est que les locaux actuels ne sont pas adaptés à l'accueil d'étudiants et ne permettent pas une vie étudiante normale. C'est un élément qui a été relevé à la fois par le rapport HCERES et par le rapport de l'Agence d'accréditation européenne (APHEA).

Le deuxième élément est le suivant. Le fait que cette formation — qui est notre principale formation internationale, la deuxième étant le master Europubhealth — soit organisée à Paris conduit à ce qu'il n'y ait aucun effet d'internationalisation domestique et de déteinte de l'organisation de cet enseignement international sur nos autres filières de formation, qu'il s'agisse des filières de formation de fonctionnaires ou de nos autres masters. C'est évidemment extrêmement dommage. Ayant parmi nos étudiants à ce MPH un certain nombre des futurs cadres des organisations non gouvernementales internationales, ce serait intéressant qu'ils aient rencontré sur les bancs de l'EHESP les futurs directeurs d'hôpitaux, par exemple.

Le troisième élément, nous allons en parler tout à l'heure. C'est que construire un centre interdisciplinaire de santé mondiale dans le cadre de l'Université de Rennes avec l'EHESP comme porteur, mais avoir notre principale formation internationale organisée ailleurs que sur le site rennais, ce n'est pas extrêmement cohérent. L'objectif affiché est donc clairement celui-là et le maintien en Île de France d'un site de l'EHESP qui nous permette dans de bonnes conditions d'organiser de la formation continue pour résoudre la petite anomalie dont je vous parlais tout à l'heure, et parce que le réseau de chemins de fer étant fait comme il est fait, nous continuerons d'avoir des besoins d'organisation de formations continues en Île-de-France.

L'objectif est de pouvoir proposer un ou des scénarios au conseil d'administration de juillet. Cela ne peut pas être complètement simple. C'est la relocalisation d'une partie de notre activité. Ce sont des collègues qui ont leurs habitudes, leurs logements, leurs modes de transport, leurs vies de famille, etc. Nous serons évidemment extrêmement attentifs à la question des situations individuelles de chacun, mais aussi bien sûr à l'intérêt en termes de stratégie générale de l'École.

M. SUDREAU : Merci beaucoup, Isabelle. Peux-tu nous dire si dans ces scénarios, le partenariat avec l'EN3S est pris en compte ou s'il est déconnecté ?

Mme RICHARD : Effectivement, dans la recherche de locaux parisiens, ce que nous souhaiterions, ce n'est pas de trouver cent mètres carrés de locaux de bureaux quelque part dans une tour. Cela se trouve assez facilement, mais cela n'a pas considérablement de sens. Nous souhaiterions pouvoir discuter avec un partenaire avec lequel nous pourrions construire des choses sur le plan pédagogique et scientifique.

Nous avons effectivement approché l'EN3S, qui a des locaux à Paris qui ne sont clairement pas très bien adaptés à ce que nous souhaiterions faire et qui ne sont pas si disponibles que cela. Ils sont tout à fait prêts à nous louer ponctuellement une salle de cours pour faire des choses, mais cela ne répond pas complètement à nos objectifs. Cela ne veut pas dire qu'il n'y a pas de discussion possible, mais cela ne répond pas complètement à nos objectifs.

Nous avons une touche qui nous semble très intéressante avec le Cnam, qui a plusieurs sites de locaux parisiens, qui a une activité de formation et de recherche en santé publique sur laquelle il y a des points de complémentarité avec la nôtre, qui a une activité de formation continue distribuée sur l'ensemble du territoire. C'est donc une deuxième piste que nous avons.

Nous avons discuté avec l'ANAP, qui a également des locaux qui sont un peu trop vastes pour elle, mais qui ne sont pas parfaitement adaptés à nos besoins.

Nous continuons à rechercher la meilleure solution possible, notamment pour que les collègues qui vont continuer à travailler à Paris soient dans un environnement de travail motivant, où il y ait des collègues à rencontrer, où il y ait de la discussion de machine à café et des liens à faire sur leurs projets.

M. SUDREAU : Merci beaucoup, Isabelle. Rendez-vous au Conseil d'Administration de juillet. Nous voyons toute l'attention, y compris humaine, avec laquelle vous pilotez ce sujet sensible donc nous ne pouvons que vous remercier d'être attentive aux personnes qui travaillent sur Paris. Merci infiniment d'avoir cette préoccupation également humaine, indépendamment des sujets d'impératifs patrimoniaux.

Là aussi, c'est un sujet sensible donc il est bien qu'il y ait un espace de discussion au sein du Conseil d'administration, si certains veulent prendre la parole, en sachant que le rendez-vous est précisément donné pour le conseil de juillet. Cela va vite arriver. Je ne vois pas de main levée donc rendez-vous au conseil d'administration du mois de juillet, comme tu l'as proposé, Isabelle. Y a-t-il d'autres points à voir dans le cadre de cette rubrique actualités ?

Visites ministérielles à l'EHESP

Mme RICHARD : Oui. Dans le cadre de nos formations de fonctionnaires, je voudrais vous informer que nous avons accueilli deux ministres en début d'année, François BRAUN, ministre de la santé et de la prévention, au moment de la rentrée des nouvelles promotions et Charlotte CAUBEL, secrétaire d'Etat chargée de l'enfance, à l'invitation de la promotion des élèves IASS. Dans les deux cas, je pense que c'est quelque chose qui était tout à fait réussi, qui donnait une bonne image de l'École.

Je voudrais vraiment les remercier, il y avait une organisation exceptionnelle de la part de la promotion de IASS, de la journée qu'elle avait consacrée à la question de la protection de l'enfance. Je pense que la Ministre est vraiment repartie avec une excellente impression de ce qui se faisait à l'École sur le sujet et du dynamisme de nos fonctionnaires stagiaires.

Formation continue

Toujours dans le cadre de la formation, j'adresse mes félicitations à l'ensemble de l'équipe de l'École qui a arraché la certification Qualiopi pour notre activité de formation continue. L'audit a eu lieu et nous nous en sommes très bien tirés.

Sur le plan de la formation continue, je voulais vous dire, et cela pourrait peut-être devenir un sujet d'actualité, que nous continuons à labourer le terrain de la formation en management des médecins en situation de responsabilité avec un programme qui marche extrêmement bien avec le groupement de coopération sanitaire HUGO. Nous en sommes à la sixième promotion de médecins managers formés au sein du GCS HUGO qui organisera son université d'été le 23 juin prochain dans nos locaux pour réunir l'ensemble des promotions formées.

Cela a fait des jaloux donc le GCS NOVA, qui est le groupement de coopération sanitaire du Sud-Ouest, nous a demandé de passer une convention avec eux pour une organisation un tout petit peu différente, mais qui poursuit le même objectif de formation des médecins en situation de responsabilité.

Cette activité monte progressivement en puissance. Nous avons transformé notre formation pour les PCME en un diplôme d'établissement et nous avons des retours extrêmement positifs de ces formations. C'est parmi les formations pour lesquelles arrivent régulièrement sur ma boîte mail des remerciements en me disant que tout est très bien, très organisé, très intéressant, etc. Manifestement, cela marche.

Merci évidemment à l'équipe qui le porte à la Direction de la formation continue et notamment au dynamisme d'Anne LE GAGNE, qui travaille avec nous et qui a été PCME de l'hôpital de Saint-Malo et qui y passe un temps considérable avec beaucoup d'expertise et d'ouverture d'esprit. Quand les choses marchent, c'est aussi parce qu'il y a des hommes et des femmes qui les font marcher.

Partenariats

Mme RICHARD : Ce n'est évidemment pas totalement disjoint de ce que je disais tout à l'heure. Nous aurons une journée scientifique commune avec eux au mois d'avril durant laquelle nous traiterons aussi d'autres choses que de nos activités de recherche, nos activités de formation continue, etc.

Il y aura le lancement de l'institut One Health, qui est cette formation continue pour hauts fonctionnaires et autres décideurs que nous montons avec l'ENSV et AgroParisTech, qui m'a valu de lancer cela au salon de l'agriculture il y a dix jours. Je ne savais pas qu'être à la Direction de l'EHESP m'exposait à aller au salon de l'agriculture. C'était là aussi tout à fait réussi.

Voilà pour les éléments d'information.

M. SUDREAU : Parfait. Merci infiniment Isabelle, c'était très important. Merci, encore une fois, Monsieur le Président pour ces éléments d'éclairage, évidemment.

3. COMPTE FINANCIER 2022

M. SUDREAU : Je vous propose de passer à la troisième séquence de notre conseil d'administration, une séquence évidemment importante autour du compte financier 2022. Il y aura deux délibérations soumises au vote des membres du conseil, une première sur l'approbation du compte financier 2022 et une deuxième sur l'approbation de l'affectation du résultat 2022.

C'est une présentation qui sera débutée par William SABIRON pour le premier point de l'ordre du jour, qui est la présentation du rapport de l'ordonnateur.

3.1 Présentation du rapport de l'ordonnateur

Un document est partagé en séance.

M. SABIRON : Bonjour. C'est une présentation en plusieurs temps, avec d'abord le rapport de l'ordonnateur sur une approche budgétaire au sens GBCP du terme. Ce sera complété par une présentation en droits constatés par notre agent comptable. Il y aura ensuite une petite synthèse avec, entre temps, le rapport de notre commissaire aux comptes.

Pour aller à l'essentiel, je passe rapidement le sommaire. Je vais aussi passer les rappels conceptuels. Nous sommes vraiment sur le rapport de l'ordonnateur donc pour dire les choses simplement, nous sommes en encaissements et décaissements au sens des règles de la GBCP.

Je fais un rappel de la chronologie budgétaire. C'est un exercice qui est annuel, du 1^{er} janvier au 31 décembre, avec une phase de préparation et un débat d'orientation budgétaire qui a eu lieu en juillet 2021 et qui fixait les grandes lignes de ce qu'allaient être les constituants de ce budget 2022.

Nous avons eu un premier budget initial présenté au Conseil d'administration le 15 décembre. Il n'a pas été voté et a donc été rejeté par le Conseil, ce qui nous a amenés à discuter et à convenir d'un budget provisoire avec nos tutelles pour pouvoir fonctionner en début d'exercice.

Nous avons présenté de nouveau ce budget initial avec un certain nombre d'éléments complémentaires et de discussions le 5 février, ce qui nous a permis cette fois d'avoir un budget initial qui nous a permis d'être sur un mode de fonctionnement normal.

Puis, comme nous le faisons chaque année, il y a eu un budget rectificatif, puisque nous en faisons un seul dans notre fonctionnement, en octobre 2022 qui nous a permis de faire ce budget rectificatif qui va aller jusqu'à la fin de l'année. Pour mémoire, si ce budget rectificatif a été voté au mois d'octobre, il a été préparé à l'été 2022, donc très tôt dans la saison. Il y a donc un certain nombre d'hypothèses et d'éléments qui se sont avérés plus ou moins justes. C'est ce que nous allons aborder aujourd'hui.

Aujourd'hui, le but est de vous présenter l'ensemble de ces éléments d'un point de vue budgétaire puis en droits patrimoniaux pour que cet arrêté des comptes soit arrêté avant le 15 mars comme c'est la réglementation.

Concernant les faits marquants, il y a un petit élément rapide sur nos effectifs. Là, ce sont les effectifs de la fonction publique hospitalière. Il y a les variations que l'on constate. C'est juste pour information. Ce qu'il faut avoir en tête, c'est que nous ne sommes pas aujourd'hui en mesure de mesurer l'impact de la revalorisation du régime indemnitaire des élèves DH et D3S puisque les concours étaient déjà lancés avant que ce système ne soit en place. Nous allons pouvoir commencer à en mesurer les impacts à partir de cette année 2023. Sur la fonction publique hospitalière, nous avons une légère croissance, sur des effectifs un peu plus faibles, ce qui nous a amenés à 130 unités. Voilà des éléments de constat.

Sur les faits marquants, concernant les cadres généraux, je reviendrai après sur des éléments qui seront valorisés.

Conformément à nos objectifs de contrat d'objectifs et de performances, nous continuons le développement de nos activités de formation continue, mais aussi d'apprentissage. Cela va beaucoup jouer sur les recettes.

Un élément qui est important pour nous, c'est que nous avons eu deux années qui ont pas mal été perturbées du point de vue du pilotage budgétaire par la crise sanitaire 2020-2021, donc l'idée était d'avoir à nouveau des taux d'exécution qui soient meilleurs que ce que nous avons connu sur deux exercices.

Il y a également un certain nombre d'éléments de mesures RH nationales non financées que nous avons déjà évoquées à un certain nombre de reprises : l'augmentation de la valeur du point en 2022 et la revalorisation du SMIC, la complémentaire santé, pour citer les éléments les plus importants.

Il y a également le régime indemnitaire que j'ai évoqué, en rappelant que les dépenses liées à nos élèves sur le régime indemnitaire au sens large, donc sur les salaires qui sont versés ou sur les indemnités de stage et de formation, sont compensées à l'euro près dans le cadre de la part variable de la dotation du MSP.

Un autre élément marquant est le niveau d'investissement que nous avons fortement augmenté cette année et que nous avons très fortement réalisé aussi. C'était un choix du Conseil de prendre un rythme plus important. J'en donnerai le détail tout à l'heure. Dans ces niveaux d'investissement, il y a eu une opération exceptionnelle qui est un marqueur fort pour l'École. C'est la création d'une deuxième SASU, « EHESP International », avec un capital de 550 000 euros qui apparaît du coup dans nos investissements de l'exercice.

Pour être transparent sur ce sujet, nous traînons aussi un litige avec l'ancien titulaire de nos marchés des déplacements professionnels. C'est un marché qui s'est arrêté au 31 décembre 2021, donc c'est ancien, mais pour dire les choses, ils n'arrivent pas à nous facturer comme il faut et ils interagissent avec nous tous les six mois donc c'est difficile d'avancer. Nous repoussons donc à peu près une enveloppe de 300 000 euros que nous leur devons, que nous inscrivons à chaque fois au budget, mais que nous avons du mal à leur régler de leur fait.

Il y a un élément important qui montre aussi le dynamisme de certaines activités. C'est le LERES avec les contrats d'analyse sur les exposomes. C'est quand même un élément très fort qui s'exécute en pleines charges sur cette année 2022.

C'était les éléments marquants les plus importants et je vais décliner cela classiquement entre recettes et dépenses.

Pour ce qui est des recettes, vous connaissez le principe de prudence que nous appliquons très sérieusement au sein de l'établissement et qui consiste à ne pas surévaluer nos recettes en début d'exercice. Nous avons souvent un petit supplément par rapport à ce que nous avons prévu, avec un certain nombre d'éléments que nous maîtrisons moins. Nous avons donc sur-exécuté notre prévision de l'ordre de 100 %.

Je vais aller dans le détail. Notre structure de recettes reste à peu près la même. Cela oscille autour de 75 % à 80 % de dotations de nos deux tutelles pour 46 000 euros sur le total de 63 000 euros. Ce qui les fait varier d'un exercice sur l'autre, c'est notamment nos activités pluriannuelles avec un certain nombre d'activités que je viens d'évoquer comme la FI, le LERES et autres qui font que cela bouge un peu d'une année sur l'autre, mais la structure est globalement la même.

Sur les recettes, la part importante est celle de nos deux dotations. Pour celle du ministère de la Santé, nous sommes sur l'avenant numéro 4, qui a permis de prendre en compte le trop-perçu sur la part variable à fin 2021. Il n'y a pas eu d'autre avenant à la fin de l'exercice. Nous étions partis sur une notification à 45,2 millions d'euros. Avec l'avenant, nous avons finalement une dotation encaissée de 43,257 millions d'euros.

Côté ministère de l'Enseignement supérieur, la bonne nouvelle est que nous avons eu deux notifications complémentaires en toute fin d'exercice, qui ne pouvaient donc pas être anticipées au moment du BR. Il y a eu un petit financement sur les contrats doctoraux fléchés au mois de novembre et surtout, au mois de décembre, 300 000 euros d'aide exceptionnelle comme nous l'avions eue l'année précédente. Nous espérons que c'est le début d'une longue série.

Sur les recettes pluriannuelles, ce sont les contrats de recherche gérés par le BAC, les expertises du LERES et les activités de relations internationales, le MPH, l'EPH et les contrats à l'étranger. Pourquoi mettons-nous tout cela un peu à part ? C'est parce que cela vit des aléas et des variations très fortes d'un exercice sur l'autre et aussi sur un même exercice, sur les recettes et les dépenses, en fonction de l'avancée des contrats.

Nous sommes dans l'épure des années précédentes. Côté recherche, nous avons reçu des financements plutôt en fin d'année qui n'étaient pas prévus, ou qui en tout cas étaient anticipés sur 2023. Ils sont là et ils viennent faire un écart en recette.

Côté LERES, c'est un peu le contraire, en sachant qu'il y a quelques encaissements qui sont reportés sur 2023. Là aussi, nous sommes dans ce qu'il se passe d'une année sur l'autre. Ce sont des phénomènes difficilement anticipables en termes de volume, mais que nous savons anticiper d'une année sur l'autre, un coup dans un sens et un coup dans l'autre.

Pour les activités internationales, nous avons été complètement conformes aux 3 millions d'euros qui étaient prévus.

Sur les autres recettes, ce qui est significatif, c'est la formation continue et les autres projets des départements. Nous avons beaucoup progressé, avec pas loin de 7 % de plus sur la formation continue notamment par rapport à 2021. Cela illustre le dynamisme, notamment avec l'apprentissage, sujet que nous avons évoqué dans le détail au dernier conseil de fin 2022.

Sur les résidences, ici c'est une erreur d'appréciation. Nous avons fait plus que prévu, 270 000 euros de plus. Cela fait un peu moins de 1 million au total. C'est parce qu'au moment où nous avons fait le budget rectificatif à l'été 2022, nous anticipions à tort le fait qu'il allait encore y avoir des perturbations sur la fréquentation de nos résidences. Il s'avère qu'au contraire, nous avons été exactement dans l'autre sens. Nous avons donc fait beaucoup plus que prévu et nous en avons d'ailleurs tenu compte dans le BI 2023 où nous avons intégré cette fréquentation plus forte en moyenne sur l'exercice.

C'est donc ce qui justifie le fait que nous ayons fait un peu plus de recettes que prévu et cela vient évidemment améliorer le solde budgétaire que je vous présenterai dans quelques instants.

Côté dépenses, c'est toujours la même histoire. Nous avons trois enveloppes, celle du personnel, celle du fonctionnement et celle d'investissement. Globalement, en autorisation d'engagement, un de nos objectifs cette année était d'avoir un taux d'exécution globale, donc sur l'ensemble des trois enveloppes, qui soit vraiment restauré et qui redevienne fort.

Évidemment, 2020 et 2021 étaient des années particulières, mais nous y arrivons globalement. C'est pour nous un indicateur de maîtrise de notre pilotage d'avoir un taux d'exécution supérieur à celui que nous avons eu sur la dernière année de référence 2019. Pour nous, l'objectif est atteint. Nous pourrions essayer de faire un peu mieux, mais c'est déjà un premier point.

En crédits de paiement, cette fois-ci, donc en décaissement, nous exécutons globalement à près de 95 %. Comme chaque année, il y a évidemment un écart entre les AE et les CP et cet écart est en grande partie pour les engagements qui sont faits en fin d'année. On a signé les contrats, on a signé les marchés, mais par contre les décaissements sont reportés sur l'année d'après, donc cela fait partie des reports de crédit, un phénomène classique en GBCP que l'on retrouvera sur le BR 2023.

Pour le reste, dès lors qu'il y a un service fait, côté patrimonial, cela rentre dans les charges donc il y a cette double vision des choses.

Du côté des dépenses de personnel, nous retrouvons nos catégories habituelles. Nous retrouvons évidemment les personnels sous plafond, que ce soit le plafond Santé ou le plafond MESR. Nous retrouvons les contrats que nous avons hors plafond, financés sur des ressources propres, et la partie élèves qui est un élément important, puisque c'est 40 % du total de nos dépenses de personnel, et un certain nombre d'autres choses, dont les vacations.

Nous sommes sur un taux d'exécution de 98 %. C'est l'objectif que nous nous donnons pour ne pas avoir un trop gros écart en fin d'année, mais nous savons qu'il y a là-dedans un certain nombre de variables que nous maîtrisons difficilement et surtout nous ne voulons pas prendre le risque de nous retrouver à prévoir un budget trop serré au BR et de nous retrouver à ne pas avoir assez de crédits pour payer la dernière paie de décembre, par exemple. Nous aurons donc toujours un peu de marge vis-à-vis de cela avec un taux d'exécution qui ne peut pas être et qui ne doit pas viser les 100 %.

Évidemment, en face de cette masse salariale et de ces dépenses de personnel, nous avons des plafonds. Là, nous avons vraiment des personnes, ce qui est aussi un élément positif sur l'exercice. Avec beaucoup de contraintes, beaucoup de difficultés, avec les variations saisonnières que nous maîtrisons plus ou moins, nous avons réussi à respecter les deux plafonds sur l'exercice, ce qui n'était pas forcément gagné en début d'exercice. C'est aussi un élément qui est important et qui se regarde en parallèle de l'exécution de la masse salariale.

Concernant les faits marquants, il y a un taux d'exécution fort. On a évoqué à plusieurs reprises les années passées le contrat de concession de la restauration que nous avons sur le site rennais, avec des avenants et des difficultés que nous avons eu à gérer avec le prestataire à l'époque. En fin de contrat, il était prévu un montant de solde de tout compte lié à l'ensemble des fluides que nous avons avec eux. Nous avons finalement une dépense de 171 000 euros. Cette dépense était prévue contractuellement. Là, elle se matérialise grosso modo à ce qui était anticipé.

Globalement, le coût moyen de nos élèves DH et D3S a augmenté et cette revalorisation indemnitaire fait que la moyenne de l'ensemble de nos coûts d'élèves augmente de 15 %. C'est un élément de repère.

Pour le reste, sur les plafonds, nous avons quasiment tout consommé. Vous le voyez bien, nous sommes à 98 % sur la santé, presque 100 % sur le MESRI. Il y a un petit bout de revalorisation des catégories C qui n'a pas pu être traité pour des raisons techniques et opérationnelles et qui sera reporté sur 2023.

Cela nous donne ce petit schéma habituel qui change du schéma habituel, mais que je trouve intéressant de vous présenter. Sur une masse salariale de 45 %, vous voyez un peu la répartition visuelle de la proportion de chacune de nos catégories. Le plafond Santé est évidemment là où nous avons le plus d'effectifs et il représente près de 20 millions. Nous avons 18 millions pour les élèves cette année. Ensuite, nous avons les deux hors plafond et le plafond MESR, qui sont à des niveaux différents et qui répondent à un autre financement puisqu'on n'est pas sur un financement comme celui des élèves, qui est sur part variable, ou du plafond santé qui est sur dotation.

Enfin, pour les vacataires c'est un peu plus faible que les années précédentes, ce qui est apparemment une tendance. Nous sommes en train de regarder cela de près.

Voilà pour les dépenses de personnel, exécutées de façon très forte et avec respect des deux plafonds, ce qui était les deux éléments importants.

Sur le fonctionnement, les AR sont ce que nous engageons et les crédits de paiement sont ce que nous allons décaisser. Il y a évidemment un décalage entre les deux. Ce qui est important pour nous c'est que nous avons une exécution à 96 % de l'ensemble des dépenses de fonctionnement. Nous savons que nous devons progresser sur le taux d'exécution des crédits de paiement, ne serait-ce que pour avoir une meilleure projection de notre solde budgétaire. Nous nous sommes donc remis au chantier, cette année, d'essayer d'un peu mieux dissocier les effets de bord à chaque fin d'exercice entre ce que nous engageons et ce que nous allons décaisser pour essayer d'être un peu plus justes.

Ce fonctionnement se voit selon trois sous-catégories :

- les indemnités versées à nos élèves, qui sont compensées par la part variable de la dotation du ministère de la Santé ;
- tout ce qui est ressources propres pluriannuelles, qui est la contrepartie de ce que j'évoquais il y a quelques instants ;
- les dépenses dites « récurrentes », le cœur du réacteur.

Sur les dépenses des élèves, nous sommes un peu au-dessus de ce qui était prévu. Cela a un impact budgétaire, mais cela n'a pas d'impact patrimonial et cela ne crée pas de déficit pour l'École puisque c'est financé. C'est notamment lié à des éléments que nous ne maîtrisons pas complètement, à savoir le triptyque des résidences administratives, des résidences de stage et déplacements à l'étranger, ce qui fait que nous avons eu un peu plus que prévu, mais ce sera compensé par la dotation.

Concernant les dépenses récurrentes, que j'appelle le « cœur du réacteur », nous avons pas mal de non-réalisations. C'est moins que l'année dernière où nous avons 2,5 millions de non-réalisé. Nous sommes un peu mieux cette année avec 1,9 million. Il y a un certain nombre d'éléments d'explication. La première chose, encore une fois, ce sont les engagements tardifs. Nous avons une saisonnalité qui fait qu'il y a beaucoup d'engagements qui se font en fin d'année avec des réceptions des services faits qui sont attendus pour la fin de l'année, mais encore faut-il avoir les factures. Nous avons toujours un lot qui se déplace d'un exercice sur l'autre et cette année, c'est un peu plus fort que les années précédentes avec 465 000 euros. C'est un des sujets sur lesquels nous voulons travailler pour 2023.

Concernant les mises à disposition entrantes, pour des raisons de relations, nous avons souvent du mal à faire le flux administratif avec les établissements avec lesquels nous avons des mises à disposition entrantes. Nous avons donc 350 000 euros que nous n'avons pas pu payer sur cette année et qui sont reportés l'année prochaine.

Nous avons un litige sur le marché « agence de voyages », pour pas loin de 300 000 euros. Nous avons une petite surestimation, mais finalement sur le volume cela représente peu en proportion, sur les dépenses liées à la formation continue. Nous avons un nouveau marché de déplacements qui a pris effet au 1^{er} janvier 2022. En fait, c'est tout simplement qu'à la fin de l'année nous n'avons pas payé les douze mois, nous en avons payé neuf, donc il faudra payer le retard. C'était un peu la contrainte de la mise en place d'un nouveau marché avec des contraintes opérationnelles et surtout administratives un peu lourdes.

Pour le reste, ce sont plein de petites choses qui traînent à droite et à gauche avec des non-exécutions pour pas loin de 400 000 euros.

Ici, cela vous permet de distinguer ce qui est simplement du report classique de ce qui correspond à des reports un peu plus forts que d'habitude ou exceptionnels sur lesquels nous essayons de travailler pour avoir au BR une vision un peu plus fine, toutes choses égales par ailleurs, de l'atterrissage en fin d'année.

Sur les ressources propres pluriannuelles, nous sommes sur le pendant des recettes que je présentais tout à l'heure. Nous sommes sur 2,7 millions de dépenses. Nous avons un taux d'exécution à 94 % avec des choses habituelles. C'est-à-dire que nous sommes sur des projets qui vivent, qui peuvent avoir des aléas, notamment sur les projets de recherche. On sait qu'il suffit qu'ils soient notifiés un peu plus tôt, que le recrutement du porteur de projet, du doctorant ou de l'ingénieur se diffère ou que le projet soit replanifié ou réorganisé, puisque parfois nous ne sommes pas tout seuls sur les projets, et tout cela entre en jeu. Sur la durée complète des projets, il n'y a pas de problème, nous exécutons. Par contre, sur une année en particulier, sur un instant t, nous pouvons avoir des aléas. Cette année, c'était plutôt dans le sens où nous avons dépensé moins que prévu.

Il y a aussi le principe de prudence. Nous prévoyons toujours un peu plus que moins pour pouvoir faire face s'il y a besoin, mais encore une fois, tout cela est neutre sur la pluriannualité de ces projets.

D'un point de vue patrimonial, ces écarts assez importants entre recettes et dépenses sont neutralisés dans le cadre de ce que l'on appelle la méthode dite des « contrats à l'avancement ». En patrimonial, c'est neutralisé pour que ces aléas ne polluent pas notre lecture des comptes.

La troisième enveloppe, c'est l'investissement. C'est une grosse enveloppe pour cette année. Nous étions sur 2 millions d'euros d'engagement prévus, ce qui n'a pas été le cas depuis de très longues années. Nous l'avons exécutée à 97 %. Nous sommes satisfaits parce qu'il s'agissait de gros montants, avec beaucoup d'opérations, et nous avons réussi à tout faire. C'était là aussi un petit challenge que nous nous étions donnés.

Il y a eu une forte reprise des investissements, parce qu'on sait que pendant quelques années, le temps de restaurer le fonds de roulement mobilisable, nous avons vraiment serré la vis et fait uniquement l'essentiel. Désormais, et c'est ce qu'avait validé le Conseil d'administration avec les éléments que nous avons présentés, la volonté était de maintenir l'outil de travail, de ne pas prendre de retard et de ne pas faire de sous-investissements.

Il y a eu une opération particulière que j'évoquais dans mon préambule. Il s'agit évidemment, pour 550 000 euros, de la création du capital social de la SASU EHESP International, opération qui ne se répétera donc pas.

Il y a donc une exécution forte. Le petit tableau ici vous donne une idée. Cela vous permet de comparer avec ce qui vous avait été présenté au moment du BR. À l'extrême gauche, ce sont nos codes à nous, ce sont les centres de responsabilité. À droite, cela vous parlera un peu plus, c'est par destination, selon qu'il s'agit de patrimoine, de numérique, de la création de la SASU. Cela vous donne un peu une idée de la répartition. Nous sommes grosso modo sur ce qui était prévu. Nous avons aussi quelques reports de crédits de paiements sur l'année suivante.

En termes de solde budgétaire, avec tout ce que je viens d'indiquer dans le détail, vous avez ici un élément de synthèse. Au moment du BR, à l'été 2022, nous avions prévu un solde budgétaire positif d'un peu plus de 1 million et nous finissons finalement à 5,6 millions, ce qui est un gros écart. C'est positif quand c'est dans ce sens. Cela veut dire que nous abondons notre trésorerie et que nous encaissons plus vite que nous décaissons. C'est quand même très positif.

Vous trouvez ici sous une autre présentation de manière synthétique l'ensemble des éléments que j'ai pu vous présenter précédemment dans le détail par typologie avec donc un peu plus de recettes et moins de dépenses. Vous retrouvez exactement tout ce que j'ai pu vous citer.

Voici pour ce qui est du solde budgétaire, un des indicateurs que nous suivons. Je vais laisser la parole pour enchaîner sur une vision globale. Je pense que le mieux est d'aller sur la partie en droits constatés et ensuite de faire la petite synthèse, avec entre temps les commissaires aux comptes parce que c'est un élément important, pour que vous puissiez avoir une vision complète, à la fois budgétaire et patrimoniale de tout ce qui s'est passé cette année. Je passe la parole à Emmanuelle.

3.2 Présentation du rapport de l'Agent comptable

Un document est partagé en séance.

Mme DOUSSOT-ECUER : C'est une présentation somme toute assez classique. Il s'agit de l'analyse de l'activité avec une synthèse sur les produits et les charges, la détermination du résultat, un focus sur l'investissement et son financement par la CAF en 2022, et évidemment une analyse de l'équilibre du bilan, avec les autres indicateurs financiers que sont le niveau de fonds de roulement, le BFR et la trésorerie. Je vous présenterai aussi les éléments qui ont fait que nous obtenons tous ces indicateurs financiers très positifs encore cette année.

Pour les produits, nous sommes à 62,6 millions d'euros en 2022, soit une augmentation de 3 %. Classiquement, le compte de résultat distingue les produits sans contrepartie directe, c'est-à-dire tout ce qui a trait aux dotations, subventions et produits assimilés. En 2022, il y avait 49,2 millions d'euros, soit une très légère augmentation de 1 %, j'y reviendrai.

Nous avons les produits avec contrepartie directe, c'est-à-dire les produits d'activité. Là, nous constatons une nette augmentation de 21 % avec un montant global de 10,265 millions d'euros. Je détaillerai sur les diapositives suivantes.

Nous avons les autres produits, c'est-à-dire essentiellement les reprises sur amortissements, dépréciations, provisions, pour un peu moins de 3 millions, soit une petite augmentation de 1 %.

Enfin, nous avons les produits financiers, pour 112 000 euros en 2022, qui ont trait aux dividendes versés par les Presses de l'EHESP qui, en 2021, étaient à 450 000 euros.

Allons un peu plus dans le détail concernant les subventions et les produits assimilés. On le sait, depuis 2020, c'est la dotation de l'assurance maladie qui représente la majorité des recettes pour l'EHESP. En 2022, cela représentait 67 % des produits et 85 % des produits sans contrepartie directe.

La subvention du MESR et les autres subventions provenant de l'État et d'autres entités publiques telles que l'Union européenne diminuent de 2,7 %, et ce malgré une dotation complémentaire de 300 000 euros en fin d'exercice du ministère de l'Enseignement supérieur.

Les dons et legs augmentent. Je le constate aussi. Nous avons deux conventions de mécénat qui ont été signées en 2022, il me semblait aussi intéressant de le souligner.

Je fais un focus classique sur 85 % des produits directs d'activité, pour 8,7 millions, en augmentation de 20 %. Nous y retrouvons la formation, donc la formation initiale et la formation continue. Nous avons une variation entre 2022 et 2021 qui est notable, qui est de 9,5 %. Les prestations de recherche sont en diminution de manière significative aussi en 2022. Je fais également un focus sur le LERES. Nous avons une augmentation très significative des prestations du LERES, avec une hausse de 971 000 euros en 2022.

Les postes qui ont connu la plus forte augmentation, ce sont les prestations d'analyse du LERES ainsi que la formation de manière globale, donc formation initiale et formation continue, pour 500 000 euros. Nous notons également une augmentation de l'hébergement qui est à signaler, de 220 000 euros, qui s'est positionnée plutôt en fin d'année 2022.

Il me semblait intéressant de vous présenter l'évolution des produits de la formation 2019-2022. Là, j'ai distingué en revanche la formation continue de la formation initiale, notamment les droits de scolarité, les frais de scolarité master hors droits d'inscription universitaires, la VAE et l'apprentissage. Nous voyons bien l'évolution entre 2019 et 2021, en sachant que 2019 était quand même une année de référence.

Entre 2019 et 2022, nous voyons une nette amélioration de l'ensemble de ces produits directs de la formation de 8,6 % avec une augmentation notable relative à l'apprentissage, comme je viens de le préciser. La formation continue entre 2021 et 2022 enregistre une augmentation à elle seule de 3,5 %. Nous voyons une augmentation assez importante aussi sur les frais de scolarité master hors droits d'inscription universitaires entre 2019 et 2022.

Concernant les charges, à 61,3 millions d'euros, elles sont aussi en augmentation de 7 %. L'ensemble des postes de charge ont connu une augmentation en 2022 à l'exception des dotations aux provisions et amortissements qui restent quasi stables. Sinon, l'ensemble des postes de charge ont augmenté.

Les charges de personnel sont en augmentation de 7 %. Je n'insiste pas, William en a parlé tout à l'heure. C'est essentiellement le poste relatif aux salaires et traitements qui augmente de façon importante en raison notamment de la réforme du régime indemnitaire, certes compensée par la dotation, ainsi que de l'augmentation du point d'indice – attention, pas en année pleine parce que cela a démarré au 1^{er} juillet — et de la prise en charge de la complémentaire de santé avec un maximum de 15 euros.

Il y a également un focus intéressant sur les charges d'exploitation. Nous avons une augmentation de 11 % entre 2021 et 2022. S'agissant des achats, nous avons une hausse globale de 15 %. Cela provient logiquement des fluides (électricité, gaz, chauffage sur réseau), qui enregistrent la hausse la plus significative. Nous sommes à +226 000 euros. Il me semble que cela avait été estimé à 300 000 euros, donc nous avons un peu moins que ce qui était prévu, mais attention, on a allumé le chauffage tardivement donc cela ne reste pas forcément représentatif de ce qu'il va se passer fatalement en 2023.

S'agissant des autres services extérieurs, la hausse globale, là aussi, est de 15 % et elle est essentiellement due aux frais de mission avec une hausse entre 2021 et 2022 à hauteur de 530 000 euros. Je précise néanmoins que même si là je n'ai pas fait par compte comptable l'évolution entre 2019 et 2022, s'agissant des frais de mission, le montant 2019 était de 3,8 millions et celui de 2022 de 3,1 millions. Nous ne sommes pas revenus au niveau de 2019, sans doute en raison de changements de pratiques aussi. Nous faisons beaucoup de réunions à distance, en visio et cela a donc sans doute joué de ce point de vue.

S'agissant des charges d'exploitation, il me semble également intéressant de voir ce qu'il s'est passé entre l'année de référence 2019 et 2022. Entre 2019 et 2022, vous voyez que nous sommes à 7,2 % de diminution des charges d'exploitation. On augmente les produits d'exploitation et on diminue les charges d'exploitation. Nous le verrons ensuite plus dans le détail, mais cela fait partie des explications des résultats de l'exercice 2022.

Sur la totalité des charges, y compris les charges de personnel, nous avons une diminution entre 2019 et 2022 de 2,1 %.

Pour 2022, le total des produits est de 62,6 millions d'euros. Le total des charges est de 61,434 millions euros. Nous avons donc un résultat bénéficiaire de 1,251 million d'euros pour l'exercice 2022.

Après le résultat, la capacité d'autofinancement est un indicateur extrêmement important pour un établissement. On se souvient que c'est l'excédent des ressources généré par le cycle d'exploitation, qui permet ou pas d'assurer son autofinancement. De manière simplifiée, c'est la richesse qui découle entre les encaissements et les décaissements.

La CAF en 2022 est nettement positive, à hauteur de 2,9 millions d'euros, presque 3 millions d'euros. Il y a deux méthodes pour déterminer la capacité d'autofinancement, par le résultat ou par l'excédent brut d'exploitation, autrement dit, l'un des soldes intermédiaires de gestion qui sont importants pour expliquer la situation de l'établissement.

Je vais m'arrêter un petit instant sur les soldes intermédiaires de gestion. Classiquement, je présente la valeur ajoutée et l'excédent brut d'exploitation parce que c'est ce qui permet, à mon sens, d'évaluer la richesse ou non qui est créée par notre établissement. Cela permet d'évaluer aussi le modèle économique même si sa valeur n'est plus à prouver depuis 2020. En tout cas, cela permet de voir ce qu'il s'est passé les trois ou quatre dernières années à l'EHESP.

S'agissant de la production de l'exercice, nous voyons bien l'évolution entre 2018 et 2022. 2018 était une année que nous pouvons comparer avec 2022. Nous avons eu 2019, puis en 2020 le creux de la vague. Nous commençons à remonter en 2021 et en 2022, vous voyez une production de l'exercice qui dans tous les cas, entre 2021 et 2022, a nettement progressé. On compare cela aux consommations de l'exercice en provenance de tiers, donc tout ce qui est achat de marchandises notamment, les prestations d'études, les fluides, tout ce qui permet finalement à l'établissement de fonctionner et de produire. Nous arrivons donc à la valeur ajoutée, qui était négative ces trois dernières années. Ce n'est pas une aberration. Dans les établissements d'enseignement supérieur, cette valeur ajoutée est souvent négative.

Ce qui est intéressant cette année, c'est qu'elle est nettement positive. L'année dernière, je vous avais dit que nous étions presque dans une situation idéale. Cette année, nous sommes dans une situation idéale, si je puis me permettre. Cela veut dire que là aussi, nous avons davantage produit que nous avons consommé et le résultat de l'exercice s'explique en grande partie par cela. C'est le premier élément d'explication.

Le deuxième élément d'explication, c'est que nous avons bien évidemment eu les 300 000 euros supplémentaires de dotation complémentaire du ministère de l'Enseignement supérieur.

Nous arrivons à un excédent brut d'exploitation qui est positif. Notre modèle économique fonctionne bien, nous le savons, depuis 2020.

Nous arrivons ensuite à notre résultat d'exploitation, qui n'était pas bon avant le changement de modèle économique et qui, depuis 2021, devient positif. C'est aussi un indicateur important. Nous ajoutons aussi à cela les produits financiers que nous avons la chance d'avoir aussi cette année, pour 112 000 euros. Là aussi, c'est une explication pour le résultat de l'année 2022.

Nous arrivons donc à notre résultat bénéficiaire.

Voilà en synthèse les éléments d'explication que l'on peut donner sur les résultats positifs de cette année.

Quelle a été l'utilisation de la CAF en 2022 ? Classiquement et heureusement, c'était le financement des investissements courants, et puis la mise en réserve de ressources par l'augmentation du fonds de roulement.

Je ne m'attarde pas sur les investissements parce que William en a largement parlé, mais nous avons 1,448 million d'euros de dépenses d'investissement en 2022, soit 62 % d'augmentation, comme c'était prévu, notamment en raison du poste construction et aménagement avec une augmentation très significative. Ce sont les travaux qui ont été réalisés sur certains bâtiments de l'EHESP.

Le poste matériel informatique connaît également une augmentation très significative. En effet, en 2022 s'est poursuivi le renouvellement du parc informatique, entre autres, de l'EHESP. C'était prévu aussi. Comme l'a dit William, il y a également les immobilisations financières avec la création de la SASU EHESP International qui a généré et nécessité un apport en numéraire de 550 000 euros afin de doter la SASU en capital. Cela se traduit donc par un apport qui correspond à 5 500 actions de 100 euros en nominal avec comme actionnaire unique l'EHESP.

Nous avons un bilan équilibré à 63 millions d'euros au 31 décembre 2022. Nous retrouvons ici les autres indicateurs que je vais vous présenter, le fonds de roulement net global, le BFR et la trésorerie.

Le niveau de fonds de roulement net global représente aussi les ressources dont dispose l'établissement à moyen et à long terme même si l'indicateur le plus précis est le fonds de roulement mobilisable. Néanmoins, le niveau de fonds de roulement net global permet de voir si l'établissement dégage des ressources. C'est donc l'excédent des ressources stables sur les emplois stables.

Nous avons des ressources stables : les capitaux, les réserves, les subventions, les provisions et dépréciations. En face de cela, nous avons les immobilisations. Nous avons donc un fonds de roulement net global en 2022 à hauteur de 17,6 millions d'euros, donc encore cette année une variation de 1,3 million d'euros.

Je reviens sur les ressources stables pour apporter un point d'information pour le Conseil d'administration. Il y a eu en 2022 des corrections d'exercice 2021 qui ont été réalisées. D'abord, sur les mises à disposition du personnel, il y a eu une correction d'exercice d'un montant de 241 700 euros. Il y a également eu un mauvais rattachement des charges, avec des charges qui ont été rattachées à 2022 alors qu'elles auraient dû être engagées à 2021. Je suis donc venue corriger l'exercice 2021.

La deuxième correction d'exercice, c'est l'aide à l'inflation 2021. Nous avons eu l'information tardive de la Direction générale des finances publiques, en 2022, concernant les modalités de comptabilisation de cette aide à l'inflation. En réalité, très simplement, cela n'aurait jamais dû rentrer dans les produits, donc en classe 7 de l'établissement. Cela aurait dû passer en opération pour compte de tiers et être donc neutre sur le compte de classe 7. Là encore, je suis donc venue corriger en 2022 l'exercice 2021.

Je fais un focus aussi sur les provisions et les dépréciations client puisque cela pèse à la fois sur les ressources, mais aussi de manière plus spécifique sur le résultat de l'établissement. Pour les provisions et les dépréciations client, nous avons 71 % des provisions, qui sont des charges pour l'établissement, qui concernent le CET, en brut et en charges sociales. Sur 2,7 millions d'euros, nous avons un peu moins de 2 millions qui concernent les provisions pour CET. Peut-être que Marion ou Marie feront un petit aparté sur les explications de ce pourcentage.

Sinon, classiquement, dans les provisions, nous retrouvons les provisions pour risque et les provisions pour charge. Cela concerne en particulier le contentieux que nous pouvons avoir avec des fournisseurs comme Hydroption, qui est notre ancien fournisseur d'électricité, avec nos anciens personnels de l'école et autres.

Nous avons aussi les provisions client. Ce sont tous les restes à recouvrer sur les exercices antérieurs à 2021. Vous voyez que cela pèse très faiblement sur les provisions. Nous retrouvons vraiment ces provisions pour CET.

Nous poursuivons, toujours sur le bilan. Un autre indicateur est le besoin en fonds de roulement. C'est la différence entre l'actif circulant et le passif circulant. Là encore, c'est un indicateur important puisque cela permet de mesurer un besoin de financement ou au contraire un excédent de financement.

Je repars du fonds de roulement. Nous avons les stocks et les créances, donc les stocks et les créances clients, et les dettes non financières, en particulier les dettes fournisseurs. Cela permet de dégager un besoin ou un excédent de financement. Cette année, ce sont - 7,104 millions d'euros, donc un besoin en fonds de roulement négatif avec une variation de - 2,3 millions d'euros. Autrement dit, à l'EHESP, on encaisse plus vite qu'on ne décaisse. Cela peut être une bonne chose, mais il y a quand même certaines explications. Certaines vont devoir être corrigées en 2023.

En tout cas, nous avons eu plusieurs explications. Comme le disait William, nous avons eu un certain nombre d'avances sur contrat en fin d'année. Par ailleurs, les créances clients expliquent aussi en partie le bon niveau des besoins en fonds de roulement.

Nous avons d'abord un nombre de titres émis qui a progressé de 17 % par rapport à 2021. Nous sommes passés à plus de 4 580 titres. Surtout, nous avons un compte 411 qui est en nette diminution depuis plusieurs années. Il y a une diminution par rapport à 2021, bien évidemment. Le compte 411, très schématiquement, est le compte comptable qui permet de retracer les prises en charge de titres et de factures de l'année en cours, donc de 2022. En réalité, nous encaissons assez vite, cela fonctionne bien au niveau recouvrement.

Ce qui est notable aussi, c'est que tout ce qui est recouvrement sur exercices antérieurs a nettement baissé depuis 2019 bien que nous ayons une augmentation en 2022. C'est ce que l'on appelle les « restes à recouvrer clients », le compte 416. Pourquoi avons-nous une augmentation du compte 416 ? Très simplement, nous avons quand même 71 %, c'est-à-dire plus de 122 000 euros des restes à recouvrer, qui concernent notre ancien fournisseur d'électricité pour lequel nous avons dû émettre des titres, notamment sur une évaluation du préjudice financier lié à la résiliation du contrat par la DAE. En réalité, les créances clients sur exercices antérieurs représentent 51 000 euros, ce qui est un montant assez faible.

Un autre élément qui permet d'expliquer que nous ayons un BFR négatif significatif, ce sont les dettes fournisseurs. Cela fonctionne moins bien côté fournisseurs que cela ne fonctionne côté clients. Les charges à payer de fournisseurs, hors charges de personnels, ont augmenté de 17,5 % entre 2021 et 2022. Les charges d'exploitation, notamment, ont augmenté. Il est donc normal aussi que le compte fournisseur augmente lui-même. C'est la première raison.

Il y en a d'autres également. C'est que nous avons un certain nombre des états de frais qui n'ont pas été traités au 31 décembre 2022. Une estimation a été faite par le CSP de la Direction financière et c'est environ 100 000 euros qui ont été estimés. Nous avons ce qu'a dit William également, à savoir de la facturation liée au nouveau marché FCM/AMEX, qui a fait l'objet d'une charge à payer qui sera décaissée sur 2023 pour 183 000 euros. Par ailleurs, nous avons toujours cette facturation sur l'ancien marché de prestations sur lequel il reste un certain nombre de factures pour un peu plus de 330 000 euros.

Concernant le délai global de paiement moyen en 2022, je vous le disais tout à l'heure, nous sommes moins bons côté fournisseurs que côté recouvrement. Nous sommes à 38 jours en délai global de paiement. Le délai réglementaire est de 30 jours. Le délai global de paiement est un délai partagé entre l'ordonnateur et le comptable. Il est de 38 jours. Nous sommes évidemment largement au-dessus. Nous voyons qu'il y a eu des pics assez significatifs au cours du premier semestre.

Nous voyons aussi, et il faut rester positif, qu'en fin d'année nous nous améliorons enfin et que nous avons passé le tunnel. Évidemment, en 2023, il faudra consolider ces éléments-là et veiller à ce que les fournisseurs soient payés en temps et en heure.

Le dernier indicateur est la trésorerie. La trésorerie, c'est le fonds de roulement moins le besoin en fonds de roulement. En 2022, nous avons un niveau de trésorerie qui est de 24,7 millions d'euros avec une variation importante de 3,6 millions d'euros pour les raisons que je vous ai données, c'est-à-dire à la fois les avances, le bon encaissement et le décaissement tardif des paiements fournisseurs.

En 2022, nous avons une variation de fonds de roulement qui est de 1,324 million d'euros, un solde budgétaire de +5,5 millions, presque 5,6 millions. Nous avons une variation du BFR qui est extrêmement importante, une variation de trésorerie qui l'est aussi. Encore cette année, de façon moindre que l'année dernière, la soutenabilité financière à court et moyen terme est garantie en 2022. Nous ne pouvons que nous en réjouir.

Attention, pour différents motifs, il y a un bémol par rapport à 2023. J'ai l'impression que nous sommes un peu dans une période charnière. Nous ne sommes pas en année pleine notamment pour les mesures RH et, je pense, pour l'augmentation du point d'indice, mais aussi les fluides. Cela reste garanti en 2022, mais il faut attendre 2023 pour s'assurer vraiment que la situation financière de l'EHESP est stable du point de vue de ces indicateurs financiers.

Nous pouvons passer la parole au commissaire aux comptes avant les questions.

3.3 Présentation du rapport de la certification des Commissaires aux comptes

Un document est partagé en séance.

Mme GIBLAIN : Bonjour à tous, je suis Chloé GIBLAIN, sénior manager au sein du cabinet PwC. Je représente aujourd'hui Gwenaël LHUISSIER qui est notre associé signataire des comptes de l'EHESP depuis le début de notre mandat en 2018. Je vais vous présenter la synthèse de l'audit des comptes annuels.

Avant de vous présenter nos conclusions et notre opinion d'audit, je tiens juste à revenir sur deux éléments et évoquer notamment le contexte de notre intervention et la qualité de la clôture des comptes annuels de l'EHESP. Je tiens à souligner une très bonne préparation de la clôture de la part de la Direction financière et de l'agence comptable qui nous ont permis de réaliser l'ensemble de nos diligences et de notre mission dans de très bonnes conditions.

Tout ce qui est position comptable, estimations et faits marquants a été discuté et partagé en amont de la clôture annuelle et nous a ainsi permis de valider l'ensemble des positions de clôture conjointement et en toute transparence, avec une très bonne collaboration. Ce sont des éléments qui sont essentiels pour notre mission et notre rôle de commissaires aux comptes puisque la préparation et la qualité de la clôture nous permettent de réaliser l'ensemble de nos diligences dans de bonnes conditions.

Je rappelle juste que nous avons émis notre rapport sur les comptes annuels le 1^{er} mars, bien en amont du conseil d'administration, ce qui permet également de vous partager en amont de la réunion d'aujourd'hui les conclusions sur les comptes annuels.

Le deuxième point que je souhaitais évoquer avec vous était de rappeler le rôle du commissaire aux comptes et les objectifs de notre audit sur les comptes annuels. Notre rôle ne consiste pas uniquement à intervenir sur les comptes annuels sur la période de clôture, mais nous avons vraiment une mission tout au long de l'année et des interventions qui sont cadencées à différents moments de l'année, notamment puisque notre rôle est aussi d'identifier et d'évaluer les risques que les comptes annuels puissent porter des anomalies significatives. Cette évaluation des risques nous permet de bien appréhender et de mesurer les travaux et la nature des travaux qui seront ensuite réalisés sur les comptes annuels.

Nous avons également un rôle, qui fait partie des objectifs de l'audit, de prise de connaissance du contrôle interne. Nous allons évaluer les différentes procédures qui sont mises en place au sein de l'EHESP, aussi bien côté Direction financière qu'agence comptable pour nous assurer qu'il existe des contrôles préventifs et de détection des anomalies.

Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables et nous nous assurons que l'ensemble des règles et méthodes comptables utilisées sont bien conformes au registre des normes comptables des établissements publics.

Voilà un peu les éléments contextuels de notre intervention en tant que commissaires aux comptes.

Dans le cadre de nos travaux sur les comptes annuels, nous n'avons pas identifié d'anomalie significative. Comme lors des exercices précédents, nous certifions que les comptes annuels sont sincères et réguliers et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice 2022. Une opinion sans réserve ni observation a été émise.

J'en profite pour remercier les équipes et tous les interlocuteurs que nous sollicitons durant nos différentes interventions pour la qualité des échanges et leur très bonne collaboration tout au long de l'exercice.

M. SUDREAU : Merci beaucoup. Merci à vous trois pour la qualité de la présentation. C'était bien de faire ces trois points enchaînés avant d'ouvrir la discussion. Je passe la parole à notre Directrice, Isabelle.

Mme RICHARD : Merci beaucoup. Merci à William et Emmanuelle pour la qualité et la clarté de leur présentation. Comme j'ai l'habitude de le dire, j'arrive à comprendre, ce qui est un bon indicateur de la clarté d'une présentation financière.

J'ai peut-être deux éléments de commentaire. D'une part, pour l'ensemble des administrateurs et peut-être de façon particulière pour nos ministères de tutelle, ce résultat est indiscutablement un peu différent de ce qu'on vous a présenté lors du budget rectificatif en octobre et je voudrais lever tout doute potentiel, nous n'avons pas crié au loup pour obtenir 300 000 euros. Ce n'est pas du tout le mode de discussion que nous souhaitons avoir avec nos ministères de tutelle. Nous étions réellement devant des projections qui nous semblaient moins favorables que la réalité, d'après ce qui finalement s'est réalisé.

Depuis un mois et demi, nous discutons quasiment toutes les semaines avec William et Emmanuelle pour savoir comment expliquer ce résultat positif, parce que ce n'est pas le tout de s'en réjouir, mais il faut aussi le comprendre. Au-delà des éléments financiers qui vous ont été présentés, je voudrais vous proposer deux explications qui sont difficiles à traduire en chiffres, mais qui sont à coup sûr une part de l'explication.

Le premier, comme vous l'avez vu, ce sont des recettes qui sont supérieures à ce qui était prévu, notamment des recettes propres qui continuent d'augmenter. Évidemment, cela rend l'exercice de prévision un peu plus difficile puisqu'autant sur nos recettes SCSP ou équivalent et nos dépenses de masse salariale sous plafond, nous savons exactement de quoi les choses vont être faites, autant, sur nos ressources propres, tant sur les contrats de formation que de recherche, nous savons un peu moins exactement de quoi les choses vont être faites. Cette part de notre budget croît. C'est globalement une bonne nouvelle, mais cela explique une incertitude un peu supérieure.

Si elle croît, ce n'est pas magiquement, c'est parce qu'il y a très clairement une culture du « oui » à tous les niveaux dans l'établissement, aussi bien sur la formation continue que la recherche et que les prestations du LERES, et ce ne sont évidemment pas uniquement ces trois services, puisque lorsqu'ils répondent « oui », derrière, ce sont les enseignants qui font et les services support qui assurent, etc.

Il faut être conscient, et je souhaitais le dire devant les administrateurs ce matin, que cela représente aussi un engagement extrêmement important de la part des personnels de l'École qui trouvera sa limite à un moment donné. Clairement, tout le monde donne beaucoup et c'est aussi cela que représente cette augmentation des recettes.

À l'inverse, vous voyez qu'il y a aussi des dépenses qui sont moins importantes que ce qui avait été anticipé. Là non plus, ce n'est pas complètement le fruit du hasard. C'est aussi clairement une perception par chacun du fait qu'il était nécessaire d'appuyer sur le frein des dépenses et pas seulement pour des raisons financières, mais aussi pour des raisons de sobriété un peu générale. Il est clair que le « dress code » a changé cet hiver dans l'établissement avec un chauffage qui a été mis tardivement, des pulls qui ont été sortis et le port de l'écharpe, qu'affectionne notre Directeur des affaires financières, qui a été généralisé à l'ensemble de l'établissement.

Il est clair aussi que sur les déplacements, nous ne sommes pas à la situation de 2019. Je pense que nous n'y retournerons pas et qu'il y a une perception par chacun du fait qu'on se pose la question avant d'acheter un billet de train ou a fortiori un billet d'avion. Il y a donc une sobriété un peu globale sur un certain nombre de dépenses de l'établissement que nous essaierons bien évidemment de faire perdurer, encore une fois pas uniquement pour des raisons financières.

Je voulais souligner ces éléments-là, à savoir un engagement très important de chacun pour récupérer des recettes et une attention très importante de chacun à la sobriété dans les dépenses. Dans un vocabulaire peut-être pas complètement financier et chiffré, du point de vue de la Directrice, ce sont ces deux éléments-là qui expliquent le résultat que nous vous présentons aujourd'hui.

M. SUDREAU : Merci beaucoup, Isabelle, pour ton commentaire précieux. Nous voyons bien à ce titre que la qualité même des présentations qui sont faites à l'aide de ces diaporamas est le reflet de ce que tu évoquais, c'est-à-dire un investissement hors pair au quotidien de l'ensemble des équipes de l'École. Un tel résultat ne s'obtient pas par hasard, donc merci infiniment pour la qualité des présentations et pour ce que tu as souligné, à savoir la qualité et l'implication de toutes les équipes de l'École tout au long de cette année 2022.

Nous ouvrons la séquence des discussions. Il est clair que nous ne tenons pas le timing à cette heure-ci, donc je remercie par avance les intervenants d'être concis et rapides dans leurs présentations.

M. VANDERSTOCK : Merci, Monsieur le Président. Merci, Madame la Directrice. Merci pour la qualité des présentations. Je vais essayer de faire au plus court. Je ne l'ai pas fait en propos liminaire donc je vais le faire tout de suite, je tiens à apporter mon soutien à la mobilisation sur les retraites. Par engagement solidaire et pour maintenir les échéances, je suis présent aujourd'hui et j'excuse Anne MEUNIER que je représente. Vous m'excuserez pour ma naïveté sur certaines questions puisque c'est ma première présence parmi vous en qualité de suppléant d'Anne MEUNIER au nom de la CFDT.

Comme vous l'avez dit, Monsieur le Président, je partage avec vous la qualité des présentations et la qualité de la gestion de notre école, qui se décline par la qualité du taux d'exécution, puisque c'est franchement un taux d'exécution qui démontre un niveau de prévisibilité important.

Nous nous félicitons aussi sur la hausse des effectifs sur les filières DH et D3S, mais comme vous le savez, nous maintenons notre inquiétude sur le non-remplissage des filières de directeur des soins qui nous a été présenté lors des premières slides et en particulier sur la préparation directeur des soins dont on voit la baisse régulière et l'inquiétude que nous pouvons avoir pour ce corps.

D'autre part, il y a eu une augmentation des inspecteurs. Nous la constatons, mais pour nous elle demeure trop faible compte tenu des missions qui ont été augmentées, en particulier lors de l'affaire Orpea. On peut se dire que la faible augmentation et les demandes importantes des organismes de tutelle sur ce sujet mériteraient un examen par les autorités de tutelles.

J'avais promis que je serais court, mais j'aurai d'autres points. Je fais ici appel aux plus anciens. Visiblement, Anne MEUNIER me disait — et peut être que d'autres le diront — qu'il y avait un document de synthèse qui existait auparavant et qui permettait en linéarité le suivi budgétaire, en particulier sur BFR, FR et trésorerie. On sait bien qu'on ne peut pas regarder l'état d'un établissement et son état financier sur une simple photographie et c'est souvent la vision quinquennale qui permet cette linéarité, qu'on ne retrouve pas dans les documents habituels.

Nous l'avons retrouvée en partie dans la présentation qui nous a été faite, mais cela ne permet pas une étude en amont.

J'en ai terminé. J'avais dit que je serais court.

M. SUDREAU : C'est parfait Noël, vous avez parfaitement respecté l'annonce. Je vous propose d'enchaîner avec quelques questions complémentaires, puis nous globaliserons les éléments de réponse.

Mme JAY-PASSOT : Il ne s'agit pas d'une question, mais plutôt d'une intervention pour saluer également la présentation qui a été faite et qui comporte beaucoup d'éléments qui sont à souligner. Nous notons en particulier l'augmentation du niveau d'investissements, le dynamisme d'un certain nombre de recettes. Cela a été particulièrement montré sur le LERES ou la formation continue. Nous sommes aussi sensibles à la maîtrise des charges d'exploitation qui a été démontrée.

Tout cela montre bien que nous sommes toujours sur une gestion très rigoureuse par les services de l'École, tout cela parallèlement avec un dynamisme qui se maintient dans différentes activités, comme nous le voyons bien sur ces recettes-là, dans un contexte qui s'inscrit plutôt dans une forme de retour à la normale qui est d'autant plus notable qu'on se rend bien compte dans d'autres périmètres que ce n'est pas toujours si évident et que nous n'en finissons pas de payer le prix du Covid.

Tout cela est très encourageant. Au-delà de la bonne gestion, nous notons aussi qu'un certain nombre d'orientations préservent l'avenir. C'est le cas de l'investissement. Nous avons eu l'occasion lors des exercices précédents d'être particulièrement en alerte sur ce critère-là et nous voyons que particulièrement sur le numérique ou l'immobilier, nous sommes sur des champs d'attention tout à fait essentiels.

Ce sont donc des éléments qui sont tout à fait rassurants pour nous et qui montrent encore la pertinence du modèle économique, avec toujours ce point de vigilance qui perdure et qui a été rappelé par Isabelle RICHARD. Nous avons un socle essentiel qui est constitué par la partie des subventions. Ce socle est stable, voire un peu en diminution, et nous savons bien que les charges sont plutôt dynamiques et que nous aurons vraisemblablement à constater leur augmentation cette année. Ces bons résultats restent donc sujets au maintien de cet équilibre à long terme. Nous y serons toujours particulièrement vigilants.

Merci.

M. SUDREAU : Merci beaucoup, Laurence.

Mme ALBAGNAC-RICARD : Merci beaucoup pour ces présentations qui sont extrêmement claires et qui démontrent des efforts considérables de la part de tous les agents de l'EHESP. Je voulais simplement poser une petite question en lien avec les efforts de sobriété qui ont été menés.

Nous savons qu'aujourd'hui la sobriété, notamment énergétique, passe aussi par la performance des bâtiments. Je voulais poser une question à propos des investissements sur nos résidences. On sait que le nombre d'élèves va augmenter. On le voit chaque année, les places aux concours sont toujours plus nombreuses, donc mécaniquement le nombre d'élèves accueillis va augmenter et nos résidences sont aujourd'hui déjà quasiment à saturation.

Je me posais donc la question de la possibilité d'un investissement sur ces résidences-là. Cela va devenir très important et nous allons avoir besoin d'un soutien des tutelles à ce sujet-là puisque l'EHESP ne peut pas seule décider de rénover ses résidences. Pourtant, c'est absolument nécessaire à mon sens.

C'est donc une petite question pour nos tutelles. Je vous remercie.

M. SUDREAU : Je vous remercie beaucoup pour cette question très claire. Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? Christophe LE RAT ?

M. LE RAT : Comme tout le monde, je dis que nous pouvons nous féliciter collectivement d'avoir réussi à obtenir un tel résultat. Je pense qu'il faut effectivement que nous en soyons conscients et que nous le soulignons toutes et tous.

Ma petite inquiétude est que vu que cette fois-ci nous avons un solde budgétaire positif, etc., il ne faudrait peut-être pas oublier le fait que les points d'indice ne sont pas compensés, et ce quelle que soit la santé budgétaire de l'établissement. Il serait un peu dommage de laisser cela sur le côté du chemin. C'est plus une question aux ministères de tutelle.

M. SUDREAU : Merci beaucoup. Nous allons faire une première séquence de réponses.

Mme RICHARD : Peut-être que les représentants des ministères de tutelle souhaiteront intervenir, mais en introduction je voudrais répondre à la question que vient de poser Christophe.

Bien sûr que la non-compensation de l'augmentation du point d'indice est un souci à venir. Pour être complètement transparents, nous avons été compensés par le MESR de l'augmentation du point d'indice pour les personnes fonctionnaires à l'euro près. Par contre, compte tenu du volume de ces personnels par rapport au volume total de l'établissement, cela ne règle pas une partie significative de la question.

En ce qui concerne la question de Lucie ALMAGNAC-RICARD sur les résidences, d'une part s'agissant de la rénovation énergétique de la résidence Villermé telle qu'elle est, c'est un bâtiment qui est au-delà de toute ressource thérapeutique et pour lequel il faudra adopter d'autres stratégies.

Par contre, grâce aux efforts considérables de Marion AGENEAU qui ne lâche pas ce dossier malgré sa difficulté, nous pensons que nous n'avons jamais été aussi près de la situation où nous allons pouvoir vous proposer une solution. Nous avons réussi à mettre autour de la table la Direction des patrimoines de l'État, le bailleur social qui est Néotoa, Rennes Métropole, les partenaires du site et l'École. Je ne veux pas dévoiler des choses qui sont encore à l'état de projet, mais nous devrions pouvoir présenter au prochain conseil d'administration ou au suivant une solution de qualité permettant à la fois le développement du logement, la diversité de l'offre et le maintien d'une offre à tarif convenable pour les publics de l'école.

Cela avance. Nous savons que c'est un des points noirs. Par ailleurs, cela avance aussi sur une autre façon sobre de résoudre le sujet qui est de retailler de façon bien précise la question de l'organisation de notre année universitaire, de l'alternance, etc., de façon à avoir des résidences au maximum pleines. En effet, aujourd'hui nous refusons du monde, mais non, elles ne sont pas pleines parce que tout le monde a besoin des logements en même temps et cela peut aussi se travailler avec une évolution de nos calendriers.

M. SUDREAU : Merci beaucoup, Isabelle. Y a-t-il d'autres éléments de réponse en complément ? William, peut-être ?

M. SABIRON : Ce document répond effectivement à une des questions qui a été posée, à savoir d'avoir des éléments de perspective. Vous avez ici depuis 2017, année de la bascule en BGCP qui est le plateau budgétaire que nous avons actuellement, l'ensemble de nos indicateurs financiers principaux, que ce soit le solde budgétaire, les indicateurs patrimoniaux qui lient le résultat avec tout ce qui va derrière.

Pour avoir une vision historique, la première chose, c'est que nous ne prolongeons pas les courbes. Les courbes telles qu'elles sont là vous donnent une vision historique ex post et elles ne nous projettent pas. Ce sera l'exercice du BR 2023 que d'essayer de voir où nous allons arriver dans le courant de l'exercice, en espérant avoir les mêmes taux d'exécution.

Ce qui est intéressant, en mettant en parallèle le solde budgétaire et le résultat, c'est qu'on voit bien que depuis 2020, date de la remise à plat du modèle économique de l'École, les efforts conséquents supportés par l'École à la fois sur ses effectifs, sur ses dépenses de fonctionnement et d'investissement et le rebasage, cela a permis de restaurer les indicateurs qui sont dans le vert et non plus dans le rouge comme ils l'étaient un peu de façon chronique sur les années précédentes. C'est un élément qui est intéressant pour voir que ce qu'il se passe aujourd'hui est la continuité de tout ce qui se fait depuis quelques années.

Dans les éléments de synthèse que vous avez ici, toujours dans une idée d'historique sur la période 2017-2022, vous avez la capacité d'autofinancement. Oui, pour aller dans le sens des remarques et questions qui ont été posées, cette capacité d'autofinancement est un élément qui est très important puisqu'il donne, comme l'a dit Emmanuelle, la mesure de ce que nous sommes capables de financer tout seuls pour maintenir notre outil de travail, pour le dire de façon un peu vulgaire.

Hors opérations exceptionnelles, comme le Forum ou la création d'une SASU avec un capital social, nous savons maintenant que nous sommes dans un niveau d'investissement qui nécessite d'être entre 3,3 millions et 3,5 millions d'euros. Cela fluctue un peu. Avec 3 millions d'euros de CAF, nous sommes bien au-delà de notre besoin, ce qui veut dire que nous sommes capables de financer nos investissements courants et donc de maintenir l'outil de travail, qui est un élément très important pour la pérennité de l'École sur le long terme.

Côté trésorerie, nous sommes quasiment trois fois au-dessus des seuils pour les causes qui ont été évoquées, et c'est plutôt cela qui est intéressant dans le sens où le fonds de roulement est une chose, c'est purement mécanique, mais ce n'est pas le vrai reflet de nos réserves. Le fonds de roulement, ce sont nos réserves à long terme.

Ce fonds de roulement mobilisable, que l'on calcule selon une norme qui existe et qu'on décline, est à 3,5 millions d'euros. Évidemment, lorsqu'on voit la courbe on se dit que cela baisse, mais il y a un élément qui est important et positif. Dans la façon dont on le calcule, selon la norme, même s'il baisse, il reste très important au niveau de l'École notamment parce que le mode de calcul que nous utilisons nous fait anticiper plein de dépenses à venir.

Nous anticipons notamment, par ordre d'écriture et pas par montant :

- tous les engagements que nous avons pris sur 2022 et qui seront décaissés sur 2023, pour 600 000 euros ;
- le Forum, que nous estimons à 3 millions d'euros en ordre de grandeur, même si ce sera peut-être un peu plus, et ces 3 millions sont déjà déduits de ce montant-là donc c'est net de tout cela ;
- déjà 300 000 euros qui ont été inscrits au BI 2023, si vous vous rappelez le vote qui a eu lieu au mois de décembre, sur la partie énergétique ;
- tous les investissements courants qui sont déjà inscrits au BI 2023 pour 1,6 million d'euros ;
- les investissements sur une base de 1 million par an, avec l'hypothèse basse prise cette fois-ci, mais qui sont de l'ordre de 2 millions d'euros.

C'est-à-dire que là, sur trois ans, tous nos investissements courants et nos investissements stratégiques sont déjà déduits de ce calcul-là. Cela veut dire que nous avons réussi, suite à ces différentes années, en augmentant l'investissement, mais en atteignant nos objectifs d'indicateurs patrimoniaux, à maintenir et même réalimenter notre fonds de roulement, ce qui nous donne quand même des perspectives, en termes de coup dur, en termes de surcoût et en termes d'autres projets d'investissement que nous pourrions avoir.

C'est un indicateur qui nous permet de regarder devant et non pas derrière. Du coup, il était important de passer quelques secondes dessus pour avoir des éléments d'historique et un peu de perspective, même si ce n'est pas à l'ordre du jour d'aujourd'hui, mais plutôt au moment du BR au mois de juin.

M. SUDREAU : Merci beaucoup, William, d'avoir remis en perspective et notamment apporté des éléments de reprise sur le FDR mobilisable. Ces éléments complémentaires étaient particulièrement précieux.

Il y a d'autres demandes d'intervention. Avant de prendre la question de Monsieur MESURÉ, Claire SANTARELLI, nous vous passons la parole.

Mme SANTARELLI : Bonjour, je suis chargée de mission à la Direction de la sécurité sociale, en charge en partie de la tutelle de l'EHESP. Merci pour ces présentations. Je rejoins les représentants et autres administrateurs sur la qualité des échanges.

Nous voyons bien qu'entre les efforts de gestion de l'École faits ces dernières années et le changement de modèle de financement, cela a conforté la structure financière de l'École. Le nouveau modèle de financement est totalement dans son rôle et complètement sécurisé.

Ensuite, il y a bien sûr le dialogue de gestion pour 2024 qui va s'entamer en avril, donc il y aura effectivement des rediscussions sur tout ce qui n'a pas encore été compensé, mais au regard de la situation globale de l'École et en coopération avec le MESR. Ensuite, nous serons bien sûr très preneurs de l'évolution sur les projets d'investissement afin de pouvoir voir comment la suite devra être anticipée.

M. SUDREAU : Merci beaucoup, Claire. Monsieur MESURÉ, la parole est à vous.

M. MESURÉ : Merci. Je vais être assez bref comme vous l'avez demandé. Je joins également mes félicitations à tous ceux qui ont préparé ces éléments et pour la qualité de tout ce qu'ils nous ont présenté. Je voudrais déjà commencer par remercier notre Directrice qui a pris la parole depuis la présentation pour exprimer son désaccord avec la façon dont nous sommes traités par notre tutelle.

J'apprécie évidemment beaucoup qu'elle s'inscrive dans la ligne de rigueur et de qualité de gestion qui était celle de son prédécesseur. Je reconnais également sa tentative de faire des efforts pour essayer d'encore mieux gérer par ce qu'elle a appelé la sobriété.

Cependant, je voudrais lui rappeler qu'il faut qu'elle fasse attention parce que lorsqu'en décembre 2021 le budget a été rejeté et qu'ensuite nous avons eu en février 2022 une discussion extrêmement ouverte et franche avec le Secrétaire des ministères sociaux, nous avons bien compris quelle était sa théorie de gestion, qui n'est pas du tout celle ni du Conseil d'administration apparemment, en tout cas dans sa très forte majorité, ni celle de notre Directrice qui souhaiterait quand même que nous ne soyons pas, comme le dit Monsieur LE RAT, sans arrêt mis sur le côté.

La tutelle nous a été imposée à l'époque, puisque nous n'avons pas eu droit à la parole et c'était fait quand nous avons été prévenus par le Président du Conseil d'administration de l'époque, quand l'État se désintéressait complètement de l'École et passait sa gestion financière à la sécurité sociale. Nous devons le rappeler, ce n'était d'ailleurs pas du tout dans ses missions, à la création en 1945 par Monsieur LAROQUE de la sécurité sociale, puisqu'elle n'était pas faite pour faire de la gestion d'écoles, mais pour régler les problèmes de santé et les problèmes sociaux de l'ensemble des citoyens.

Pour terminer, je voudrais rappeler simplement, devant cette absolument incroyable position pour la troisième fois consécutive de notre tutelle, que comme l'a rappelé dans sa brève intervention notre Directrice, la qualité de toute organisation est la lucidité et l'anticipation. Il n'y a ni l'un ni l'autre dans la gestion de notre tutelle actuelle. Comment se servir des résultats du redressement d'une école, en dehors du fait qu'on considère que le débasage est là pour ça ? Comme nous l'avait dit le Secrétaire des ministères sociaux, « on ne se sert que sur les écoles qui gèrent bien ». C'était quand même assez extraordinaire, mais vous pouvez regarder le procès-verbal, cela a été dit en toutes lettres.

Par conséquent, quand on voit les charges qui nous sont annoncées aujourd'hui, qui sont énormes, à 62 % en investissements, 11 % en charges d'exploitation, puisque toutes nos charges explosent, qui peut ignorer que cela ne va pas se redresser demain ? Je ne vais pas décrire notre environnement à l'ensemble du Conseil, je pense qu'il le connaît.

Je ne vois pas par quel miracle notre tutelle voit que tout ira mieux demain. Nous allons donc avoir des années beaucoup plus difficiles et par conséquent, il faut continuer à se faire entendre au niveau de notre tutelle et au niveau de l'État, en remontant au plus haut possible de l'État si nous n'avons pas satisfaction.

Il faut que pendant cette période d'incertitude et dans cet environnement extrêmement lourd, on cesse de prendre notre argent pour appeler cela des « économies de gestion à la sécurité sociale ». Merci.

M. SUDREAU : Merci, Monsieur MESURÉ. Je repasse la parole à notre Directrice, Isabelle.

Mme RICHARD : Je vais simplement apporter une petite rectification parce que je me suis peut-être mal fait comprendre en début de conseil. Je ne crois pas avoir exprimé de désaccord avec la façon dont les tutelles gèrent l'école. Je ne crois pas, de toute façon, que ce soit mon rôle de Directrice d'exprimer un désaccord de ce type.

J'ai simplement exprimé en début de conseil le fait que la complexité de la double tutelle de l'École devait nous rendre tous vigilants, comme l'a ensuite précisé Christophe LE RAT, au fait qu'il n'y ait pas de sujet qui soit dans une zone d'ombre entre les tutelles, notamment les questions de recherche.

Je ne crois pas avoir exprimé de désaccord avec les modalités de tutelle de l'École.

M. SUDREAU : Merci, Isabelle, de cette précision importante. Monsieur MESURÉ, vous souhaitez de nouveau intervenir ? Je vois que votre main est à nouveau levée.

M. MESURÉ : Oui, s'il vous plaît. Je voudrais simplement m'excuser si j'ai mal interprété ce qu'a dit la Directrice, mais ce qu'elle vient de nous redire montre bien qu'elle a un problème et qu'elle demande à notre tutelle de revoir un peu sa position quelque part. Je n'irai pas plus loin. Merci.

M. SUDREAU : Y a-t-il d'autres demandes d'intervention avant que nous passions au vote ? A priori, non.

3.4 Approbation de l'affectation du résultat 2022

M. SUDREAU : Je vous propose de passer au premier vote sur ces sujets financiers, qui va donc porter sur l'approbation du compte financier 2022 tel qu'il vous a été présenté. Nous allons procéder à un vote à main levée. Manuel, précisez les modalités du vote.

M. COAT : Je propose que les administrateurs et administratrices qui veulent voter contre lèvent la main dans l'immédiat. Les porteurs de procuration expriment le mandat qu'on leur a donné. Nous n'avons pas préparé de sondage. Ce n'est pas un vote à bulletin secret.

M. SUDREAU : Merci beaucoup, Manuel.

M. COAT : Nous votons sur le compte financier dans sa globalité, tout d'abord. Il s'agit de la délibération numéro 02/2023. Ce sera l'objet du premier vote.

M. SUDREAU : Absolument. Comme je le précisais tout à l'heure, nous votons bien sur l'approbation du compte financier 2022. Il s'agit donc de la délibération 02/2023. Tout est bien clair. Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

M. COAT : Il y a 2 abstentions et 29 voix favorables.

📖 Le CA approuve le compte financier 2022

M. SUDREAU : Merci beaucoup. Nous passons au sujet numéro 4, qui est l'approbation de l'affectation du résultat 2022. Nous vous repassons la parole pour une présentation avant le vote.

M. COAT : Je vais partager la délibération pour que ce soit plus simple. Nous venons de voter la délibération 02, c'est donc la délibération 03 qui vous est désormais proposée. Tout le monde a-t-il pu en prendre connaissance ?

M. SUDREAU : Vous venez de prendre connaissance de cette deuxième délibération qui est la délibération 03. Nous allons procéder au vote sur l'approbation de cette affectation qui nous est proposée. Qui vote contre ? Il n'y a pas, a priori, de vote contre. Y a-t-il des abstentions ? Il y a 2 abstentions. Par soustraction, les votes favorables sont au même nombre que sur la délibération précédente, a priori.

📖 Le CA approuve l'affectation du résultat 2022

M. SUDREAU : Il reste une troisième délibération d'ordre technique. Je vous passe la main sur cette troisième délibération, qui est la délibération 3bis.

Mme DOUSSOT-ECUER : Je suis désolée, j'interviens après, mais je voudrais préciser quand même que sur l'affectation du résultat en report à nouveau, on apure les résultats déficitaires des exercices antérieurs. C'est une obligation. En réalité, on ne vous demande pas d'approuver, mais d'arrêter les chiffres du compte financier et d'approuver néanmoins cette affectation du résultat, mais c'est une obligation réglementaire. Avant même d'affecter des résultats bénéficiaires, par exemple en réserve, on est obligé d'apurer le solide débiteur.

Cette année encore, c'est la raison pour laquelle nous vous demandons d'affecter le résultat à l'apurement du solde débiteur. Je suis désolé, c'est un peu technique et comptable, mais ceci expliquera ce que nous vous demanderons ensuite.

Après affectation du résultat 2022 en apurement du solde débiteur du compte 119, nous avons encore un solde débiteur de -3 984 000 euros. Encore une fois, ceci est lié aux déficits successifs entre 2016 et 2020. C'est pour cela que nous avons initialement un montant de - 8 millions d'euros que nous avons ensuite réduit à mesure, et c'est une bonne chose, avec nos résultats bénéficiaires et en particulier celui de l'année dernière qui était conséquent. Celui de cette année vient aussi apurer ce compte.

La délibération 3bis vise justement à décider de ce que l'on fait pour ces presque 4 millions qui sont encore en solde débiteur au compte 119. En réalité, là aussi c'est un peu technique, le haut du bilan présente aujourd'hui un solde débiteur au compte 119 et un solde créditeur au compte 106, qui est le compte qui vient comptabiliser tous les résultats bénéficiaires de l'établissement depuis sa création, pour rester simple. Bien heureusement, il y en a eu un certain nombre.

Nous nous retrouvons avec un compte de réserves facultatives qui est largement bénéficiaire et en revanche, un solde qui est débiteur pour le compte 119. Je vous propose d'apurer l'apurement du compte 119 par le compte 106. C'est d'ailleurs une préconisation et une recommandation de la DGFIP pour assurer ce que l'on appelle la cohérence et la pertinence de l'information financière.

Encore une fois, nous sommes purement dans la technique comptable. Néanmoins, quand on observe le bilan, il est quand même plus cohérent et pertinent d'avoir un compte de réserve qui a apuré ses soldes débiteurs. C'est pourquoi nous vous présentons la délibération 3bis

M. SUDREAU : Parfait, merci beaucoup. Nous allons procéder au vote sur cette délibération 3bis. Qui vote contre ? Il n'y a pas de vote contre. Qui s'abstient ? Il n'y a, a priori, pas d'abstention non plus. C'est donc un vote favorable sur cette délibération, qui est donc approuvée.

📖 Le CA approuve l'apurement du compte 119 par le compte 106

4. UNIVERSITE DE RENNES (EPE) : PROJET DE CENTRE INTERDISCIPLINAIRE DE SANTE MONDIALE (CISM)

M. SUDREAU : À cette heure-ci, nous avons 33 minutes de retard. Je vous propose donc d'enchaîner sur le point numéro 4, qui est un point important, un point d'information sur le projet de centre interdisciplinaire de santé mondiale. Isabelle, nous vous passons la parole.

Mme RICHARD : Nous allons le faire à deux voix avec Vincent BESSONEAU, qui a été la principale cheville ouvrière de ce projet à l'École. Nous allons essayer de le faire de façon rapide.

Dans le projet de contrat de site de l'établissement public expérimental Université de Rennes, figure la mise en place d'un centre interdisciplinaire en santé mondiale coordonné par l'EHESP. J'insiste, et nous allons y revenir tout à l'heure, ce n'est pas le centre interdisciplinaire en santé mondiale de l'EHESP. C'est celui de l'Université de Rennes, coordonné par l'EHESP.

Nous nous y sommes pris de la façon suivante. Nous avons commencé, grâce aux différents contacts qu'a pris Vincent BESSONEAU et à un groupe de travail en interne, par essayer de définir en interne une stratégie sur ce que pouvait être ce centre interdisciplinaire en santé mondiale avec un premier « concept paper » que vous avez dans les documents du Conseil d'administration.

Le contexte dans lequel cela s'insère est le souhait de l'Université de Rennes d'aborder les différentes transitions qui sont devant nous et d'apporter, à des problèmes complexes, une réponse interdisciplinaire avec une signature scientifique centrée sur trois éléments : le numérique, la santé mondiale et les politiques publiques. Le Président ALIS en a dit un petit mot tout à l'heure.

À partir de là, nous avons commencé par faire un peu le bilan de l'existant des forces sur l'EPE en santé mondiale. Il y a des forces importantes en recherche, bien sûr dans les deux unités dont nous sommes cotutelle, mais aussi dans d'autres unités dont les acronymes vous sont moins familiers, parce que cela correspond aux unités de recherche en économie et en management, en droit, en géographie, en sport et santé, mais qui ont des activités qui ont à voir avec les questions de santé mondiale.

Il y a des forces en formation, bien sûr chez nous, mais pas seulement. Il y a les formations de santé dont nous avons parlé tout à l'heure, mais aussi certaines formations sport et santé.

Enfin, qui dit santé mondiale dit collaborations internationales. Là, clairement, l'École est très impliquée dans un certain nombre de partenariats internationaux, d'où la création aussi de la SASU.

La question s'est très rapidement posée, dès les premières discussions avec les collègues, de savoir comment se structurait cette chose et quelle trajectoire elle pourrait avoir dans un contexte où tout le monde est quand même extrêmement attentif à ne pas trop alimenter le mille-feuille institutionnel. Nous avons donc proposé avec Vincent et avec les collègues la stratégie consistant à considérer que le point de départ de ce centre interdisciplinaire santé mondiale était plus un point de départ réseau que centre, et qu'il s'agissait finalement de mettre en interaction des acteurs mobilisés sur des projets ayant à voir avec la santé mondiale.

Il était très important que ces projets soient interdisciplinaires. Nous nous disions que le sujet étant assez porteur, il conduirait probablement à ce que nous puissions obtenir des financements, et c'est très clairement un objectif, et que ces financements étant obtenus et le centre interdisciplinaire de santé mondiale s'en allant vers le succès, il se poserait probablement la question à un moment de le structurer, de façon à pouvoir être suffisamment ambitieux, comme peuvent avoir été structurés certains objets faits sur le plan d'investissement d'avenir, qu'il s'agisse des IHU ou des écoles universitaires de recherche, tout en évitant absolument l'un des défauts de ces objets qui est parfois de ne pas être bien alignés avec la stratégie globale de l'établissement.

Nous sommes donc partis sur la question d'un fonctionnement plutôt sur des projets, d'une gouvernance légère, et nous nous sommes demandé finalement quelles étaient les caractéristiques d'un bon projet pour le centre interdisciplinaire de santé mondiale. Nous en avons listé un certain nombre qui figurent sur la diapositive.

Globalement, c'est un projet qu'on est capable d'expliquer à tout le monde, qui se prête vraiment à une approche interdisciplinaire large, pour lequel nous avons des forces indiscutables sur le site qui peuvent être partagées entre plusieurs des établissements-composantes de l'Université de Rennes, qui peut retenir l'intérêt des décideurs publics et notamment s'intégrer dans la stratégie française en santé mondiale, et qui bénéficie des collaborations internationales existantes.

En termes de gouvernance, nous faisons le choix pour l'instant d'une gouvernance légère, avec d'une part un comité stratégique qui sera en fait une forme d'élargissement du comité stratégique de l'EPE, en y faisant participer tous les chefs d'établissement ou les représentants des établissements-composantes, mais aussi les collègues directeurs d'unité de recherche les plus impliqués sur ces sujets. Le rôle de ce comité stratégique est de vérifier que tout cela reste bien aligné avec la stratégie globale de l'Université de Rennes et de ses établissements-composantes. Néanmoins, ce sera une gestion essentiellement par projet. Dans le comité de projet, il y a les gens qui sont compétents sur le projet et pas seulement au titre d'une représentation institutionnelle.

Nous continuons de nous interroger sur la façon dont nous pouvons faire participer des représentants de la société civile et des étudiants à la gouvernance de ce centre interdisciplinaire santé mondiale, peut-être via ce que nous avons appelé une assemblée miroir, quelque chose qui fonctionnerait un peu comme peuvent fonctionner des stratégies de consultation nationale éthique, toutes ces stratégies où il y a eu, notamment par tirage au sort, l'association de représentants associatifs, de la société civile, des collectivités. C'est une façon de faire en sorte que ce centre ne tourne pas pour lui-même sur ses questions à lui, mais soit alimenté par les questions de la société et puisse avoir une courroie de transmission pour que les résultats scientifiques qu'il obtient soient aussi connus de la société dans son ensemble.

En parallèle, l'Université de Rennes a un gros projet « science avec et pour la société » qui s'appelle Tissage. Nous serons vigilants quand même à ne pas superposer les deux mécanismes. Peut-être que la solution proposée sera finalement une inclusion dans les instances de Tissage.

Dans le document qui vous a été remis, il y a des choses qui sont en noir et des choses qui sont en gris. En gris, c'est un exemple. Nous nous sommes dit qu'à un moment, pour que tout le monde comprenne ce dont nous parlions, il fallait quand même que nous puissions expliquer ce à quoi un projet pourrait ressembler. Nous en avons donc choisi un que nous avons appelé « Territoires favorables à la santé ». Il s'est d'abord appelé « Villes favorables à la santé » et il a évolué vers cet intitulé. C'est un exemple de projet que pourrait porter le centre interdisciplinaire santé mondiale. Il s'agirait à ce moment-là pour le comité de projet de découper ce projet en différentes tâches, en livrables, et de travailler sur ce sujet pendant une durée donnée.

Évidemment, nous n'avons pas choisi ce projet au hasard. D'une part, il coche un certain nombre des cases de ce que pourrait être un bon projet. D'autre part, c'est un sujet sur lequel nous avons déjà un certain nombre de choses à mettre dans la corbeille, à la fois en formation, en recherche, et sur lequel on imagine qu'il puisse y avoir des financeurs intéressés.

Nous en sommes là. Il était important pour nous de confronter ce concept paper aux avis des différents partenaires au sein et en dehors de l'EPE. C'est la raison pour laquelle nous le présentons aux administrateurs de l'École. Nous avons commencé, notamment Sylvie OLLITRAULT et Christophe LE RAT, à prendre notre bâton pour aller en discuter avec les collègues intéressés au sein de l'Université de Rennes et en dehors, avec l'objectif de stabiliser une version 2 et de définir un premier projet qui sera « Territoires favorables à la santé » ou qui aura évolué un peu selon les discussions, et bien évidemment de démarrer pour que cela quitte le monde du PowerPoint à un moment.

Vincent est présent. David a peut-être aussi des commentaires à faire. Nous pouvons bien sûr répondre à vos questions.

M. SUDREAU : Merci, Isabelle. Vincent BESSONEAU ?

M. BESSONEAU : Merci, Madame la Directrice. J'apporte un élément de précision sur la vision qui a été travaillée dans ces groupes de travail. « Santé mondiale » est la traduction de « global health ». Le territoire rennais et le site rennais avaient peut-être des expertises sur un volet santé mondiale qui est peut-être moins déployé, qui est autre que le risque infectieux, et notamment tout ce qui est lié à l'aménagement des territoires, la santé environnementale, la promotion de la santé. C'était vraiment une volonté de nous positionner sur un champ de problématiques mondiales, mais sous des angles différents qui sont ceux d'autres structures très bien positionnées dans ce domaine.

L'élément important est d'embarquer un maximum de partenaires de l'EPE qui sont déjà sur des projets communs, que ce soit de la formation, de la recherche ou de l'expertise. Il s'agit donc d'utiliser ce centre pour impulser une nouvelle dynamique et créer des réseaux, surtout dans le sens de la coconstruction. Il y a aussi une signature importante du site rennais, avec le projet Tissage, pour coconstruire des formations, des expertises et des travaux de recherche avec des partenaires mondiaux.

Voilà ce que j'avais à ajouter.

M. SUDREAU : Merci beaucoup, Monsieur BESSONEAU. Monsieur le Président de l'Université, nous vous passons la parole.

M. ALIS : Je voulais aussi saluer cette initiative et évoquer un anniversaire. Il y a un an, c'est avec l'EHESP, l'Inserm, l'Université de Rennes 1 et l'Anses que nous inaugurons la maison Irène et Frédéric Joliot-Curie à Bruxelles dans le cadre de la présidence française de l'Union européenne sur un événement labellisé exposome. C'était l'exposome chimique et la santé publique, avec également des universités partenaires. Je pense à l'université Masaryk, en Tchéquie, et à différents autres partenaires.

Je crois qu'il y a une continuité dans la volonté de peser et d'être visibles au plus haut niveau sur ces questions à la fois d'exposome et de santé publique. Là, je salue l'action de Michel SAMSON, de l'IRSET, et le lien avec l'infrastructure européenne et Rennes.

Là, je crois que c'est effectivement un projet qui est plus en réseau, mais qui participe aussi à une même ambition de faire rayonner la santé publique et en l'occurrence la santé mondiale. Je crois que la dimension est locale, et nous nous en réjouissons. On a parlé aussi de HUGO, de ce qu'il se passe avec la Métropole rennaise qui a piloté le Réseau Villes-Santé de l'OMS. Je crois que nous avons donc toute une richesse au niveau local. Personnellement, je fais aussi le vœu de conforter les partenariats européens et internationaux.

Il va y avoir la signature d'un accord France-Canada autour des sciences et technologies. Je sais que l'EHESP, avec nous, est très engagée avec le Québec, avec l'Université de Montréal, mais aussi McGill, Sherbrooke. Je crois que c'est l'occasion, sur ces questions de santé globale et donc mondiale, de conforter notre dynamique. Au niveau des pays prioritaires, j'ai cité le Canada, mais nous revenons aussi du Japon. Ce sont les pays prioritaires pour le gouvernement et pour les partenariats académiques. Je pense qu'il faut aussi se doter d'une ambition en réseau. Il ne s'agit pas d'ajouter une nouvelle strate ou une nouvelle structure, et je rejoins ce qu'a dit la Directrice Isabelle RICHARD, mais bien de conforter notre dynamique au plus haut niveau.

Je salue la continuité. Il y a un an, nous étions à Bruxelles ensemble pour inaugurer dans le cadre de la PFUE la maison Irène Joliot-Curie, qui abrite toutes les universités françaises et les organismes. Demain, nous lançons aussi ce centre et je pense que cela participe à une même ambition de faire rayonner ensemble la santé publique et la santé mondiale.

M. SUDREAU : Merci beaucoup, Monsieur le Président, pour cet éclairage précieux. Nous ouvrons la séquence des questions. C'est Jean-Marie ANDRÉ qui a été le plus rapide. La parole est à vous.

M. ANDRE : Merci de me donner la parole. J'ai juste une petite observation et une question qui va toucher un peu les priorités.

On parle beaucoup depuis quelques années au sein de cette école d'urbanisme favorable à la santé. Là, il y a une ouverture sur l'ensemble des territoires. Je pense que c'est intéressant, dans le cadre d'une perspective de réflexion qui se veut mondiale, d'ouvrir au-delà de l'environnement seulement urbain. Effectivement, les zones non urbaines, rurales, parfois reculées, peuvent présenter beaucoup d'intérêt sur le plan de la recherche, de la formation, etc. C'est la première chose.

La question était la suivante. J'imagine que vous avez présenté une ligne directrice qui permet de voir quelques priorités. Je voulais savoir si, entre recherche, formation et expertise, vous souhaitiez commencer par une orientation particulière ou si vous pensez d'emblée pouvoir investiguer ces trois dimensions.

M. SUDREAU : Merci, Monsieur ANDRÉ. Je vous propose d'enchaîner avec les deux autres interventions. Noël VANDERSTOCK ?

M. VANDERSTOCK : Je veux juste féliciter cette initiative et la qualité de présentation du document, qui était très clair, en tout cas pour moi qui découvre un certain nombre de sujets. Pour la CFDT, nous sommes extrêmement favorables au fait que l'École renforce le global health avec l'Université et à l'assemblée miroir, qui paraît être un sujet de coordination avec les citoyens extrêmement éclairant.

M. SUDREAU : Merci beaucoup. Monsieur LE RAT ?

M. LE RAT : Merci, Monsieur le Président. Je fais juste quelques petites remarques. C'est vrai que nous sommes déjà bien impliqués sur le site par rapport à un certain nombre de dossiers, mais un sujet me semble important. Sur la question de la santé mondiale, il y a des choses qui sont en train de se construire un peu partout au niveau national, donc nous nous demandons comment nous allons tirer notre épingle du jeu ici, au niveau du territoire rennais. Je parle bien du territoire rennais et pas uniquement de l'EHESP.

C'est là que l'EHESP devient intéressante, en tant qu'école qui forme des gens de la fonction publique d'État et de la fonction publique hospitalière, donc les futurs cadres de santé. Quelque part, derrière l'École, on embarque les ARS et tous les établissements de santé, donc nous devenons différenciants pour faire de la santé mondiale par rapport à d'autres sites qui vont aussi développer des produits.

Il y a quand même une dynamique qui a commencé à s'enclencher au niveau du site. Nous avons obtenu une labellisation « Science avec et pour la société », mais j'appelle cela un « appetizer ». Cette labellisation a pu être obtenue parce que justement, nous nous étions dit que nous allions aussi embarquer les décideurs, la représentation citoyenne et la recherche pour travailler et réfléchir aux grandes transitions.

Le marqueur de l'Université de Rennes se trouve justement au niveau des transitions, mais dans tout un tas d'autres établissements au niveau national, on est aussi en train de bosser sur les transitions. Chaque fois, nous nous demandons comment nous pouvons être différenciants. Nous sommes différenciants en embarquant nos futurs cadres, nos hauts fonctionnaires qui vont travailler sur le champ de la santé.

Là, il y a vraiment un truc à jouer. Nous allons développer quelque chose autour de la santé mondiale et de la santé globale et nous allons développer un « science participatory hub » autour des questions environnementales, des choses autour du numérique. Toutes ces choses sont étroitement imbriquées et articulées.

Nous pouvons donc espérer qu'au niveau du site rennais, nous allons faire preuve d'intelligence collective, ne pas nous marcher sur les pieds et véritablement trouver la ligne différenciante qui nous caractérise au niveau du territoire rennais. C'est un vœu pieu, je pense que nous allons trouver cette ligne, mais il ne faut pas que nous nous loupions à ce niveau-là pour montrer en quoi nous sommes différenciants et en quoi nous sommes en capacité d'embarquer la société civile, la décision et tout le champ de la recherche.

À ce titre, cela a complètement son sens que l'École agisse de façon proactive au sein de l'établissement public expérimental qu'est l'Université de Rennes. C'est un point de vue et une analyse, mais là nous nous disons que nous avons vraiment quelque chose à jouer et qu'il ne faut pas que nous nous loupions. Il faut surtout que nous évitions les guerres de nombrils.

M. SUDREAU : Merci beaucoup, Monsieur LERAT. Votre intervention est importante et extrêmement pertinente. Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? A priori, non. Isabelle, je vous repasse la parole.

Mme RICHARD : Sur la question de savoir si c'est plutôt formation, recherche ou expertise, il n'y a pas besoin de réponse complètement arrêtée à cela, mais il y a quand même des éléments.

Premièrement, localement, au niveau de l'Université de Rennes, ce centre n'a certainement pas vocation à faire ce que d'autres font déjà mieux ou à complexifier des process. L'activité de recherche se fait au sein des unités de recherche et ce centre n'est ni un regroupement des unités de recherche ni une unité de recherche bis. C'est une petite ambiguïté probablement dans son terme. La recherche se fait dans les UMR et non pas dans le centre.

Le rôle du centre est justement de faire le lien entre des projets de recherche, des projets de formation et des projets d'expertise qui tournent autour de la même thématique mais qui, compte tenu de la façon dont sont organisés nos établissements, sont éventuellement portés par des personnes différentes qui ne se connaissent pas toujours si bien que cela. J'aurais plutôt tendance à répondre que la signature du centre est de pouvoir mettre en relation des gens qui, sur un sujet donné, font de la formation, font de la recherche, ont les liens, ont les collaborations internationales, et de voir comment on peut faire une boule de neige avec tout cela.

M. SUDREAU : Merci beaucoup, Isabelle. Cette réponse amène-t-elle des questions ou des interventions complémentaires ? A priori, non. L'heure du déjeuner approche. Je vous propose que nous fassions un petit break. Nous allons respecter l'heure de déjeuner qui était prévue. Il est bien que tout le monde puisse s'organiser sur la base du créneau horaire qui était prévu.

Je vous propose que nous nous retrouvions, au plus tard, à 13 heures 45 pétantes. Nous compterons sur la concision des intervenants de l'après-midi pour rattraper ce petit quart d'heure de retard. Bon appétit et à tout à l'heure.

La séance est suspendue de 12h45 à 13h45.

5. PREPARATION DU PROJET DE CONTRAT D'OBJECTIFS ET DE PERFORMANCE 2024-2027

Un document est diffusé.

M. SUDREAU : Nous reprenons et nous enchaînons avec le point 5, qui est un point d'information sur la préparation du projet de contrat d'objectifs et de performance 2024-2027. Isabelle ?

Mme RICHARD : Merci beaucoup. Je rappelle un contexte que beaucoup d'entre vous connaissent déjà. Nous avons un contrat d'objectifs et de performance précédent qui allait de 2019 à 2023. En 2021 a été réalisé un bilan à mi-parcours qui vous a été présenté. Il a été décidé en 2023 de préparer le bilan final de ce COP en parallèle du travail de préparation du COP suivant.

Il y a eu un certain nombre de discussions dans la façon dont s'organisait le COP suivant, notamment afin de caler les choses avec le contrat de site de l'Université de Rennes, puisqu'à un moment il serait quand même extrêmement utile que nous soyons tous cadencés de la même façon.

Il y a finalement eu un consensus pour décider que nous élaborerions et signerions un nouveau contrat pluriannuel et non pas un avenant au COP actuel, ce qui avait aussi été une hypothèse émise. La caractéristique de ce nouveau contrat pluriannuel est qu'il sera court, 2024-2027, de façon à retomber sur nos pattes en 2027, si vous me permettez cette expression triviale, et à nous réaligner à ce moment-là sur le calendrier du contrat de site.

Pour ce qui est du contrat de site de l'Université de Rennes, il est en cours de finalisation avec le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche. Il sera évidemment adopté par les instances de l'Université de Rennes. Nous pourrons donc vous en donner les éléments probablement au conseil d'administration de juillet, et sinon à celui d'octobre.

Notre COP 2024-2027 sera finalement intégré au contrat de site. Il en sera une espèce d'annexe. Progressivement, nous allons arriver à un alignement des calendriers.

Nous avons eu une discussion avec les tutelles. Nous vous en informons parce que nous trouvons bien que les administrateurs aient les éléments au fur et à mesure, mais ce n'est pas forcément stabilisé. Le COP précédent était rédigé selon un plan relativement classique avec la formation, la recherche internationale, la vie étudiante, et la gouvernance et le pilotage. Là, j'ai proposé aux ministères de tutelle que nous le rédigiions davantage selon les différentes missions de l'établissement, avec :

- un premier axe « produire et transmettre les connaissances nécessaires aux transformations du système de santé, et former des cadres et des décideurs compétents » ;
- un deuxième axe « produire et transmettre les connaissances nécessaires à la mise en œuvre des politiques publiques dans les champs sanitaire et social » ;
- un troisième axe « construire une signature "santé publique" à visibilité internationale pour le site académique rennais », pour lequel vous retrouvez des éléments dont nous avons parlé ce matin ;
- enfin, un dernier axe gouvernance et pilotage.

L'intérêt que je voyais au fait de réorganiser les axes du COP plutôt de cette façon était d'avancer encore d'un cran dans la transformation qui a été faite de cet établissement d'ENSP en EHESP et de nous contraindre à réfléchir à la complémentarité qui existe entre la formation des fonctionnaires dans le secteur de la santé, nos autres activités académiques et nos activités de recherche, et de ramasser ces éléments comme un tout au service de missions particulières.

Le calendrier envisagé est le suivant. Nous sommes en cours de stabilisation du plan avec les tutelles, qui nous ont par ailleurs annoncé souhaiter confier une mission à l'IGAS et à l'IGESR notamment autour des questions de formation continue et de recherche-expertise, qui sont des sujets sur lesquels l'École s'est beaucoup transformée et sur lesquels il nous serait utile d'avoir un avis un peu extérieur et neutre sur l'organisation sur ces éléments.

Nous allons programmer ou nous avons programmé, dans le courant du mois de mai, une information auprès des personnels.

L'idée n'est pas d'élaborer ce COP de façon très participative. Il y a plusieurs raisons. La première est que les efforts demandés au personnel de l'École sont quand même très importants. Le terme « groupe de travail » commence à être un irritant. Nous avons un gros travail en cours sur la réorganisation de la gestion de nos formations et il nous semblait préférable de consacrer le temps de réflexion interne à cela.

Par contre, derrière la rédaction de ce COP, il y aura l'élaboration du projet d'établissement pour la même période, donc l'idée est d'avoir une démarche extrêmement participative ici et extrêmement proche de la façon dont le travail se fait réellement de façon à décliner le « comment » d'un COP qui définira plutôt le « ce que l'on fait ».

Je vous rappelle, et nous en avons discuté lors du précédent conseil d'administration, que nous essaierons d'organiser le conseil d'administration du mois de juillet en présentiel, même si je n'ose plus prendre d'engagement ferme et définitif sur ce sujet, en profitant du présentiel pour avoir un temps de travail en groupes, en ateliers, autour de ce COP qui ne sera pas encore finalisé, de façon à ce que vous ayez vraiment du temps pour donner votre avis et apporter de la matière, et pas seulement approuver ou ne pas approuver.

M. SUDREAU : Merci beaucoup, Isabelle. Un grand merci à toi pour cette proposition de méthode originale et participative. Je ne doute pas que les membres du Conseil d'administration soient d'accord avec la méthode que tu évoques. Nous comprenons très bien qu'à ce stade ce ne soit pas le cas, mais je trouve que c'est une excellente proposition que nous partagions cela sous une forme participative et de coconstruction le moment venu. Probablement que le mois de juillet est la bonne échéance. Merci d'avoir ainsi formulé cette proposition. Nous ouvrons la séquence des questions et commentaires des membres du Conseil d'administration.

M. VANDERSTOCK : Lors du précédent COP, il y avait eu un séminaire avec la volonté de coconstruction. Je ne fais que relater ce que m'ont dit Michel ROSENBLATT et Anne MEUNIER, qui étaient là précédemment. Nous y sommes très attachés et nous nous réjouissons du fait que nous puissions travailler sur ce sujet au mois de juillet. Est-ce que cela suffira ? Est-ce que le fait de joindre ce groupe de travail au conseil d'administration laissera suffisamment de temps ? Je fais confiance à la Direction de l'École pour organiser tout cela, mais peut-être que sur une journée, cela risque d'être court.

M. SUDREAU : D'accord. Patrick LAMBERT ?

M. LAMBERT : Merci, Philippe. Je vais peut-être faire une remarque totalement inopportune ou non fondée, mais je suis un peu inquiet d'entendre que le COP de l'École sera intégré au projet de site. Je comprends bien qu'il faille une concomitance ou un alignement des calendriers, mais « intégration » veut dire peut-être « fondé dans un grand ensemble ». L'École va y perdre son autonomie, ses capacités de décision et de réflexion. Peut-être que le prochain COP sera une simple annexe indicative au contrat de site. C'est une remarque qui me vient.

Ce qui me rassure, c'est que le COP sera décliné concrètement en projet d'établissement. Pour revenir à ce terme d'intégration du COP au contrat de site, cela m'inquiète un peu. Pourquoi ne dit-on pas que le COP sera concomitant au contrat de site ? Faut-il vraiment qu'il y soit intégré ? Est-ce une obligation ?

M. SUDREAU : Merci, Patrick. Nous allons prendre toutes les questions, puis nous aurons une séquence de réponses, si tu le veux bien. Laurence ?

Mme JAY-PASSOT : Je veux simplement appuyer la proposition de méthode qui nous est faite, avec cette idée d'un temps un peu extrait de l'ordre du jour habituel du Conseil d'administration, avec un temps de séminaire pour pouvoir vraiment aller sur le fond des orientations proposées. C'est ce que nous appelons de nos vœux aussi au niveau de la FHF.

La proposition d'axes transversaux tels qu'ils ont été esquissés dans la présentation nous paraît aussi tout à fait pertinente et ouvre plein de possibilités.

M. SUDREAU : Merci beaucoup, Laurence. Monsieur ANDRÉ ?

M. ANDRÉ : Merci, Isabelle, pour cette présentation. Merci également, au nom des acteurs de l'École, de penser un peu à l'allègement du travail, mais de penser en même temps à la participation notamment pour la partie qui va directement concerner la mise en œuvre très concrète de ce projet d'établissement.

J'avais une petite question à poser. Je comprends bien les axes posés dans leur philosophie générale, mais je ne suis pas sûr d'avoir bien compris toute leur subtilité et leur nuance et notamment les écarts que l'on peut observer entre l'axe 1 et l'axe 2. La diapositive est passée rapidement. Pourriez-vous revenir un instant sur cette présentation ?

M. SUDREAU : Merci. Isabelle REYNIER ?

Mme REYNIER : Merci, Monsieur le Président. Je voudrais apporter des précisions. Cela répondra peut-être à certaines interrogations des administrateurs sur le sujet du COP par rapport à cette intégration. En fait, l'outil que représente le contrat d'objectifs et de performance est un outil auquel les ministères sociaux sont très attachés et qu'on souhaite maintenir, donc il n'y a pas de changement. Nous avons précédemment un contrat d'objectifs et de performance et nous en aurons un.

Cependant, nous souhaitons également éviter le télescopage administratif entre des logiques qui sont complémentaires et qui ne s'annulent pas l'une et l'autre, dans le sens où le contrat de site prévoit, et je crois que c'est le cas pour tous les autres établissements-composantes, qu'il y ait un volet spécifique dans lequel il y a un document propre à l'établissement.

Pour le cas de l'EHESP, le COP a toute sa place au sein de ce contrat de site, mais pour autant il n'est ni supprimé, ni intégré, ni fondu dans ce contrat de site. C'est vraiment un instrument de dialogue auquel les ministères sociaux sont attachés puisque c'est un moment de dialogue sur les orientations, les cibles que l'on vise, la place et la contribution de l'École au niveau du système de santé, du système sanitaire, social et médico-social.

Par conséquent, c'est vraiment un instrument dont nous avons souhaité ne pas nous priver. Nous maintenons donc cette logique. C'est simplement qu'il y a une coordination et qu'entre tutelles, nous nous sommes accordés pour que chaque logique puisse avoir sa place.

Je tiens à dire aussi que ce COP est également tripartite. C'est un dialogue entre les deux tutelles et l'École. Par rapport à la logique du contrat de site, nous restons alignés tout en maintenant le dialogue nécessaire et la présence de l'École dans l'écosystème des ministères sociaux.

M. SUDREAU : Merci beaucoup, Isabelle, pour cette précision très claire et importante. Isabelle, pour une première réponse ?

Mme RICHARD : Sur l'articulation entre le COP et le contrat de site, je pense que tout vient d'être dit par Isabelle REYNIER.

Concernant la question de Jean-Marie ANDRÉ, nous allons remettre la diapositive. Aujourd'hui, nos intitulés sont les suivants. Je ne vous promets pas qu'ils ne bougeront pas un peu et il est même probable qu'ils bougent au cours de la discussion.

Le premier axe est « produire et transmettre les connaissances nécessaires aux transformations du système de santé », et le second, « produire et transmettre les connaissances nécessaires à la mise en œuvre des politiques publiques dans les champs sanitaire et social ».

Évidemment, la transformation du système de santé est issue aussi de politiques publiques. Il faut voir comment nous détaillerons exactement les choses. Pour ne rien vous cacher, aujourd'hui nous sommes un peu plus avancés sur l'axe 1 que sur l'axe 2 dans leur déclinaison en objectifs de façon précise.

Aujourd'hui, nous voulions plutôt vous présenter l'esprit dans lequel nous sommes en train de le rédiger, c'est-à-dire par mission de l'École, vu de nos ministères de tutelle d'une part et vu de ce que la société dans son ensemble demande à l'École d'autre part, et non pas vu de l'intérieur avec la séparation entre formation, recherche, vie étudiante et international que nous faisons habituellement. Par exemple, les questions internationales seront transversales à tout cela et non pas regroupées en tant que telles.

M. SUDREAU : Merci beaucoup. Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? Monsieur LE RAT ?

M. LE RAT : C'est plus une question adressée à David ALIS, Président de l'Université de Rennes. Le contrat pluriannuel de site de l'Université de Rennes est beaucoup plus avancé dans sa structuration et dans sa construction, puisque si j'ai bien entendu et compris, ce sera validé notamment en conseil d'administration au mois d'avril.

La question que je me pose porte sur le choix que fait l'École de ne plus appréhender ses activités par le biais des axes formation, recherche, vie étudiante, etc., c'est-à-dire non plus par silo, mais par le biais de grands axes peut-être plus problématisés. Au niveau du contrat pluriannuel de site, est-on dans des logiques similaires ou reste-t-on dans une structuration plus classique en formation, recherche, vie étudiante, etc., de sorte que quand on va concaténer tout cela ou mettre le COP de l'EHESP en annexe du contrat de site, cela va complexifier les choses ?

On se dira « quand l'École dit cela, en gros, on se dit que sur cet axe, on tire dans le même sens, ou alors ici il y a des particularités propres à l'École qui se distinguent de la politique générale du site ». Je ne sais pas si ma question est claire. C'est histoire de voir comment derrière on raboute tout cela. On parle de l'École, mais derrière il y a l'École de chimie, l'INSA, l'ENS, Sciences Po. Où en sont-ils de cet exercice ?

M. SUDREAU : La question est très claire, Monsieur LE RAT. Merci à vous. Je passe la parole à Monsieur le Président de l'Université.

M. ALIS : Merci pour la question. Je voulais d'abord saluer le travail qui est fait et l'originalité sur le contrat qui a été de ne pas justement reprendre les axes de recherche, innovation, formation et vie étudiante.

Dans notre réflexion sur le contrat de site, nous avons été un peu moins originaux. Globalement, quand nous pourrons le présenter officiellement dans ce Conseil d'administration, vous retrouverez en premier axe la construction de l'EPE. C'est là que nous évoquons justement l'EHESP au titre de la santé, les projets communs, les transitions. Ensuite, vous avez une déclinaison entre recherche et innovation, formation et vie étudiante, Europe et international, puis l'aspect pilotage. Ce sont donc cinq axes, et au total nous aboutissons à 72 actions.

Vous savez, dans « établissements composantes » et au premier chef pour l'EHESP, le terme qui compte est aussi celui d'« établissement ». Là, je salue ce qui a été dit par les tutelles. Il y a un travail d'articulation qui est fait et je n'ai pas du tout d'inquiétude sur cette cohérence globale, puisque l'EHESP a contribué au contrat de site dans chacune de ses actions. Je retrouve aussi dans l'ambition des éléments en commun. Il y a déjà beaucoup d'actions que nous faisons ensemble.

Nous étions par exemple sur La Cordée, qui vise à travailler sur les politiques publiques. Nous faisons aussi des réunions sur ce thème avec Sciences Po. Nous étions ensemble au comité avec la Ministre Sylvie RETAILLEAU et Monsieur GUERINI. Moi, j'ai toute confiance et ce n'est pas parce que nous avons pris en axe 1 la construction de l'EPE qu'il faut forcément une symétrie. Non, je crois que c'est vraiment le contenu, le projet. J'ai toute confiance.

Pour terminer, je salue aussi la présence des représentants de l'EHESP à notre Conseil d'administration, puisque d'une certaine façon, c'est dans cette gouvernance réciproque que se font aussi les ajustements. C'était un peu le sens, et je vous remercie de me donner la parole.

Monsieur le Président, vous avez aussi parlé d'agilité. Moi, j'ai toute confiance et je pense que nous partageons un peu les mêmes objectifs autour de la santé, la santé publique, avec les mutations liées aux transitions environnementales et écologiques et aux transitions numériques. Nous l'avons mis au cœur de notre contrat et je crois que cela correspond aussi à l'ambition de l'EHESP de faire rayonner la santé publique au niveau national et d'accomplir toutes ses missions, mais aussi d'avoir cette vocation européenne et internationale.

M. SUDREAU : Merci beaucoup de cet éclairage, Monsieur le Président. Y a-t-il d'autres demandes de prise de parole ? Je n'en vois pas, a priori. Rendez-vous au conseil d'administration de juillet pour partager ce sujet.

Encore une fois, merci infiniment à notre direction générale et à vous, Monsieur le Président, d'ouvrir ce chemin qui est nouveau et passionnant et qui permet de trouver ce fameux chemin de crête que nous cherchons ensemble entre le fait de jouer à plein ce partenariat et que l'École y trouve sa place pleine et entière. Nous voyons que ce chemin est en train de se dessiner de manière extrêmement positive et rassurante, et c'est un formidable défi. Nous attendons nos travaux en ateliers avec impatience pour le prochain conseil d'administration. Merci, encore une fois, de cette proposition de méthode.

6. RESSOURCES HUMAINES ET PREVENTION AU TRAVAIL

6.1 Impact du rééchelonnement indiciaire des IGR sur la prime des IGR contractuels

Un document est diffusé.

M. SUDREAU : Nous allons ouvrir le chapitre ressources humaines et prévention au travail. Il y a trois sujets qui font l'objet de trois votes, puisque trois délibérations vous seront soumises. Nous commençons par le premier sujet, l'impact du rééchelonnement indiciaire des IGR sur la prime des IGR contractuels. Je passe la parole à Madame RENAULT et à Madame GANIVET.

Mme RENAULT : Merci, Monsieur le Président. Le premier sujet tient au fait qu'il y a eu, en décembre dernier, un décret qui actualise et modifie le statut particulier des ingénieurs de recherche fonctionnaires de l'enseignement supérieur. Si à l'École nous avons un agent ingénieur de recherche fonctionnaire, qui est légitime à être reclassé conformément à ce décret, nous avons plus d'une vingtaine d'ingénieurs de recherche contractuels.

Là, nous avons besoin d'une délibération du Conseil d'administration pour leur appliquer les dispositions de ce nouveau décret, puisque la pratique à l'École pour les contractuels est de suivre les statuts des personnels de la fonction publique d'État d'enseignement supérieur dans les métiers BIATSS.

Marion va vous présenter le concret de ce dossier.

Mme GANIVET : En effet, il s'agit ici de présenter l'actualisation de l'échelonnement des primes des IGR contractuels.

Je fais rapidement un point sur le rééchelonnement indiciaire du corps des IGR. Jusqu'au 31 décembre 2022, nous avons trois grades d'IGR, à savoir 2^e classe, 1^{ère} classe et hors classe. À compter du 1^{er} janvier, suite à la parution du décret, nous aurons désormais deux grades d'IGR : le grade d'IGR et le grade d'IGR hors classe.

Très concrètement, cela se traduit par une revalorisation pour les IGR du premier grade de 25 points de l'INM d'entrée, avec une grille d'IGR qui se déroulera plus rapidement. À partir du sixième échelon, nous voyons que nous retrouvons, dans cette nouvelle grille d'IGR, l'ancienne grille d'IGR 1^{ère} classe.

Pour ce qui est des IGR hors classe, nous constatons que suite au décret, la grille est allongée et voit la création d'un échelon supplémentaire.

Ces dispositions sont appliquées aux fonctionnaires et par extension aux agents contractuels puisqu'à l'École, nous appliquons les grilles de la filière ITRF, donc des fonctionnaires de l'État, aux agents contractuels.

Très concrètement, nous aurons cinq agents contractuels qui bénéficieront, lors de leur reclassement, d'une revalorisation indiciaire. Les vingt autres agents ne bénéficieront pas de revalorisation indiciaire sur le moment. En revanche, ils verront une grille plus favorable se dérouler.

Nous en arrivons maintenant à l'impact de ce rééchelonnement des grilles sur les primes des IGR contractuels. Nous nous souvenons que la grille de primes concernant les IGR se découpe selon le grade de l'agent. Dans la mesure où la 2^e classe et la 1^{ère} classe fusionnent dans un seul grade, il nous faut renommer simplement les intitulés de prime. Les primes des 2^e classes sont renommées en prime d'IGR jusqu'au cinquième échelon, puisque les IGR de 2^e classe sont reclassés dans la nouvelle grille d'IGR jusqu'au cinquième échelon. Les IGR 1^{ère} classe, quant à eux, sont reclassés dans la grille d'IGR à partir du sixième échelon, donc nous renommons leur prime IGR à partir du sixième échelon.

En quelques mots pour synthétiser tout cela, il n'y a pas de changement de montant. Il y a un changement d'intitulé pour coller aux nouvelles grilles des IGR en ce qui concerne nos contractuels.

J'en ai terminé pour ce point.

M. SUDREAU : Merci beaucoup pour cette présentation très claire. Y a-t-il des questions ou demandes d'intervention ?

M. VANDERSTOCK : J'imagine que l'avis était favorable, mais pouvons-nous avoir l'avis du Comité social d'administration ?

Mme RENAULT : Bien sûr. Il était favorable à l'unanimité.

M. VANDERSTOCK : Merci beaucoup.

M. SUDREAU : Merci, Noël. Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? A priori, non. Je vous propose de passer au vote sur cette délibération. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? C'est une délibération approuvée à l'unanimité des membres présents. Merci beaucoup.

📖 Le CA approuve l'impact du rééchelonnement indiciaire des IGR sur la prime des IGR contractuels

6.2 RIFSEEP : actualisation du protocole

Un document est diffusé.

M. SUDREAU : Nous passons au sujet qui porte sur le RIFSEEP. Il s'agit de l'actualisation du protocole. C'est encore Madame RENAULT et Madame GANIVET.

Mme RENAULT : Le régime indemnitaire des personnels fonctionnaires (RIFSEEP) est un protocole qui a été voté en 2019 et actualisé en 2021. Là, c'est à l'initiative de l'École qu'il a de nouveau été porté devant les grands groupes de travail d'abord, puis à la concertation, puis devant les instances de l'École.

Il y avait à la fois un besoin de l'actualiser sur quelques aspects réglementaires sur lesquels nous allons revenir et un besoin de clarifier des formulations qui pouvaient prêter à des interprétations divergentes au sein de l'École, et qui méritaient donc d'être formulées de manière plus clairement lisible. Comme à chaque fois que nous actualisons un protocole ou un accord qui a été convenu à un moment, cela ouvre la discussion en instances. Nous allons vous faire un retour de ce que nous avons échangé en Comité social d'administration et de ce que nous proposons aujourd'hui au Conseil d'administration.

Mme GANIVET : En effet, il s'agit d'une présentation articulée en trois aspects principaux :

- les modifications du protocole ;
- la présentation des clarifications ;
- les propositions qui ont été débattues en instance.

Comme l'indiquait Madame RENAULT, le protocole RIFSEEP qui cadre le régime indemnitaire de nos fonctionnaires a d'abord été approuvé en juillet 2019, puis a fait l'objet d'une première actualisation en 2021. Il est apparu à l'établissement qu'une nouvelle actualisation était nécessaire. Cette actualisation poursuit plusieurs objectifs :

- une révision du corps de la filière des ITRF ;
- la clarification de certains points ;
- quelques actualisations réglementaires.

Nous nous sommes réunis avec les organisations syndicales à plusieurs reprises jusqu'à ce mois de mars, au cours duquel ce dossier est passé pour avis en Comité social d'administration et donc pour délibération en Conseil d'administration aujourd'hui.

Ici, je vous propose de vous présenter les principales modifications du protocole. La première concerne l'actualisation de la filière ITRF. Nous avons constaté que notre protocole ne cadrerait pas certains corps de cette filière. Il nous semblait donc important de préciser ce cadrage. Par ailleurs, nous avons également constaté que pour d'autres corps de cette filière, notamment de la catégorie A, les montants proposés étaient en cohérence avec les montants de l'enseignement supérieur, mais en décrochage par rapport aux montants servis aux autres agents de catégorie A de l'École.

Nous avons d'abord cadré les corps qui n'avaient pas fait l'objet de cadrage, donc les ATRF et les ASI. À ce jour, nous avons un seul agent ASI, donc assistant ingénieur. Nous n'avons pas d'ATRF. Toutefois, nous aurons un cadrage disponible lorsqu'un recrutement aura lieu.

En ce qui concerne l'IFSE des IGE et des IGR, nous proposons d'aligner l'IFSE des IGE avec celui des attachés d'administration et des ingénieurs d'études sanitaires. Cela représente huit agents. En ce qui concerne les IGR, qui auparavant étaient alignés avec les attachés d'administration notamment, nous proposons également une revalorisation. Cette revalorisation ne concernera qu'un agent à l'École.

Vous avez le détail ici des montants qui sont proposés et qui sont similaires à ceux proposés à d'autres corps de catégorie A+ à l'École.

Une autre modification est l'introduction d'une dérogation pour les emplois fonctionnels et assimilés pour gagner en attractivité. Aujourd'hui, nous voyons que pour les emplois de haut niveau d'encadrement, nous appliquons le régime indemnitaire du corps de l'agent recruté. Cela peut parfois nous poser des difficultés en matière d'attractivité, puisque nous avons des difficultés à valoriser par ce biais un niveau de technicité et de responsabilité très élevé.

Aujourd'hui, nous proposons de permettre à la Directrice de déroger aux grilles d'IFSE pour certains emplois fonctionnels ou emplois qui ne sont pas tagués comme étant fonctionnels mais qui peuvent y être assimilés. Toutefois, bien sûr, ces dérogations s'inscriront dans la limite des barèmes indemnitaires réglementaires.

Par ailleurs, nous prévoyons un bilan non nominatif annuel devant le Comité social d'administration afin que celui-ci puisse s'assurer que ces dérogations restent exceptionnelles.

Une dernière modification introduite dans le protocole est une mesure de simplification du processus de révision quadriennale. Là où il était prévu initialement au protocole une évaluation des acquis de l'expérience de chaque agent éligible à cette révision, nous supprimons cette notion d'évaluation systématique en la remplaçant par une évaluation en cas de doute sur l'acquisition d'expériences concernant l'agent.

Enfin, cette révision du protocole est également l'occasion d'intégrer des actualisations réglementaires, notamment le remplacement du CIA par une indemnité forfaitaire pour les maîtres d'apprentissage, ce qui va permettre de desserrer les « cordons » de notre enveloppe de CIA, puisque nous avons une enveloppe annuelle de CIA de 10 000 euros qui intégrait jusqu'alors la valorisation de l'activité de maître d'apprentissage. Cette valorisation ne passera plus par le CIA. Nous aurons toujours une enveloppe à 10 000 euros, mais peut-être plus de possibilités de valorisation pour d'autres activités.

Ensuite, la réglementation a évolué dans le sens d'un maintien à 100 % des primes des agents en temps partiel thérapeutique.

Nous avons également ajouté quelques références réglementaires.

Je vais passer assez vite sur les clarifications, mais vous pourrez y revenir si vous le souhaitez lors des questions. Nous avons intégré des clarifications notamment sur le changement de corps, donc le passage d'agents de catégorie C à catégorie B ou de catégorie B à catégorie A, notamment sur l'impact de ce changement de corps sur la révision quadriennale dont nous parlions à l'instant, l'impact sur les événements de carrière antérieurs, et un point sur les changements de fonction liés à un changement de corps notamment par le biais de la promotion.

Comme le disait Madame RENAULT en introduction, lorsque nous travaillons sur le protocole, nous avons toujours un moment d'échange. Certaines propositions ont été débattues, notamment le sujet de la garantie indemnitaire individuelle. Certains agents, qui lors de l'entrée dans le RIFSEEP avaient un niveau de primes supérieur à celui qui était proposé dans ce nouveau régime indemnitaire, disposent d'une garantie indemnitaire individuelle.

Nous avons eu un échange sur la possibilité de cumuler cette garantie indemnitaire individuelle avec toutes les évolutions postérieures de l'indemnité IFSE. Cette proposition n'a pas été retenue et nous avons sollicité notre juriste sur le sujet. Il apparaît qu'une garantie indemnitaire individuelle n'a pas vocation à perdurer, donc elle diminue à chaque augmentation du montant de l'IFSE.

Ensuite, nous avons échangé sur la revalorisation du montant de la révision quadriennale. Nous parlions tout à l'heure de la révision quadriennale, qui vient valoriser des agents qui n'ont pas changé de fonction dans les quatre dernières années mais qui, pour autant, ont gagné en expérience. Une demande était portée d'une révision quadriennale à 450 euros pour les catégories A contre 350 euros aujourd'hui et à 400 euros pour les catégories B et C contre 250 euros aujourd'hui. Le surcoût estimé de la mesure était de 13 350 euros. Il ne nous a pas semblé possible de proposer cette revalorisation. C'était en plus soclé, puisque ce n'était pas une revalorisation temporaire en « one shot » mais c'était ensuite acquis aux agents. Nous ne vous proposons pas cette revalorisation.

Un autre sujet qui a été abordé est la possibilité de verser un complément indemnitaire annuel à tous les agents, complément indemnitaire annuel qui est versé de manière exceptionnelle, en une fois. La demande portée était de généraliser le CIA à 450 euros pour tous les agents. Le surcoût estimé de la mesure était de 144 000 euros. Nous avons le détail ici avec les fonctionnaires et contractuels puisque seul le complément indemnitaire annuel concerne les fonctionnaires et les contractuels. Pour tout le RIFSEEP, les autres dispositions ne concernent que les fonctionnaires. En revanche, le CIA concerne les fonctionnaires et les contractuels.

L'actualisation du protocole a fait l'objet d'un vote partagé en Comité social d'administration avec quatre voix défavorables de Sud-CGT et quatre voix favorables d'UNSA-CFDT. Nous vous demandons aujourd'hui d'approuver l'actualisation du protocole RIFSEEP avec effet au 1^{er} janvier 2023.

M. SUDREAU : Merci beaucoup pour cette présentation technique mais très précise. Nous ouvrons la séance des questions. Madame HOUZÉ ?

Mme HOUZÉ : Merci. Je souhaitais intervenir pour expliquer le vote défavorable de quatre des membres du CSA concernant l'actualisation du protocole RIFSEEP. Nous avons fait plusieurs propositions, notamment sur la garantie indemnitaire individuelle, sur l'augmentation de la somme attribuée lors de la révision quadriennale ainsi que sur le versement du complément indemnitaire annuel de 450 euros pour les titulaires et les contractuels.

Ces propositions n'ont pas été retenues par la Direction, ce qui nous a amenés à voter défavorablement cette réactualisation du protocole. Néanmoins, nous saluons l'intervention en séance de notre Directrice, Madame RICHARD, proposant d'ouvrir une discussion courant 2023 avec les représentants des personnels sur la possibilité d'un complément indemnitaire collectif ou intéressement dans le cas d'un résultat financier positif de l'EHESP.

Je vous remercie.

M. SUDREAU : Merci beaucoup, Madame. Patrick LAMBERT ?

M. LAMBERT : Comme l'a souligné le Président, Philippe SUDREAU, je tiens moi-même à souligner la grande qualité de cet exposé qui est très technique mais extrêmement clair. Par ailleurs, cela montre une fois de plus, s'il en était besoin, que l'École a une véritable politique de ressources humaines et non pas une simple gestion des ressources humaines.

Personnellement, j'ai juste une petite précision à vous demander concernant la dérogation pour les emplois fonctionnels et assimilés. C'est pour renforcer l'attractivité de l'École, et je suis d'accord. C'est une très bonne chose que j'approuve, bien entendu, comme beaucoup d'autres questions de l'exposé, mais qui décide qu'un emploi est assimilé emploi fonctionnel ?

Par ailleurs, est-ce un emploi qui est assimilé fonctionnel ou est-ce une personne qui, compte tenu de son expérience et de son CV, sera rémunérée comme un emploi fonctionnel ?

Merci.

M. SUDREAU : Merci, Patrick. Je propose qu'il y ait un élément de réponse sur cette question très précise de la part de Madame RENAULT ou Madame GANIVET.

Mme RENAULT : Nous avons repris la main sur ces dernières questions. S'agit-il d'une personne ou d'un poste ? C'est un poste. Après, l'expérience de la personne qui le prend peut conduire à déclencher cette mesure ou à ne pas la déclencher. C'est-à-dire que compte tenu des candidatures, on peut avoir une question d'attractivité ou ne pas en avoir. Cela dépend aussi de l'âge, du background des personnes que nous recrutons sur un poste donné.

Il y a clairement quelques postes à l'École sur lesquels le maintien durable de notre régime indemnitaire actuel sans aucune possibilité d'en déroger finira par poser des problèmes. Il me semble plus simple de fixer la règle avant le moment où nous nous y trouvons confrontés, de façon justement à ne pas la fixer pour une personne en particulier.

À la question de savoir qui décide qu'il faut l'actionner, j'avais compris que c'était sans doute moi, mais encore une fois sous le contrôle du Comité social d'administration à qui je donnerai, de façon non nominative, même si ce secret ne sera pas facile à garder dans une maison aussi petite, le nombre de dérogations faites dans l'année. Ce sera à coup sûr moins de cinq, probablement moins de trois.

En tout cas, encore une fois, c'est un tout petit nombre de postes et de personnes. C'est aussi lié à la grande diversité des profils des personnes dans l'établissement. Si sur un poste donné nous recrutons quelqu'un en détachement, c'est un niveau de rémunération. Si nous recrutons un fonctionnaire qui vient de l'enseignement supérieur, c'est un niveau tout à fait différent.

Si nous n'avons aucun moyen de déroger pour rattraper certains éléments, il y a des postes, pour des profils qui nous intéresseraient, pour lesquels nous ne pourrions pas arriver à être attractifs.

M. SUDREAU : Très bien, merci beaucoup. C'est très clair. Pour ma part, je trouve cette position très pragmatique. Comme vous l'avez très bien dit, Isabelle, il vaut mieux la partager en toute franchise avec les membres du Conseil d'administration et trancher, de manière à ce que le moment venu, vous puissiez avoir les moyens pour que l'École soit attractive. Nous savons très bien, notamment sur le marché de l'emploi qui est le nôtre, qu'il faut rester concurrentiel. Pour ma part, je trouve cette proposition à la fois pragmatique et adaptée aux ambitions légitimes portées par l'École.

Mme RICHARD : Par rapport à la remarque faite par Madame HOUZÉ, ma position dans la discussion a été la suivante. Je n'ai pas accepté de prendre les mesures qui augmentaient de façon durable et mécanique, sur les années qui viennent, la masse salariale. Ce n'est pas parce que nous sommes dans une situation plutôt favorable cette année qu'il m'est paru sage de préempter les choses durablement.

C'est pour cela que j'ai fait faire la toute petite correction sur le terme « soclé » sur les 13 500 euros. Cela peut paraître n'être pas beaucoup, mais une fois enclenché, cela se serait ajouté tous les ans.

Par contre, effectivement, je n'ai pas fermé la porte à une discussion avec les organisations syndicales sur la question du CIA. J'ai même explicitement dit lors de la réunion du CSA, et c'est un peu en phase avec ce que je vous ai dit tout à l'heure, que si les ressources propres de l'École augmentent c'est aussi parce que tout le monde s'y met et est extrêmement impliqué, faiseur, etc., et qu'il ne me choquerait pas, si nous étions dans une situation où nous pouvions le faire, que nous puissions avoir une stratégie d'intéressement collectif.

Je dis « collectif » parce que ce sera l'effort de tout le monde et que les stratégies d'intéressement individuel, a fortiori sur des sommes faibles, ont en général plus d'inconvénients que d'avantages.

M. SUDREAU : Merci beaucoup. Noël VANDERSTOCK souhaitait intervenir.

M. VANDERSTOCK : C'est pour aller dans le sens de Patrick LAMBERT et souligner la qualité du dialogue social, des mesures RH et le travail effectué par la DRH de l'École, en termes de dialogue.

Je reviens aussi sur le point qu'il a soulevé. Pourquoi n'envisagerions-nous pas la présentation au Conseil d'administration du même point que celui présenté en Comité social sur ces assimilés emploi fonctionnel ? Il y a une nécessité que nous ayons collectivement un regard sur ce sujet.

Mme RICHARD : Il n'y a pas de souci là-dessus.

M. VANDERSTOCK : Merci, Madame la Directrice.

M. SUDREAU : Parfait. Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? Je ne vois pas de nouvelle main levée, donc a priori nous allons pouvoir passer au vote sur la délibération numéro 5 sur l'actualisation du protocole relatif au RIFSEEP. Qui vote contre ? Nous avons une voix contre. Qui s'abstient ? Merci beaucoup.

📖 Le CA approuve l'actualisation du protocole relatif au RIFSEEP

6.3 Présentation du rapport annuel de prévention

Un document est partagé en séance.

M. SUDREAU : Nous passons au troisième sujet de ce point 6, qui concerne la présentation du rapport annuel de prévention. Je passe la parole à Madame Nathalie SOURDAINE.

Mme SOURDAINE : Je vais vous présenter le bilan hygiène, sécurité et conditions de travail de l'EHESP.

Pour information, ce bilan a été validé en Formation spécialisée au mois de février à l'unanimité.

Sur les accidents du travail, nous sommes toujours sur un taux faible et nous ne pouvons que nous en réjouir. Il y a eu six accidents du travail en 2022. Il n'y a pas eu de déclaration au titre de la maladie professionnelle.

Je vais revenir sur les événements marquants. Le premier est la gestion de la crise sanitaire. Pour mémoire, puisqu'on a un peu envie d'oublier, en janvier 2022 il y a eu une résurgence de l'épidémie. À ce titre, nous avons dû de nouveau accueillir de manière alternée nos apprenants, inviter nos personnels à télétravailler, suspendre nos moments de convivialité. J'ai présenté à tous les responsables et aux apprenants les dispositifs en vigueur, et cela a été particulièrement apprécié. Il a fallu attendre le 14 mars pour mettre fin au pass vaccinal, à l'obligation de la distanciation sociale et au port du masque en intérieur.

Compte tenu de cette situation, le comité de suivi de la situation sanitaire a continué à se mettre en place jusqu'en août à des fréquences variables en fonction de la situation épidémique. Il est important de rappeler qu'au cours de cette année 2022, l'École a continué à informer les usagers sur les mesures de prévention afin de lutter contre les risques de transmission de la Covid mais également de toute infection virale, notamment en respectant les gestes barrières, et a rappelé l'importance de se faire dépister et de se faire vacciner.

S'agissant du point de situation en 2022, 330 personnes ont été testées positives. Il est difficile d'en faire des statistiques puisqu'il y a des personnes qui ont été testées positives plusieurs fois, mais globalement nous n'avons pas de chiffres plus élevés que la moyenne nationale.

Toujours sur la gestion de la crise sanitaire, l'École a souhaité faire un retour d'expérience sur cette gestion de crise. Ce Retex a été réalisé en partenariat avec l'ENSOSP, avec plusieurs objectifs :

- analyser la gestion de la crise de manière objective ;
- tirer les enseignements ;
- identifier les difficultés rencontrées ;
- réduire nos vulnérabilités ;
- capitaliser sur nos forces.

Ce Retex est présenté sous trois temporalités, à savoir l'avant-crise, ce que nous avons fait pendant la crise, et les enseignements de cette crise.

Pour réaliser ce Retex, nous avons utilisé un certain nombre de documents que nous avons utilisé tout au long de cette gestion de crise. L'ENSOSP a mené trois entretiens semi-directifs avec un panel d'usagers représentatifs de l'École, puisque l'ENSOSP a interviewé autant des élèves, un enseignant, que la cellule de crise ou des membres du CHSCT. L'objectif était vraiment d'avoir la meilleure cartographie de ce qui s'était passé à l'École.

Quels sont les enseignements de ce retour d'expérience ? Ce sont six axes :

- sauvegarder et améliorer le climat social interne ;
- s'approprier les outils numériques par les enseignements ;
- améliorer notre gestion des risques ;
- prendre en compte nos partenaires externes ;
- fluidifier les procédures administratives internes ;
- prendre en compte les conséquences positives de cette crise.

En 2023, nous avons décidé de nous concentrer sur quatre axes principaux pour améliorer notre gestion de crise :

- développer des ateliers en vue d'améliorer le bien-être au travail et la prévention des risques psychosociaux ;
- échanger dans chaque direction sur les enseignements de cette crise ;
- mettre en place une formation obligatoire pour tous nos nouveaux enseignants sur les bases de la pédagogie et du numérique ;
- modifier notre plan de continuité d'activités en menant un groupe de travail avec l'ensemble des directions et services de l'École concernés.

Je vous ai mis une liste des activités que nous avons mises en place suite à ce retour d'expérience, mais c'est décrit dans le document. J'y reviendrai si vous avez des questions à la fin de la présentation.

Dans les événements marquants, et c'est lié à la gestion de la crise sanitaire, il y a le plan particulier de mise en sûreté. Pour rappel, ce plan particulier de mise en sûreté nous permet d'être prêts face à un événement majeur. Je vous ai listé les risques sur lesquels nous avons travaillé. Nous n'avons pas travaillé que sur le risque pandémique, mais tant sur les risques naturels que les risques technologiques ou incendie.

Pour cela, nous avons mis à jour le plan particulier de mise en sûreté pour être prêts face à tous les risques que je vous ai listés tout à l'heure. Les membres de la cellule de crise ont été formés et nous avons mis un exercice de mise en situation avec l'appui du SDIS 35. Nous avons imaginé un scénario. Que ferions-nous si un incendie grave se déclarait la nuit dans l'une de nos résidences, la résidence Villermé, avec des victimes et des disparus ? Cela permet de travailler en collaboration ensemble.

L'autre événement marquant est le processus HSE au LERES. Comme vous le savez, nous vous avons présenté fin 2019 notre nouvelle politique de prévention. Il s'agissait donc d'appliquer cette politique de prévention au sein du LERES en pérennisant les bonnes pratiques et en améliorant ou en simplifiant le dispositif lorsque cela était nécessaire.

Ce travail collaboratif nous a permis de rédiger un manuel et d'élaborer le processus, et nous avons fait un certain nombre de réunions pour le présenter au personnel afin qu'il puisse appréhender au mieux ces nouvelles dispositions.

Pour information, nous sommes en train de mettre un réseau actif d'assistants de prévention au LERES, ce qui va faciliter aussi cette mise en place.

Sur l'amiante, nous avons mis le DTA à jour pour la résidence Villermé, le bâtiment Robert Debré et le restaurant. Nous mettons en place un dispositif de suivi de surveillance des matériaux amiantés. J'ai rédigé une procédure « gestion des matériaux amiantés » parce que comme vous le savez, la réglementation est complexe et évolue très rapidement. Cette procédure permet de rappeler les bonnes pratiques pour l'équipe du patrimoine.

Sur la sécurité des bâtiments, plus de 50 % des observations sont levées. C'est un peu moins élevé que l'année dernière, mais cela s'explique par le fait que nous avons eu un peu plus de contrôles en 2022, puisque nous avons fait en plus le contrôle triennal du SSI, le contrôle triennal par thermographie ainsi que le contrôle quinquennal des ascenseurs. Nous avons donc eu davantage d'observations et c'est pour cela que la levée des observations était un peu moins importante. À l'heure où je vous parle, nous sommes déjà à 75 % des levées de réserves.

S'agissant de la sécurité de l'intervention de nos entreprises extérieures, nous la suivons toujours de manière très précise. Nous vous avons indiqué le nombre de plans de prévention et protocoles qui ont été signés avec eux.

Sur les registres, nous avons le même nombre de saisies que l'année dernière sur le registre santé-sécurité-travail, c'est-à-dire six. Elles sont toutes closes. Heureusement pour nous, il n'y a pas eu de saisie du registre de danger grave et imminent.

Sur le document unique d'évaluation des risques, la mise à jour à fin décembre 2022 est de 50 %. Dorénavant, elle est de 75 %. Pourquoi ce chiffre ? C'est parce que 30 % de nos assistants de prévention qui ont été nommés l'année dernière rencontrent des difficultés pour se dégager du temps sur la prévention, donc nous sommes en train de retravailler avec ces assistants de prévention et de redéfinir le périmètre dans ces unités de travail pour fluidifier leur activité en tant que référents sécurité de leur unité de travail.

Nous avons fait un zoom particulier en 2022 sur l'ergonomie de poste, puisque nous avons fait 52 ergonomies de postes avec les référents ergonomie. Il y en avait 17 l'année précédente. Nous avons acheté 33 fauteuils ergonomiques. Nous avons énormément recommunié sur l'ergonomie de poste et nous avons redéfini la politique d'attribution des fauteuils. Dorénavant, ce sont uniquement les référents ergonomie qui mettent à disposition de nouveaux fauteuils adaptés à la morphologie des uns et des autres.

Sur la formation, nous sommes toujours en lien avec la DRH. Nous continuons à former et à recycler sur des formations réglementaires. Comme je vous l'ai indiqué, nous avons formé la cellule de crise. Nous avons mis en place une formation obligatoire et systématique pour nos personnels, mais également pour nos étudiants et nos élèves sur la politique de prévention de l'École. Nous avons proposé à 89 personnels un webinaire sur la prévention des RPS. Nous avons mis en place un atelier de la prévention qui présentait tous les points clés de la sécurité, auquel sont venus 73 personnels.

Je vais aller rapidement sur le bilan des actions, puisque j'en ai décrit un certain nombre. Il y a eu :

- la validation du processus HSE ;
- l'élaboration et le suivi du Retex ;
- l'amélioration du PPMS ;
- un suivi mensuel des défibrillateurs ;
- la mise en place par notre Secrétaire général d'un plan de sobriété énergétique.

Un autre point important est que nous avons modifié le règlement intérieur de l'IRSET. Je fais désormais partie de son conseil de centre. Cela nous permet d'avoir une meilleure coordination avec nos équipes hébergées.

Enfin, il y a les actions qui n'ont pas pu être mises en place en 2022. Le guide sécurité pour les voyages à l'étranger a été rédigé et mis en ligne, mais nous n'en avons pas fait la présentation aux usagers, donc c'est reporté pour cette année. Nous sommes en train de consolider la politique VSS-D cette année, en lien avec la référente égalité femmes-hommes. Nous sommes en train de mettre en place un réseau actif des assistants de prévention du LERES au cours du mois de mars. Enfin, il est prévu cette année des visites par les membres de la Formation spécialisée, qui n'ont pas pu être mises en place l'année dernière.

Je suis à votre écoute si vous avez des questions.

M. SUDREAU : Merci beaucoup de cette présentation extrêmement claire. Nous ouvrons la séquence des questions. Qui souhaite intervenir ? Patrick LAMBERT ?

M. LAMBERT : Comme les deux exposés précédents, l'exposé que nous venons d'entendre prouve que l'École a une véritable politique des ressources humaines. Nous ne pouvons que l'en féliciter et nous en féliciter.

Par rapport à l'exposé qui vient d'être présenté, j'aurais une petite remarque. Le télétravail a été pratiquement la modalité imposée ou presque à tout le monde au cours des années que nous venons de vivre et il se développera sûrement.

L'École vérifie-t-elle que les conditions pour télétravailler de chacun des agents en télétravail soient bonnes chez eux, au niveau de la sécurité, du matériel, de l'environnement, de l'ergonomie, etc. ? C'est important. Les conditions de travail peuvent être infiniment moins bonnes chez soi qu'au bureau. C'est une première chose.

Ensuite, par rapport au travail par échange de mails, l'École a-t-elle mis en place ou autorise-t-elle un droit à la déconnexion des agents, justement pour conforter la qualité de vie au travail, avec un droit à la déconnexion au moment du déjeuner, le soir ou en week-end ? Y a-t-il certaines fonctions qui sont H24 ?

M. SUDREAU : Merci, Patrick. Je ne vois pas d'autres demandes d'intervention. Nous écoutons les éléments de réponse par rapport aux questions de Patrick LAMBERT.

Mme RENAULT : Nous avons 185 agents autorisés au télétravail aujourd'hui sans compter les enseignants-chercheurs, qui ne sont pas dans le cadre du protocole applicable. Ils remplissent une déclaration sur l'honneur selon laquelle leur habitat est adapté au télétravail. Nous n'avons jamais vérifié, mais Nathalie donne des conseils, une fiche technique.

Mme SOURDAINE : C'est cela. C'est une fiche technique qui décrit les bonnes pratiques pour s'installer au mieux, même à son domicile, mais c'est vrai que nous n'allons pas sur place pour vérifier si ces conditions de travail sont bien respectées. Dans la charte, nous indiquons aussi qu'il faut que les gens aient un bureau.

Mme RENAULT : Par contre, nous demandons la preuve de la qualité de la connexion et du volume de la bande passante. Nous avons quelques agents qui n'ont pas pu être autorisés au télétravail, du moins à leur domicile, parce que la connexion internet n'était pas suffisante, ce qui est quand même aussi une forme de discrimination territoriale qui ne nous met pas très à l'aise.

Le droit à la déconnexion est une préoccupation que nous avons depuis déjà plus de deux ans. Avant la Covid, déjà, nous nous en parlions en CHSCT et maintenant en Formation spécialisée. Les membres du CHSCT, et aujourd'hui de la Formation spécialisée, ont souhaité pouvoir être acteurs de propositions comme ils l'ont d'ailleurs été pour le télétravail, et cela s'était très bien passé dans la concertation.

Ce sont eux qui, pour le télétravail et là pour la déconnexion, ont regardé ce qui se pratique dans la littérature, ont fait du benchmarking. Ils devaient revenir vers nous avec des actions à travailler. L'actualité a fait qu'à leur grand regret, ils n'ont pas pu s'y consacrer. C'est encore un sujet à travailler, avec des approches très différentes entre le fait de dire « je veux qu'on respecte ma vie personnelle et je veux une déconnexion », et des agents qui nous disent « j'ai aussi envie de m'organiser librement dans mon travail, je fonctionne par objectifs et pas sur des horaires ». Cet échange sera donc intéressant.

M. SUDREAU : Tout à fait. Merci de cette réponse.

Mme RICHARD : En complément, je voudrais dire que depuis que je suis arrivée, et je pense que c'était dans mon discours de vœu et nous venons d'enregistrer un petit podcast et ce sera dedans aussi, indépendamment de la question du droit à la déconnexion, je m'emploie autant que je peux à déconstruire le présentisme français et à expliquer que celui qui est encore là à 19 heures est d'abord mal organisé et probablement pas Superman.

Je pense qu'il est extrêmement important que nous arrivions collectivement à tenir ce discours, parce que nous savons bien que c'est une pathologie française, que cela a des défauts, que cela impacte la vie des uns et des autres. On se met la pression les uns aux autres pour être encore là à 19 heures, et il faut absolument que nous sortions collectivement de cette façon de voir le travail.

M. SUDREAU : Avec une telle orientation, Isabelle, il va falloir que nous finissions à 16 heures pile. J'en profite pour passer au vote, puisque je ne vois pas de demandes d'intervention. Je vérifie. Comme le sujet est important, nous prenons le temps de vérifier que personne d'autre ne souhaite intervenir. C'est bien le cas, donc nous allons passer au vote sur la délibération numéro 6 relative à l'approbation du rapport annuel de prévention.

Qui vote contre ? Il n'y a pas de vote contre. Qui s'abstient ? Il n'y a pas d'abstention non plus. Merci pour ce vote.

Le CA approuve le rapport annuel de prévention 2022

7. OFFRE DE FORMATION CONTINUE ET TARIFICATION DE L'APPRENTISSAGE :

7.1 Transformation du certificat « Les 100 heures de l'achat en santé » en diplôme d'établissement

Un document est diffusé.

M. SUDREAU : Nous passons au septième sujet de l'ordre du jour, qui tourne autour de l'offre de formation continue et de la tarification de l'apprentissage. Là aussi, nous avons trois sujets et donc trois délibérations. Nous commençons par la transformation du certificat « Les 100 heures de l'achat en santé » en diplôme d'établissement. C'est Monsieur Olivier GEROLIMON qui nous présente cela.

M. GEROLIMON : Bonjour à tous, Monsieur le Vice-Président, mesdames et messieurs les membres du Conseil d'administration. Merci pour l'invitation. Je salue tout le monde et je me présente rapidement. Je suis Olivier GEROLIMON, enseignant-expert à l'Institut du management. J'ai en responsabilité les enseignements relatifs à la direction des opérations et au management des ressources matérielles, achats, logistique, travaux.

À ce titre, j'ai le plaisir de faire une présentation pour solliciter votre accord sur la transformation d'un certificat, « Les 100 heures de l'achat en santé », en diplôme d'établissement. À l'appui de ma présentation, il y a un support qui vous est actuellement partagé et qui est organisé en quatre points :

- le contexte,
- les objectifs,
- les publics,
- les dates et échéances.

Le contexte est celui d'une commande publique sociale et durable portée par une fonction support et stratégique à l'échelle du GHT depuis 2018, avec l'idée de monter en charge progressivement à l'horizon 2022 et plus vraisemblablement à l'horizon 2024 en lien avec les impacts de l'état d'urgence sanitaire, avec donc des marchés publics portés par un territoire au bénéfice des établissements et des institutions de ce territoire.

Les compétences des professionnels en poste ou des nouveaux professionnels dans ces structures sont déjà réelles et avérées. Elles peuvent néanmoins toujours être complétées et améliorées, et c'est en ce sens que ce diplôme d'établissement est proposé par l'EHESP, qui souhaite rester un des acteurs clés du programme performance hospitalière pour des achats responsables (PHARE), un programme ministériel qui avait été lancé en 2012 et qui continue de vivre plus de dix ans plus tard.

Nous faisons bien évidemment ceci en collaboration avec des opérateurs institutionnels puissants, notamment les opérateurs nationaux d'achat (UNIHA, UGAP, RESAH, Unicancer), qui avaient été identifiés comme des acteurs essentiels et qui avaient signé une convention avec le ministère en 2018 pour être les principaux interlocuteurs des acheteurs dans le secteur public en santé.

Enfin, et c'est un élément de contexte important, ce sont des recommandations issues des rapports parlementaires sur la politique achat des hôpitaux 2019 et d'un rapport de deux parlementaires d'octobre 2021. Dans les recommandations, nous retrouvons à de multiples reprises une invitation, formulée à l'attention de l'EHESP et d'autres établissements d'enseignement supérieur et de recherche, à développer ces thématiques de l'achat, l'achat étant vu comme un levier d'action puissant pour œuvrer et actionner les différentes politiques publiques notamment dans le champ de la santé et des solidarités.

Voilà pour le contexte. Je vais maintenant passer aux objectifs.

Il s'agit de positionner l'EHESP comme un opérateur central dans les formations continues dédiées au thème de l'achat en santé. L'ensemble des formations statutaires et universitaires de l'École disposent dans leur tronc commun de présentations et d'initiations aux fondamentaux de la commande publique, notamment sur la dimension juridique de notre état de droit. C'est complété avec d'autres approches, notamment sur la démarche développement durable et responsabilité sociétale et l'approche de responsabilité sociétale et environnementale au travers de l'acte d'achat.

L'approche historique que portait le certificat « Les 100 heures de l'achat en santé » qui avait été initié en 2011 et qui était allé jusqu'en 2018 avait un fondement juridique, à savoir de connaître et savoir appliquer la règle de droit. Puis, cela a été d'essayer d'optimiser nos organisations et d'identifier et développer des leviers de performance pour contribuer à l'équilibre budgétaire de nos structures.

Ces fondamentaux sont bien évidemment conservés à l'identique puisqu'ils font toujours sens aujourd'hui dans nos pratiques. Simplement, nous venons compléter le contenu initial par deux dimensions supplémentaires que sont la commande publique responsable et le lien entre la politique publique en matière de santé publique et les autres politiques publiques.

Je place l'horizon à 2025 puisque cela renvoie à la montée en charge et à la convergence progressive des marchés publics portée par les établissements.

Sur l'approche méthodologique, nous avons, avec le CApP de l'EHESP, construit les différents référentiels avec une approche par compétences, à savoir le référentiel d'activité, de compétences, d'évaluation et de formation, avec un public qui est invité et qui est aussi engagé dans cette démarche, puisqu'ils sont accompagnés par leur service des ressources humaines et leur service de formation continue. Nous tentons et nous arrivons à coller au mieux au besoin de développement de compétences de chacun des personnels inscrits et à faire bénéficier, par un mécanisme d'interaction au cours des différentes séquences, d'un partage des bonnes pratiques.

Sur l'approche pédagogique, bien évidemment, c'est une formation qui se veut en alternance puisque toutes les personnes inscrites sont des personnes en activité professionnelle dans le secteur de la santé aujourd'hui, qui arrivent aussi à se mobiliser trois jours par mois pendant cinq mois, donc une quinzaine de jours, pour suivre les enseignements.

À l'occasion de ces enseignements, elles réfléchissent à leur propre pratique professionnelle et partagent leurs réflexions avec leurs pairs au travers de la rédaction d'un mémoire professionnel de fin d'études qui est engagé pour la session 2023 depuis quinze jours maintenant, et qui se conclut par une soutenance publique en présence du RESAH, de l'EHESP et du ministère le 26 septembre.

Voilà pour les objectifs.

La troisième page de ma présentation porte sur les publics. Pour ne discriminer personne sur les intitulés possibles, voici des personnes qui sont inscrites cette année et qui étaient inscrites les années précédentes. Nous avons des personnes sur une responsabilité de direction d'une fonction achat d'une service achat, nous avons des référents locaux d'établissement de la fonction achat. Nous avons des professionnels en poste sur un domaine ou une famille d'achats en particulier (pharmacie, produits de santé, biomédical, informatique).

Nous souhaiterions aussi avoir à terme des cadres référents ou des interlocuteurs des agences régionales de santé. Nous accueillons bien évidemment tous les professionnels en cours d'intégration d'un service achat d'un établissement de santé. Nous pouvons avoir des gens qui sont extrêmement pointus sur le sujet comme des personnes qui sont plutôt à un stade d'initiation et qui, dans le cadre d'une mobilité professionnelle ou d'une mobilité géographique, se voient confier le portefeuille achat de leur structure.

L'effectif annuel cible était de douze à quinze participants et reste de douze à quinze participants. En 2021, nous avons relancé le certificat et nous avons neuf inscrits. En 2022, nous avons eu onze inscrits. En 2023, j'ai noté quinze inscrits, mais dans les faits ce sont même seize inscrits aujourd'hui. Nous avons deux demandes d'inscription pour l'édition 2024. La croissance de l'effectif inscrit est un signal positif qui nous donne une satisfaction certaine et que nous souhaitons conserver.

S'agissant du vivier de candidatures, j'ai estimé l'effectif global autour de 400 personnes, sur une estimation forfaitaire qui serait de l'ordre de 3 à 4 professionnels intéressés et disponibles par GHT en moyenne et en incluant les référents achat des ARS pour le relais des politiques publiques.

Le quatrième et dernier support de présentation concerne les échéances et les dates. Une présentation en des termes analogues a été réalisée en Conseil des formations le 28 février 2023. Il y a ensuite la présentation de ce jour.

J'insiste simplement pour vous dire que la première semaine du parcours de cinq modules thématiques de trois jours par mois a débuté la semaine dernière, les 6, 7 et 8 mars dans des conditions de téléenseignement et d'enseignement en lien avec les possibilités de transport entre Paris et Rennes et le lieu de domicile ou de travail des inscrits.

La session d'avril est déjà programmée et elle se déroulera, de même en mai, juin et juillet. Ensuite nous avons la trêve estivale, puis la remise d'un mémoire professionnel soutenu de manière publique le 26 septembre 2023.

Voilà les éléments de présentation que je souhaitais partager en introduction. Il me reste à remercier l'ensemble des personnes qui ont contribué à cette formation. Je suis à votre disposition maintenant ou plus tard pour répondre à vos questions.

M. SUDREAU : Merci beaucoup, Monsieur GEROLIMON. C'est maintenant que nous ouvrons la séquence des questions. Laurence JAY-PASSOT ?

Mme JAY-PASSOT : Merci pour cette présentation. Cette question de l'achat est effectivement un défi de taille dans les établissements de santé. J'ai vu que vous poursuiviez plusieurs objectifs dans le cadre de ce certificat. Nous avons souvent, dans le contexte de plus en plus contraint qui est le nôtre, un enjeu qui est majeur sur la performance des achats, une performance qui passe par une professionnalisation accrue de la fonction achat dans nos établissements.

On constate souvent que dans les hôpitaux, on part quand même de très loin avec une marche assez haute pour atteindre les niveaux de professionnalisation que l'on pourrait être en droit d'attendre dans des structures qui dépensent des sommes très importantes sur des achats dans une grande diversité de domaines.

Souvent, nous le voyons, l'alternative est de recourir à des acheteurs qui peuvent être recrutés sur leur profil de formation initiale dans ce domaine, y compris dans les hôpitaux et hors de la fonction publique hospitalière. Je voulais savoir si vous aviez aussi envisagé des partenariats au-delà de la sphère hospitalière, de l'achat hospitalier, pour peut-être faire un pas de côté et aller un peu plus loin dans cette professionnalisation.

M. SUDREAU : Monsieur GEROLIMON, pour un élément de réponse ?

M. GEROLIMON : Je vous remercie pour cette première question. L'exigence de performance, au sens de la performance individuelle et de la performance des collectifs, puisque tous les individus se positionnent dans un collectif, notamment dans le secteur de la santé, est à l'origine de la formation et reste à l'identique dans les exigences de notre formation.

J'exprimerai peut-être un point non pas de divergence mais de nuance par rapport à l'affirmation selon laquelle le niveau de la maturité portée par les acteurs de la fonction achat dans des institutions est relativement faible ou insuffisant. Le panorama que permet de réaliser le poste d'enseignant-expert ici à l'École et l'ensemble des observations réalisées depuis quatre ans me permettent de montrer qu'il y a davantage une forte hétérogénéité dans les pratiques, mais certainement pas une absence de compétences dans un grand nombre de territoires.

Cela n'empêche pas de toujours chercher à progresser et à développer les expériences et les savoirs. En ce sens, dans l'ensemble des intervenants que nous avons dans le cadre de ce diplôme d'établissement, nous allons aussi vers d'autres fonctions publiques, la fonction publique d'État et la fonction publique territoriale, et nous allons aussi toucher d'autres enseignants qui sont intervenants dans des établissements d'enseignement supérieur et de recherche mais pas uniquement dans le secteur de la santé.

Par exemple, ce sont des personnes qui interviennent et qui forment sur les techniques de négociation. Ce sont des outils de management et des outils qui sont présentés et qui sont testés en situation réelle avec notre public, mais par un enseignant d'un établissement d'enseignement supérieur et de recherche qui enseigne et qui forme des acheteurs en l'occurrence à l'équipe de management de Grenoble. Nous allons donc chercher, dans les intervenants, des profils métier complémentaires et nous essayons au maximum de susciter des appels à candidatures pour avoir des intervenants supplémentaires qu'ils nous soient proposés ou que nous les trouvions nous-mêmes.

M. SUDREAU : Merci beaucoup. Monsieur LE RAT ?

M. LE RAT : Merci. J'ai juste une question à poser à Olivier. Nous voyons bien que le DE « Les 100 heures de l'achat » a évolué dans le temps. Il commence à s'articuler avec les problématiques un peu cruciales du moment.

Olivier, tu disais que tel que le DE était pensé maintenant, il y avait une volonté de mieux montrer les complémentarités qui existaient entre les politiques publiques en général et la santé publique.

C'est une chose, et je voulais savoir si au niveau de la construction du DE en question tu prenais vraiment de plus en plus appui sur la chaire RESPECT (résilience en santé, prévention, environnement, climat et transition) de l'École et sur l'équipe de recherche sur les services et le management en santé.

Là, nous voyons bien que pour les hôpitaux, au-delà de la question stricte de l'achat, c'est une vraie question de société qui se pose derrière.

M. GEROLIMON : Effectivement, il s'agit historiquement d'un certificat orienté sur le droit, la connaissance du droit, la maîtrise du droit et de la jurisprudence, l'application du droit, complété par une partie économique sur la bonne gestion des deniers publics et la performance. Dans les faits, il faut l'élargir à la démarche de développement durable et de responsabilité sociétale. J'en suis convaincu. Les partenaires pédagogiques et les intervenants en sont convaincus.

Il reste à en convaincre davantage les participants et les employeurs des participants en disant « il peut être intéressant d'aborder l'achat comme un levier d'animation des politiques publiques », ce qui rend d'ailleurs les postes occupés encore plus intéressés qu'ils peuvent le paraître au premier abord.

S'agissant de nouer des partenariats ou de les renforcer, j'ai entendu la chaire RESPECT de Laurie MARRAULD sur cette dimension. J'ai entendu les axes de recherche de la Direction de la recherche de l'EHESP.

Pour l'instant, les partenariats se font par l'intermédiaire de ma voix, puisque je suis intervenu lors du premier module du mois de mars, mais je suis intervenu en tant qu'enseignant-expert sur cette thématique-là, en tant que directeur d'hôpital détaché sur ce poste-là, et en tant que doctorant sur cette thématique en disant « la logistique en santé, le management des fonctions logistiques et de l'achat en santé, est-ce que cela fait sens aujourd'hui ? ».

Dans mes supports de cours, j'ai introduit tous ces éléments-là. J'ai bon espoir qu'ils infusent et qu'ils diffusent dans l'ensemble des supports des autres intervenants de la formation. En tout cas, je joue le rôle de vigie par rapport à cette exigence, qui est une exigence assez forte de la part des participants.

À titre d'information, sur les participants de la première session, j'avais quand même le sentiment qu'ils sous-estimaient leurs connaissances en termes de droit, alors qu'en fait ils ont quand même une bonne connaissance des fondamentaux, et qu'ils surinvestissaient la notion de performance économique en disant « nos employeurs nous demandent d'être plus performants financièrement, c'est-à-dire de dégager beaucoup plus d'argent qu'il n'en coûte, mais ce motif, qui peut être légitime, ne suffit pas à notre bonheur professionnel ».

Si j'écoute ce message, je me dis qu'en appuyant l'ensemble des enseignements sur une démarche RSE, ce sera bénéfique pour tout le monde, c'est-à-dire d'abord pour les organisateurs, puisqu'il faut toujours commencer par soi, mais aussi pour les employeurs et les personnes formées.

M. SUDREAU : Merci beaucoup. J'apprécie particulièrement votre dernière réponse. Ce qui est important sur ces métiers, comme sur d'autres, c'est quand même le sens donné. La simple motivation financière ou comptable ne peut pas suffire sur une fonction achat qui en plus, je me permets de l'ajouter, est extrêmement sensible sur le plan des ressources humaines.

À l'échelle du déploiement des GHT, c'est une fonction qui a été très percutée et qui a fait l'objet de pas mal de soubresauts sur le plan des ressources humaines. On ne peut que se réjouir que l'École continue d'investir, et encore plus sur ce sujet qui, j'en suis convaincu, va devenir de plus en plus sensible. Merci infiniment pour votre présentation et vos éléments de réponse.

Je ne vois plus d'interventions. Je vous propose donc de passer au vote, puisque c'est une délibération. Il s'agit de la délibération numéro 7. Approuvez-vous cette transformation du certificat en un diplôme d'établissement ? Qui vote contre ? Il n'y a pas de vote contre. Qui s'abstient ? Il n'y a pas d'abstention. C'est donc approuvé. Merci beaucoup, Monsieur.

Le CA approuve la transformation du certificat « Les 100 heures de l'achat en santé » en diplôme d'établissement « Les 100 heures de l'achat en santé : piloter la démarche et les ressources de la fonction achat à l'échelle territoriale »

7.2 Création du diplôme d'établissement francophone « Inspecteur en santé »

Un document est diffusé.

M. SUDREAU : Nous passons au deuxième sujet, qui est la création du diplôme d'établissement francophone « inspecteur en santé ». C'est Jean-Philippe NABOULET qui nous présente le sujet.

M. NABOULET : Bonjour et merci de m'accueillir pour présenter ce diplôme d'établissement consacré à l'inspection-contrôle en santé, dans une proposition d'offre de formation à l'international dédiée à l'inspection en santé.

La nécessité et l'idée de proposer ce diplôme et une offre internationale vient du fait qu'il y a une forte demande, en particulier en Afrique francophone, de formation d'inspecteurs locaux en particulier dans le domaine de l'inspection médicale et pharmaceutique.

Il faut étendre également cette proposition de formation à des sujets comme l'inspection en santé environnementale, le sanitaire en général, le médicosocial, voire le paramédical, donc penser une solution qui puisse offrir des formations élargies sur l'ensemble des domaines de l'inspection.

Il s'avère nécessaire de faire évoluer ou de réactiver le certificat international d'inspection-contrôle qui avait été proposé par l'EHESP en 2018-2019 et de le faire évoluer vers une formation diplômante de type DE.

Il était également nécessaire d'être en position de répondre à des appels d'offres internationaux de formation d'inspecteurs et d'acteurs des champs sanitaires et environnementaux de façon à pouvoir répondre à des collaborations internationales.

Nous nous appuyons sur le fait que l'EHESP est reconnue comme étant l'école de l'inspection, en particulier en France mais aussi au niveau européen et au-delà. C'est vraiment une structure assez unique. Dans les autres pays, c'est sous la forme de tutorats et de choses comme cela et il n'y a pas cette offre de formation à l'inspection. Il s'agit donc de capitaliser là-dessus.

Il y a peu d'offres similaires en Europe et en Afrique. Il y a quelques diplômes en Afrique. Il y a un certificat d'études complémentaires en Tunisie, il y a un master qui se rapproche au Sénégal et un autre en Côte d'Ivoire, mais ils sont orientés uniquement sur l'inspection pharmaceutique et essentiellement l'inspection des bonnes pratiques de fabrication des médicaments. C'est vraiment très ciblé. Ici, nous allons le voir, nous sommes dans un diplôme beaucoup plus large.

La création de ce diplôme permettrait de donner des perspectives pour développer des projets de collaboration avec quelques établissements partenaires en Afrique. Je pense en particulier à la faculté de pharmacie d'Abidjan, en Côte d'Ivoire, mais également à l'IRSP de Cotonou au Bénin, avec lequel l'École a déjà des partenariats.

Enfin, ce pourrait être une brique supplémentaire pour contribuer au centre interdisciplinaire en santé mondiale, qui est porté par l'École, ce qui pourrait ajouter un peu d'éléments dans ce cadre.

Ce schéma résume un peu l'offre de formation à l'inspection-contrôle. Ce schéma se lit de bas en haut. L'idée est d'avoir une offre complète avec une formation socle destinée aux nouveaux inspecteurs, les inspecteurs juniors, qui s'appuierait sur le diplôme d'établissement francophone « inspecteur en santé » que je vais détailler.

Ensuite, nous avons un deuxième niveau destiné aux inspecteurs en poste. Là, c'est la proposition de formation d'approfondissement en s'appuyant sur les formations courtes déjà existantes à l'École ou des formations courtes que nous pouvons organiser à la demande, sur site ou à distance, en fonction des besoins. Enfin, le troisième niveau dans cette offre est destiné davantage aux décideurs et aux managers, avec un module de spécialisation tourné vers la formation de formateur relais et un deuxième module tourné plutôt vers la formation autour de la direction d'un service d'inspection-contrôle.

Cela crée un ensemble, une offre globale, et c'est dans cette offre globale qu'intervient le diplôme d'établissement. Ce diplôme est structuré ainsi, avec un tronc commun de huit modules. Ce tronc commun est commun à tous les métiers de l'inspection. Par contre, il sera complété par des modules métier spécialisés, selon qu'il s'agisse d'un métier d'inspection pharmaceutique, d'inspection médicale, en santé environnementale ou ciblé sur les politiques sanitaires ou autres.

Nous avons tous le même métier, la même méthodologie d'inspection, donc nous avons les mêmes bases juridiques, la même méthodologie, les mêmes éléments sur la dimension relationnelle, la gestion des risques, le suivi des inspections et la démarche qualité à mettre en œuvre dans les inspections-contrôles. Tout cela est vraiment commun à l'ensemble. Ensuite, il y a la nécessité de cibler par rapport au métier choisi par l'apprenant.

Notre élément important dans ce diplôme est qu'il y a un côté évolutif, puisque ces modules métier de spécialisation peuvent être créés au fur et à mesure des besoins et au fur et à mesure des capacités de les monter. Pour le moment, nous avons le module inspection pharmaceutique et le module inspection médicale qui sont en cours d'être développés. Derrière, peuvent se monter les modules métier sur l'inspection environnementale ou autres.

Ce diplôme est basé sur huit modules de tronc commun qui correspondent à quatorze jours d'enseignement. Ce sont des enseignements à distance. L'ensemble du DE est à distance, avec dix jours d'enseignement à distance et une semaine de rassemblement sur Rennes. Il est constitué de huit modules de tronc commun et d'un module spécialisé à choisir.

Il y a ici l'exemple du module inspection pharmaceutique, avec des séquences détaillées sur la partie industrie, la partie hospitalière, la partie chaîne du médicament, distribution en pharmacie de ville. Nous voyons un deuxième exemple sur l'inspection médicale, avec des séquences adaptées et particulières autour de la spécificité de l'inspection médicale, autour de la gestion des risques médicaux. Nous avons des durées variables entre cinq et dix jours selon les modules et selon le besoin nécessaire pour donner tous les enseignements requis.

J'ai commencé à développer l'organisation de ce DE, mais l'objectif est vraiment de former des agents des administrations, ministères et agences sanitaires, aux métiers de l'inspection sur les fondamentaux et avec une spécialisation métier. Ce serait organisé sous forme de cours répartis sur quatre jours par mois. Maintenant, nous avons fini le calendrier en commençant en février et en terminant en septembre, avec une période de cours sur février, mars, avril, mai et juin. Juillet et août seraient consacrés à des stages avec la réalisation d'une inspection. En septembre, il y aurait une validation du DE avec un jury.

La validation du DE se ferait avec d'une part la participation aux modules, et d'autre part la réalisation du stage, la réalisation d'une note professionnelle autour du stage ou autour de la problématique de l'inspection et du métier choisi, la réalisation classique d'une évaluation de pré-test et de post-test pour valider les acquis de la formation, et une soutenance devant un jury de validation composé d'un enseignant et de personnalités extérieures pendant une trentaine de minutes.

Du point de vue du budget, nous sommes sur un coût d'environ 50 000 euros pour des recettes prévisionnelles également autour de 50 000 euros, puisque l'idée est d'avoir environ une dizaine de stagiaires en nombre minimal. Ensuite, nous visons les vingt stagiaires.

Là-dessus, pourraient s'ajouter des formations à la carte. Nous pourrions éventuellement accepter quelques stagiaires à la carte s'il y avait une justification. Par exemple, si vraiment ils justifient d'une expérience de ce tronc commun et s'ils peuvent justifier d'avoir un intérêt à ne faire que le module de spécialisation, cela pourrait être accepté.

Pour terminer cette présentation, j'évoque les perspectives et l'ambition de ce diplôme et, au-delà de ce diplôme, de cette offre de formation. Il s'agit d'essayer d'animer un réseau régional et international d'inspecteurs et de formateurs en inspection en santé. Cela peut être d'autant plus intéressant qu'il existe ce type de réseau du côté de l'ANSM.

Ils ont des réseaux internationaux, mais en tout cas cela n'existe pas au niveau européen, avec l'Afrique, sur l'inspection médicale, l'inspection pharmaceutique, hospitalière, etc. Il y a vraiment une chose à laquelle nous pouvons répondre, et une offre de formation est un bon outil pour fédérer l'animation d'un tel réseau.

À travers cette offre de formation, nous souhaitons renforcer également cette expertise francophone à partager entre ces différents acteurs. Cela permet de développer sur ces thématiques les partenariats pédagogiques que l'École peut avoir avec des universités francophones. Une fois encore, je pense à l'IRSP du Bénin ou peut-être un jour un travail avec l'OMS Académie qui pourrait potentialiser cette offre et son intérêt, et à partir de là fédérer quelques écoles autour de l'inspection en santé dans le domaine francophone dans un premier temps. Nous verrons si cela peut s'étendre au niveau international plus tard.

Je vous remercie.

M. SUDREAU : Merci beaucoup pour cette présentation.

Mme RICHARD : J'ai un commentaire. Je remercie beaucoup Jean-Philippe pour sa présentation. Je vais être un peu moins modeste que Jean-Philippe. En fait, c'est un produit de formation magnifique que nous vous présentons là. Il répond vraiment à tous les standards de qualité d'un produit de formation d'aujourd'hui. C'est à la fois complètement modulaire, pour un public international, presque complètement à distance. Ce n'est pas du distanciel où on demande où on peut récupérer le PDF, c'est de la vraie ingénierie de formation à distance utilisant vraiment tout le savoir-faire de l'École. C'est sur un sujet dont l'importance est absolument indiscutable, et c'est un vrai sujet de santé mondiale, comme le disait Jean-Philippe tout à l'heure. Enfin, c'est une porte ouverte vers des partenariats extrêmement intéressants pour l'École en général.

Nous serons heureux de vous en présenter le bilan d'ici 18 mois ou 2 ans, peut-être en vous montrant quelques-unes des capsules qui ont été développées pour cela. C'est vraiment un produit high-tech, high level, mettant en valeur l'expertise française sur le sujet.

M. SUDREAU : Merci beaucoup, Isabelle, pour ton commentaire. Y a-t-il des demandes d'intervention de la part des membres du Conseil ? Je n'en vois pas. Merci beaucoup encore une fois pour la qualité de la présentation et du support, Monsieur.

Je vous propose de passer au vote sur la création de ce diplôme d'établissement. Il s'agit de la délibération numéro 8. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Merci pour ce vote.

Le CA approuve la création du diplôme d'établissement francophone « inspecteur en santé »

7.3 Évolution des tarifs de l'apprentissage

Un document est diffusé.

M. SUDREAU : Nous passons au troisième sujet, qui est l'évolution des tarifs de l'apprentissage. C'est Madame BOUGUENNEC qui nous en fait la présentation.

Mme BOUGUENNEC : Bonjour, mesdames et messieurs. Merci de m'accueillir pour vous présenter la mise à jour des tarifs de l'apprentissage pour notre prochaine rentrée. En préambule, je voudrais juste préciser que les grands principes de la tarification de l'apprentissage sont rappelés dans une note explicative qui vous a été soumise et que je n'ai pas pris la peine de résumer ici dans un souci d'économie de temps. J'ai bien compris qu'il fallait que nous finissions à 16 heures. Si cela reste un peu obscur et qu'il y a besoin de faire un retour en arrière sur un contexte général, n'hésitez surtout pas à poser vos questions.

Les tarifs de l'apprentissage sont l'une des composantes de la politique tarifaire de la formation continue de l'École. Cette politique tarifaire sera redéfinie et mise à jour au Conseil d'administration de juillet, mais côté apprentissage c'est trop tardif pour nous, puisque la contractualisation commence dès le printemps, donc dès aujourd'hui, pour la rentrée 2023. Nous commençons déjà à recevoir nos premières offres et il faut que nous soyons capables de répondre assez rapidement à la question du tarif de nos formations.

Par ailleurs, en sachant que nous bénéficions maintenant du retour d'expérience de nos deux premières années de fonctionnement, nous avons repéré quelques pistes d'amélioration qui nous permettraient de gagner en clarté sur nos tarifs et de simplifier nos procédures internes, notamment de facturation.

Ce qui a changé par rapport au contexte 2022, c'est qu'il y a déjà beaucoup moins de flou, puisque les tarifs de l'apprentissage pour les employeurs privés sont définis par les branches professionnelles. Quand nous avons commencé, les tarifs n'étaient pas encore définis pour l'ensemble de nos certifications, puisque certaines accueillaient des apprentis pour la première fois au niveau national.

Ce contexte a vraiment changé. Nous connaissons maintenant parfaitement les niveaux de prise en charge pour les trois certifications qui sont ouvertes à l'accueil des alternants à l'École. Il y a donc moins de flou.

Par ailleurs, avec un historique de 73 contrats sur cette année 2022-2023, nous avons maintenant plus de recul sur l'acceptabilité de nos tarifs.

Forts de ce retour d'expérience, qu'est-ce qui a guidé l'élaboration des tarifs 2023 ? J'ai déjà rappelé que cela s'inscrivait toujours dans le cadre général de la politique tarifaire de la formation continue. Pour les employeurs privés, nous avons adopté un principe de « zéro reste à charge », ce qui signifie que nos tarifs sont alignés sur les niveaux de prise en charge qui ont été définis par les branches. Nous ne remettons pas en cause ce principe, mais nous essayons de le simplifier puisque potentiellement, chaque branche peut définir son propre tarif, même si elles ont des consignes de convergence.

En sachant que l'immense majorité des branches fixe un même tarif, nous avons décidé de nous aligner sur ce tarif le plus couramment retenu. Quand je dis « le plus couramment », ce sont 99 % des branches. En fait, il y a une branche qui met un tarif différent, et nous avons décidé de ne pas en tenir compte. C'est évidemment un tarif inférieur. C'est la branche du conseil et des services informatiques, qui en plus n'est pas la branche qui travaille le plus avec nous. Nous allons nous aligner sur le niveau de prise en charge le plus fréquent et qui correspond le mieux aux branches avec lesquelles nous travaillons.

Pour les employeurs publics, nous maintenons le principe de tarifs inférieurs à ceux du privé, puisque contrairement aux employeurs privés, les employeurs publics vont financer eux-mêmes les formations, puisque les employeurs privés font financer à 100 % les formations par les OPCO, surtout si nous sommes à des tarifs alignés sur les niveaux de prise en charge.

Nous restons sur cette volonté de proposer des tarifs inférieurs, en appliquant les recommandations de la DGAFP qui donnent un tarif préconisé en fonction du niveau de diplôme.

En résumé, nous avons souhaité réduire la disparité des tarifs. Nous sommes maintenant dans un système où pour chaque certification, nous avons deux tarifs : un tarif pour les employeurs privés et un tarif pour les employeurs publics. Ce tarif pour les employeurs publics est d'ailleurs le même quelle que soit la certification. Il y a donc un tarif unique pour les employeurs publics et trois tarifs différents pour les employeurs privés qui s'alignent sur les décisions des branches.

Cela nous permet aussi d'arriver vers des grilles, que je vais vous présenter dans les slides suivantes, qui nous permettent de donner des tarifs. Notre politique tarifaire, jusqu'ici, était plus sur « comment fixe-t-on le tarif ? ». Maintenant, nous sommes plus passés à « quel est le tarif ? », avec la possibilité de donner un tarif en lecture plus immédiate en fonction de la certification et de l'employeur.

Vous avez ici les tarifs de référence, qui sont toujours donnés pour douze mois de formation, et ces tarifs se proratisent ensuite en fonction de la durée de formation. Nos contrats d'apprentissage sont des contrats de treize mois. Nous allons donc proratiser ces tarifs de référence sur treize mois. Vous avez ici les tarifs pour le master santé publique. 9 000 euros, c'est le niveau de prise en charge qui a été défini et que l'on peut trouver sur le site de France Compétences, dans le référentiel de France Compétences, pour 99 % des branches. 6 900 euros, c'est le coût qui est préconisé par la DGAFP pour un diplôme de niveau master.

Il n'y a pas de changement par rapport aux tarifs de l'année dernière pour cette première certification. Pour le master administration de la santé, il y a un changement de tarif puisque l'année dernière, nous étions encore au coût d'amorçage. Les branches ne s'étaient pas prononcées sur le tarif de cette certification. Nous étions à 7 500 euros et le tarif qui a été adopté par les branches est de 8 466 euros. Le tarif pour les employeurs publics ne change pas. La DGAFP n'a pas fait évoluer ses recommandations.

Pour le master spécialisé « manager en santé », il y a une évolution puisque nous étions au coût d'amorçage à 7 500 euros et là, le tarif qui a été préconisé par les branches est légèrement inférieur puisqu'il est à 7 232 euros. Il n'y a toujours pas d'évolution pour les tarifs publics.

Si nous proratisons sur treize mois, voici les tarifs que nous vous soumettons pour la rentrée 2023 :

- 9 750 euros pour le master santé publique pour un contrat de treize mois pour un employeur privé et 7 475 euros pour un employeur public ;
- 9 171 euros pour le master administration de la santé, avec donc une augmentation d'environ 13 % par rapport au tarif de l'année dernière, qui n'a pas été décidée par l'École mais par les branches qui se sont prononcées sur cette nouvelle valeur de notre diplôme, et pas de changement pour les employeurs publics ;
- 7 834 euros pour le master spécialisé, soit une légère baisse par rapport à ce qui avait été tarifé l'année dernière puisque le niveau de prise en charge décidé par les branches est légèrement inférieur au coût d'amorçage.

Je reste à votre disposition pour toute question sur ces tarifs.

M. SUDREAU : Merci beaucoup, Madame. Y a-t-il des questions sur ce sujet ? Je ne vois pas de main levée. Nous allons passer au vote sur cette délibération. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Merci de ce vote. La délibération est donc approuvée.

Le CA approuve l'évolution des tarifs de l'apprentissage pour la rentrée universitaire 2023-2024

8. SCOLARITE ET VIE ETUDIANTE

8.1 Calendrier universitaire 2023-2024 (et informations sur les périodes de candidature)

Un document est diffusé.

M. SUDREAU : Nous ouvrons la huitième rubrique de notre conseil sur la scolarité et la vie étudiante. Il y a deux sujets et deux votes sur deux délibérations. Je passe la parole à Monsieur LEGUERINEL.

M. LEGUERINEL : Bonjour à tous. Je vous présente d'abord le calendrier de l'année universitaire 2023-2024 que le Conseil d'administration doit voter. De quelle manière est-il fait ? Nous reprenons l'ensemble des parcours de formation qui seront ouverts à partir du mois d'août 2023 et jusqu'à la fin septembre 2024, nous prenons les bornes de début et de fin, ce qui nous donne simplement l'année universitaire 2023-2024, donc du 21 août 2023 au 29 septembre 2024.

C'est donc cette année universitaire qui vaudra pour l'ensemble des formations, y compris pour les années universitaires des étudiants en doctorat. Vous avez dans le tableau l'ensemble des parcours de formation qui seront ouverts, avec d'abord les parcours de la mention santé publique qui commencent tous le 4 septembre pour se terminer le 29 septembre, sauf pour le parcours de master 1.

Vous avez ensuite les parcours de la mention administration de la santé, qui commencent également le 4 septembre, sauf pour le parcours M2 AMOS à Rennes qui commence un peu plus tard puisqu'il programme son calendrier avec l'Institut de formation des cadres de santé. Cela commencera le 6 septembre.

Le parcours AMOS à Paris commence un peu plus tard, mais ils se terminent tous le 29 septembre.

Ensuite, l'ensemble des autres parcours se termine également fin septembre, mais commence un peu plus tôt pour le MPH.

C'est ce calendrier universitaire qui est soumis au vote.

Avant le vote, j'en profite pour vous informer des prochaines périodes de candidature pour cette année universitaire. Il y a une nouveauté cette année, puisqu'il y a une nouvelle plateforme qui s'appelle MonMaster, qui va concerner l'ensemble des parcours de master 1, donc pour nous le parcours de master 1 de la mention santé publique « politique, populations et société », ainsi que le parcours de master 1 mention administration de la santé « organisation, régulation et management en santé ».

Cette année, ces deux parcours ont été ouverts sur la plateforme MonMaster. D'ailleurs c'est en cours, puisque c'est jusqu'à demain que nous allons valider l'offre de formation. Les candidats pourront aller candidater sur ces deux parcours à partir du 22 mars via la plateforme nationale. Ils auront jusqu'au 18 avril pour le faire.

Ensuite, ils seront informés des résultats à partir du 23 juin et il y aura un dispositif automatique qui permettra de confirmer les candidatures des étudiants sur liste principale et d'aller chercher automatiquement les candidats sur liste complémentaire jusqu'à la fin du mois d'août, avec la possibilité pour les étudiants candidats qui n'auraient pas trouvé de parcours de formation en master de saisir directement le rectorat de l'académie pour proposer des places dans les parcours qui ne seraient pas complets, le tout étant géré directement sur la plateforme.

Le parcours de master 1 du MPH n'est pas concerné par cette plateforme. Comme il est spécifique avec plus de 50 % d'étudiants internationaux et un enseignement en anglais, il n'est pas concerné par la plateforme pour l'instant. Il le sera peut-être pour l'année universitaire prochaine.

Il faut noter également qu'il y a un nouveau parcours de formation qui sera ouvert à la rentrée universitaire 2023 dans la mention administration de la santé. C'est un parcours qui s'appelle « management et pilotage des situations sanitaires exceptionnelles » (MP2SE).

Pour les parcours de master 2, les candidats auront les informations à partir du 22 mai, donc un peu plus tôt que pour les parcours de master 1.

M. SUDREAU : Merci, Monsieur. C'est très clair. Y a-t-il des questions ? A priori, il n'y a pas de questions. Nous passons au vote sur cette délibération. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? La délibération est approuvée.

Le CA approuve le calendrier universitaire 2023-2024

8.2 Bilan d'utilisation de la Contribution à la vie étudiante et de campus (CVEC) pour 2022 et perspectives 2023

Un document est diffusé.

M. SUDREAU : C'est encore vous qui avez la parole sur le bilan d'utilisation de la CVEC.

M. LEGUERINEL : Oui. Dans la diapositive, vous voyez un peu le rappel de ce qu'est la contribution de vie étudiante et de campus (CVEC). Cette contribution est payée par chaque étudiant qui intègre un établissement d'enseignement supérieur en début d'année universitaire. Pour cette année, elle est de 95 euros. Elle est versée directement au CROUS. Ensuite, le CROUS, selon une catégorisation des établissements, reverse une partie de ces 95 euros à chaque établissement en fonction du nombre d'étudiants déclarés inscrits et en règle avec la CVEC.

Ensuite, cette somme va être utilisée pour accompagner les étudiants dans leurs initiatives dans les domaines de la santé, l'accompagnement social, le sport, les arts, la culture, l'amélioration de l'accueil des étudiants.

Pour cette année universitaire 2022-2023, au moment où nous avons déclaré le nombre d'étudiants en règle avec la CVEC, ils étaient 287. C'était le chiffre début octobre. Ils sont aujourd'hui 293, donc une régularisation sera faite en cours d'année avec le CROUS. En comparant un peu par rapport à ce qui nous a été versé l'année dernière, puisque cela module toujours un peu, nous devrions, pour l'année universitaire 2022-2023, pouvoir compter sur 12 200 euros de montant CVEC. Cette CVEC sera donc récupérée par l'EHESP pour soutenir les projets étudiants qui seront présentés tout au long de l'année.

Sur la diapositive suivante, nous avons le bilan des actions qui ont été menées en 2021-2022. Une grosse partie du budget CVEC est consacrée au financement du service de santé des années, qu'il soit à Rennes ou à Paris. Vous avez les montants ici, 7 280 euros et 1 104 euros. C'est ce qui prend une bonne partie du budget CVEC.

Ensuite, en fonction des projets que les étudiants nous proposent, il y a une commission des projets qui se réunit et qui participe au financement des initiatives étudiantes. Pour l'année 2021-2022, nous avons eu plutôt assez peu d'initiatives étudiantes, en sachant que le budget CVEC doit vraiment être intégralement au bénéfice des étudiants. Du coup, lorsque des projets sont assez collectifs, et notamment peuvent faire bénéficier à l'École des élèves ou des stagiaires de la formation continue, nous préférons plutôt ne pas les financer sur le budget CVEC mais sur une autre enveloppe et conserver vraiment cette possibilité CVEC uniquement pour les étudiants.

Par conséquent, depuis deux années, nous avons un peu de report de budget que nous basculons d'année en année, et ce sera encore le cas pour l'année 2022-2023. Avec le nombre d'étudiants que nous avons déclaré et le report de l'année précédente, nous devrions disposer d'un budget, a priori, de 16 900 euros. Nous en aurons la confirmation en mai lorsque le CROUS nous enverra le reliquat de ce qu'il nous a déjà versé en fonction du nombre d'étudiants que nous aurons précisément déclaré.

Les perspectives de dépenses pour l'année 2022-2023, ce sont encore les services de santé des étudiants de Rennes et de Paris. Nous avons également la possibilité de rémunérer des étudiants relais santé qui sont embauchés à l'École, et pour lesquels le budget CVEC peut être sollicité.

Nous avons quelques projets qui sont déjà connus parce que ce sont souvent des projets qui sont repris d'année en année. Il y a typiquement la remise des diplômes, qui est organisée par l'association des étudiants de masters et de mastères. Là, il y a un petit rappel et le versement d'une nouvelle subvention.

Il y a par exemple le financement d'un projet cinématographique avec quelques centaines d'euros qui pourront être subventionnés par l'École. Nous avons, le 21 mars, une prochaine commission des projets. Nous avons déjà les projets qui ont été déposés. Au pôle vie étudiante de l'EHESP, nous allons également essayer de contractualiser avec nos voisins, par exemple le complexe sportif Robert Poirier à Rennes, la salle culture du Tambour à l'Université de Rennes 2, pour essayer d'être proactifs et de permettre aux étudiants de mener leurs actions dans ces locaux.

Une des notions importantes, qui est rappelée par le ministère de l'Enseignement supérieur, est d'essayer de promouvoir une gouvernance et une gestion de ce budget CVEC directement par les étudiants. C'est ce que nous allons leur proposer, à savoir de vraiment les impliquer davantage et de les aider à dépenser au mieux et à vérifier la régularité de leurs dépenses sur des projets étudiants.

M. SUDREAU : Merci beaucoup pour cette présentation, sur un sujet évidemment important. Y a-t-il des remarques ou des questions des membres du Conseil d'administration ?

M. LE RAT : J'ai juste une question par rapport au soutien et aux initiatives qui sont prises par les étudiants. Je pense que là, la contribution de vie étudiante et de campus est un levier qui devient hyper intéressant, mais quelques exemples nous ont été donnés, et a priori, peut-être que les étudiants ne s'emparent pas assez de cette possibilité. Comme David ALIS lève la main également, je vais en profiter pour lui poser directement une question.

Est-ce qu'au niveau de l'Université de Rennes, et à l'époque plutôt de l'Université de Rennes 1, des initiatives un peu marquantes, originales ou disruptives ont été prises par les étudiantes et les étudiants ? Cela m'intéresse, parce que je pense que pour engager les étudiants, c'est un super outil.

M. ALIS : Si nous voulons respecter le temps, je pense que c'est un sujet qui mérite d'être approfondi pour que nous puissions vraiment faire le point sur les initiatives. Je souhaitais intervenir pour dire qu'il était aussi important, dans le cadre de notre stratégie partagée, de nous préoccuper de vie étudiante, de santé étudiante.

J'ai été très sensible à ce que vous avez dit sur les mesures et les pistes. Nous travaillons ensemble, pour répondre à Christophe. J'ai d'ailleurs répondu à Pascal CRÉPEY dans le cadre du cours international d'épidémiologie appliquée. En fait, il y a déjà des partenariats et des publications qui se font avec notre service de santé des étudiants. Je crois que c'est fait avec une grande qualité avec le Docteur Valérie CASIN, puisqu'en 2014 et 2015 nous avons étudié les usages de la cigarette électronique, le binge drinking, et en 2017 la détresse psychologique. En 2022, nous avons étudié la vaccination contre la Covid-19.

Je crois que nous avons une tradition à la fois de recherche commune, mais surtout d'intervention. Mon message est peut-être que nous puissions aussi, dans le cadre du COP et des COMP, évoquer ces questions de vie étudiante et de soutien, parce que je pense que la crise sanitaire a laissé des traces. Certains de nos étudiants ne vont pas bien. Le fait d'avoir l'EHESP avec nous est aussi une fierté et une responsabilité pour nous. Je me réjouis que nous puissions travailler ensemble sur ces questions de vie étudiante et de santé étudiante.

M. SUDREAU : Merci beaucoup, Monsieur le Président. C'est encore un marqueur supplémentaire, s'il en fallait, de la pertinence de l'alliance qui est en train de se constituer. Merci beaucoup pour votre intervention. Y a-t-il d'autres demandes de prise de parole ? A priori, je n'en vois pas.

Nous allons passer au vote sur cette délibération. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? La délibération est approuvée. Merci beaucoup.

📖 Le CA approuve le bilan d'utilisation pour 2022 de la contribution à la vie étudiante et de campus et les perspectives 2023

9. QUESTIONS DIVERSES

9.1 Bilan des délégations accordées par le CA au directeur et à la directrice pour l'année 2022

M. SUDREAU : Nous passons à la dernière rubrique, celle des questions diverses, avec un bilan des délégations accordées par le Conseil d'administration au Directeur et à la Directrice pour l'année 2022. Isabelle ?

M. COAT : Il n'y a pas de présentation. Il s'agit plutôt de répondre aux questions si vous avez des interrogations par rapport au contenu du document. Il répertorie l'ensemble des décisions du Directeur puis de la Directrice sur l'année 2022 qui ont été prises dans le cadre des délégations accordées par le Conseil d'administration.

M. SUDREAU : Parfait. Merci beaucoup, Manuel. Y a-t-il des questions des membres du Conseil d'administration sur ce sujet ? A priori, il n'y a pas de questions ni de demandes d'intervention. S'il n'y a pas d'autre demande de prise de parole dans cette rubrique des questions diverses, je vous propose de mettre fin à ce Conseil d'administration. Je vois des mains qui se lèvent. Monsieur MESURÉ ?

M. MESURÉ : Christine SCHIBLER, que je représente aujourd'hui, a souhaité que je rappelle sa demande faite au Bureau, qui était d'avoir un point sur le CET au Conseil d'administration. Je ne sais pas si nous pouvons avoir un point rapide sur le CET ou si vous souhaitez l'inscrire au prochain conseil. Je me fais son interprète.

Mme DOUSSOT-ECUER : Cela a été évoqué lors de la présentation du compte financier par l'agent comptable. Nous avons plus de 1,961 million d'euros de provision sur les CET. Nous avons un peu creusé la question avec la DRH pour savoir si la trajectoire augmentait ou diminuait. Nous sommes assez rassurants sur cette trajectoire, nous l'espérons. En tout cas, nous constatons une petite diminution à la fois des jours épargnés et, en euros, du nombre de jours monétisés.

Mme RENAULT : Nous avons eu une forte augmentation du nombre de dépôts de jours sur les CET en 2020 et 2021. Dans le contexte de la crise sanitaire, en 2020, le plafond avait été déplafonné. On était passé de 60 à 70 jours épargnés et on pouvait en déposer jusqu'à 20 sur cette année-là. Nous avons donc eu un effet conjoncturel d'accroissement du nombre de jours, dans la mesure aussi où certains de nos personnels qui avaient été confinés, lors du confinement dur pendant le printemps, n'avaient pas déposé plus de cinq congés annuels et avaient donc stocké des jours qu'ils n'ont pas pu prendre après. C'est donc pour expliquer un effet conjoncturel d'augmentation que nous avons vu sur deux années. Il y a eu 2020 et cela s'est reporté sur 2021.

Là, nous voyons une décélération. Un élément d'explication est le fait que nos enseignants-chercheurs contractuels ont changé de statut. Dorénavant, puisqu'ils sont en obligation annuelle du temps de travail et qu'ils sont éligibles aux heures complémentaires quand ils dépassent leur plan de charge, ils ne sont plus autorisés à déposer des jours de congé non pris, puisqu'ils ne posent plus de congé, dans les CET. À la fois ils n'en déposent plus, à la fois ils avaient une photographie historique de ce qu'était leur CET, donc par précaution ils s'en sont fait payer en se disant « on nous fait une photographie mais mieux vaut qu'on s'en fasse payer avant qu'on nous remette le compteur historique à zéro ».

Il y a un élément nouveau en 2022. Nous avons revu le protocole de la gestion du temps de travail à l'EHESP, et je pense que nous avons besoin d'un an de recul pour voir ce que nous supposons être un possible impact à la baisse sur le nombre de jours de CET déposés, dans le sens où dorénavant, les absences, maladies ordinaires, autorisations spéciales d'absence, les absences qui ne produisent réglementairement pas de RTT, n'en produiront plus chez nous.

Ce n'était pas le cas jusqu'à présent. C'est-à-dire qu'un agent malade pendant plusieurs mois pouvait revenir dans le courant de l'année avec un capital de congés annuels et de RTT intact. S'il n'avait pas le temps de les prendre, il les posait sur le CET pour dix d'entre eux.

Il nous faut un peu plus de recul pour voir ce que vont donner ces nouvelles règles du jeu. Nous surveillons attentivement.

M. SUDREAU : Merci beaucoup. Monsieur MESURÉ, avez-vous des éléments de réponse suffisants ?

M. MESURÉ : Oui, merci beaucoup. S'il y a du nouveau d'ici le prochain Conseil d'administration, je suis preneur.

Mme RENAULT : Au prochain Conseil d'administration, il n'y aura pas de nouveauté. Le bilan social est la photographie au 31 décembre, et la photographie que nous venons de vous donner n'est faite qu'une fois dans l'année, au 31 décembre. Nous aurons plutôt du nouveau à la fin de cette année 2023 quand nous verrons affluer les demandes de dépôt de jours sur CET. Même si nous regardons à la fin de l'été comment les congés ont été collectivement déposés, cela ne nous donne pas une idée très fiable de la façon dont les agents vont ou non en capitaliser pour en déposer sur le CET.

M. MESURÉ : Très bien, merci.

M. SUDREAU : Merci. Il y a encore deux demandes d'intervention. Lucie ALBAGNAC-RICARD ?

Mme ALBAGNAC-RICARD : Je laisse la parole à Paul, qui voulait passer avant moi.

M. VULCAIN : Lucie et moi avons une intervention conjointe. Ce n'est pas vraiment une question. C'est plutôt un commentaire. Comme l'a rappelé Madame RICHARD, le mandat s'achète pour nous deux ainsi que pour nos colistiers, avec qui nous étions élus, Ophélie DUFRANNE et Arthur MOINET. Il nous paraissait important de souligner à quel point c'est une expérience enrichissante de participer et de suivre les travaux du Conseil d'administration.

Nous tenions à remercier la Direction de l'École pour différentes raisons. C'est d'abord une grande qualité d'écoute et de dialogue en permanence, mais aussi beaucoup de réactivité chaque fois que cela a été nécessaire, et cette place qui est faite aux apprenants sur tous les sujets, qui est très appréciable de notre point de vue.

Nous n'avons jamais rencontré le moindre obstacle à nous exprimer sur les différents sujets qui préoccupent les élèves fonctionnaires. Chaque fois que nous avons des remontées, nous pouvions en faire part et il y avait des échanges et une discussion, que ce soit sur les conditions de la vie de campus ou pour discuter des modalités de formation. C'était parfois des discussions houleuses, mais toujours des discussions quand même.

Mieux encore, nous avons toujours reçu des propositions pour aller vers la résolution des problèmes et tenir compte tous ensemble des contraintes de l'École et avancer malgré tout. C'est ce qui fait que nous nous sommes rarement exprimés ici en instance, et pour cause. Les problématiques dont nous nous faisons le porte-parole étaient souvent évoquées et réglées préalablement avec l'École à l'occasion des réunions régulières que nous avons avec la Direction.

C'est un point qu'il nous paraissait important de soulever devant le Conseil d'administration. Selon nous, c'est aussi l'un des indicateurs de bonne administration de l'École. Pour conclure sur cette courte intervention, nous souhaitons remercier Laurent CHAMBAUD, préalablement, et Isabelle RICHARD à présent, mais aussi Marion AGENEAU, Manuel COAT et les directions études, vie étudiante, patrimoine et logistique, ressources humaines, bref, tous ceux avec qui nous avons pu discuter cette année et qui nous ont aidés à avancer sur pas mal de sujets qui préoccupent les élèves fonctionnaires, sans oublier Madame THIEFFRY, parce qu'elle nous a aussi beaucoup facilité l'organisation durant tout ce mandat.

Merci.

Mme ALBAGNAC-RICARD : Je suis tout à fait en accord avec tout ce qu'a dit Paul. Nous avons toujours eu une oreille attentive. C'est vraiment extrêmement positif. C'est mon deuxième mandat de représentante dans cette école. Avant, je représentais les étudiants et je représente maintenant les élèves, mais pour plus très longtemps. Cela a toujours été un plaisir de pouvoir échanger et de ressentir une réelle écoute de la part de l'administration et dans ce Conseil. Merci beaucoup.

M. SUDREAU : Merci infiniment, au nom du Conseil et de Pascale JOLLIET. Je suis sûr qu'elle aurait été extrêmement sensible à vos témoignages, qui font chaud au cœur. Je trouve que les témoignages que vous avez exprimés sont très importants. C'est nous qui vous remercions, au nom du Conseil, d'avoir été présents avec assiduité, avec implication et dévouement. Je suis sûr que Pascale JOLLIET vous aurait remercié de manière extrêmement chaleureuse, donc je me permets de le faire également en son nom. Isabelle, veux-tu intervenir sur ces deux témoignages importants ?

Mme RICHARD : Merci beaucoup. C'est effectivement extrêmement important pour nous. Nous ne manquerons pas de faire parvenir aussi vos remerciements à l'ensemble des collègues qui ne sont pas présents en conseil d'administration.

Par ailleurs, comme vous le savez puisque nous avons eu l'occasion d'en parler, nous sommes en train de voir comment mieux structurer notre relation avec les alumni. Parmi les alumni, il y a des alumni tout à fait particuliers qui sont les alumni anciens administrateurs. Peut-être que notre chemin ne s'arrête pas là.

M. SUDREAU : C'est une très belle conclusion en forme d'ouverture, Isabelle. Je vous propose de clôturer la séance du Conseil d'administration. Je vérifie une dernière fois s'il n'y a pas de demande d'intervention. Je n'en vois pas.

Nous finissons avec une exactitude quasi mathématique. C'est un autre gage de qualité des travaux du Conseil d'administration, donc c'est magnifique. Merci encore une fois à toute l'équipe pour la qualité des présentations. Une nouvelle fois les supports étaient absolument remarquables. À titre personnel, j'y suis extrêmement sensible. Je voulais donc te remercier, Isabelle, et remercier ton équipe autour de toi. Les présentations sont toujours d'un remarquable niveau, donc bravo.

Bonne fin de journée à tout le monde et à très bientôt.

La séance est levée à 16h